



PREMIÈRE PARTIE

**SITUATION MONDIALE
DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE**

SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Ressources halieutiques: tendances de la production, de l'utilisation et du commerce

VUE D'ENSEMBLE

La production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture a fourni en 2002 environ 101 millions de tonnes de poisson destiné à l'alimentation: l'offre par habitant serait donc de 16,2 kg (équivalent poids vif) – cette croissance de la disponibilité par habitant depuis 2000 étant le fait de l'aquaculture (tableaux 1 et 2, figures 1 et 2). En dehors de la Chine, le rythme de la croissance démographique a été plus rapide que le taux de progression de l'offre totale de poisson destiné à l'alimentation; la disponibilité moyenne de poisson par habitant a donc baissé, tombant de 14,6 kg en 1987 à 13,2 kg en 1992 et est restée stable (figure 2). Dans l'ensemble, le poisson a assuré à plus de 2,6 milliards de personnes au moins 20 pour cent de leur apport de protéines animales. La part des protéines fourni par le poisson dans le total mondial de la fourniture de protéines animales a augmenté, passant de 14,9 pour cent en 1992 au chiffre record de 16,0 pour cent en 1996 et s'est stabilisée à ce niveau en 2001 (15,9 pour cent).

Selon les premières estimations fondées sur les données communiquées par de grands pays pêcheurs, la production mondiale totale de poisson en 2003 était légèrement inférieure (-1 pour cent) à celle de 2002. Cependant, les disponibilités totales de poisson de consommation ont augmenté, pour atteindre 103 millions de tonnes et, en moyenne, les disponibilités par habitant sont les mêmes. La régression des pêches de capture due à la perte de vitesse de la pêche minotière dans certains pays



Tableau 1
Situation mondiale des pêches: production et utilisation

	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ¹
	<i>(millions de tonnes)</i>					
PRODUCTION						
PÊCHES CONTINENTALES						
Pêches de capture	8,1	8,5	8,7	8,7	8,7	9,0
Aquaculture	18,5	20,2	21,3	22,5	23,9	25,2
Total des pêches continentales	26,6	28,7	30,0	31,2	32,6	34,2
PÊCHES MARINES						
Pêches de capture	79,6	85,2	86,8	84,2	84,5	81,3
Aquaculture	12,0	13,3	14,2	15,2	15,9	16,7
Total des pêches marines	91,6	98,5	101,0	99,4	100,4	98,0
Total des pêches de capture	87,7	93,8	95,5	92,9	93,2	90,3
Total de l'aquaculture	30,6	33,4	35,5	37,8	39,8	41,9
Total mondial des pêches	118,2	127,2	131,0	130,7	133,0	132,2
UTILISATION						
Consommation humaine	93,6	95,4	96,8	99,5	100,7	103,0
Utilisation à des fins non alimentaires	24,6	31,8	34,2	31,1	32,2	29,2
Population (<i>milliards</i>)	5,9	6,0	6,1	6,1	6,2	6,3
Approvisionnements en poissons de consommation par habitant (<i>kg</i>)	15,8	15,9	15,9	16,2	16,2	16,3

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

¹ Estimation préliminaire.

grands producteurs de farines de poisson a été en partie compensée par la progression enregistrée par d'autres secteurs comme celui des pêches pour la consommation humaine et de l'aquaculture.

La Chine reste de loin le plus grand producteur avec, selon les quantités déclarées, 44,3 millions de tonnes en 2002 (16,6 et 27,7 millions de tonnes provenant des pêches de capture et de l'aquaculture respectivement), soit, d'après les estimations, une offre

Tableau 2
Situation des pêches, monde Chine exclue: production et utilisation

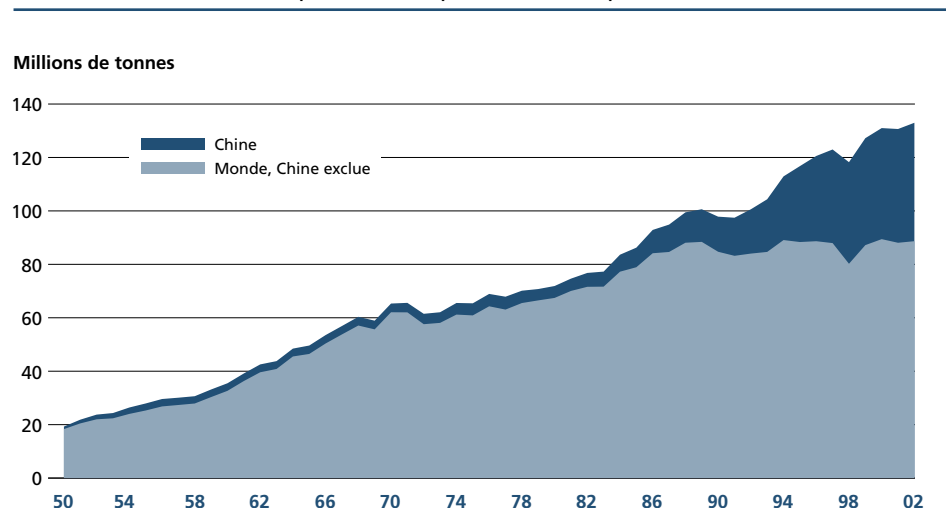
	1998	1999	2000	2001	2002	2003 ¹
	<i>(millions de tonnes)</i>					
PRODUCTION						
PÊCHES CONTINENTALES						
Pêches de capture	5,8	6,2	6,5	6,5	6,5	6,5
Aquaculture	5,3	6,0	6,1	6,6	6,9	7,5
Total des pêches continentales	11,1	12,2	12,6	13,1	13,4	14,0
PÊCHES MARINES						
Pêches de capture	64,7	70,3	72,0	69,8	70,1	67,0
Aquaculture	4,4	4,7	4,8	5,1	5,1	5,5
Total des pêches marines	69,1	75,0	76,8	74,9	75,2	72,5
Total des pêches de capture	70,4	76,5	78,5	76,3	76,6	73,5
Total de l'aquaculture	9,8	10,7	10,9	11,7	12,0	13,0
Total de la production des pêches	80,2	87,2	89,4	88,1	88,7	86,5
UTILISATION						
Consommation humaine	62,3	62,9	63,7	65,6	65,5	66,8
Utilisation à des fins non alimentaires	17,9	24,3	25,7	22,5	23,2	19,7
Population (<i>en milliards</i>)	4,7	4,7	4,8	4,9	5,0	5,0
Approvisionnements en poissons de consommation par habitant (<i>kg</i>)	13,3	13,2	13,2	13,4	13,2	13,3

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

¹ Estimation préliminaire.

Figure 1

Production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture



de poisson destiné à l'alimentation de 27,7 kg par habitant sur le marché intérieur ainsi que des quantités qui restent disponibles pour l'exportation et des utilisations non alimentaires. Cependant, des indices persistants donnent à penser que les statistiques de la Chine relatives à sa production provenant des pêches de capture et de l'aquaculture seraient peut-être trop élevées, comme l'indique *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*¹ problème qui existe depuis les premières années 90. La Chine, en raison de son importance et de l'incertitude concernant ses statistiques sur sa production halieutique, fait généralement l'objet d'un examen distinct de celui du reste du monde, comme cela a été le cas dans les éditions précédentes du présent rapport.

Les quantités mondiales débarquées provenant des pêches de capture (figure 3) restent relativement stables depuis quatre ans (1999-2002). En 2002, la production mondiale de pêches de capture était de 93,2 millions de tonnes (84,5 millions de tonnes pour les pêches marines et 8,7 millions de tonnes pour les pêches continentales) – un peu plus qu'en 2001. Après avoir augmenté pour passer d'environ 79 millions de tonnes en 1998 à 87 millions de tonnes en 2000, la production mondiale de pêches de capture

Figure 2

Utilisation et disponibilités mondiales de poisson, à l'exclusion de la Chine

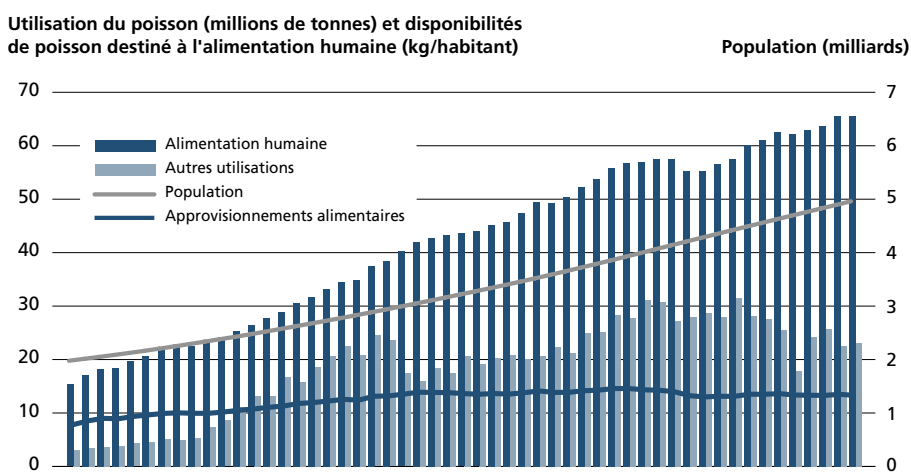
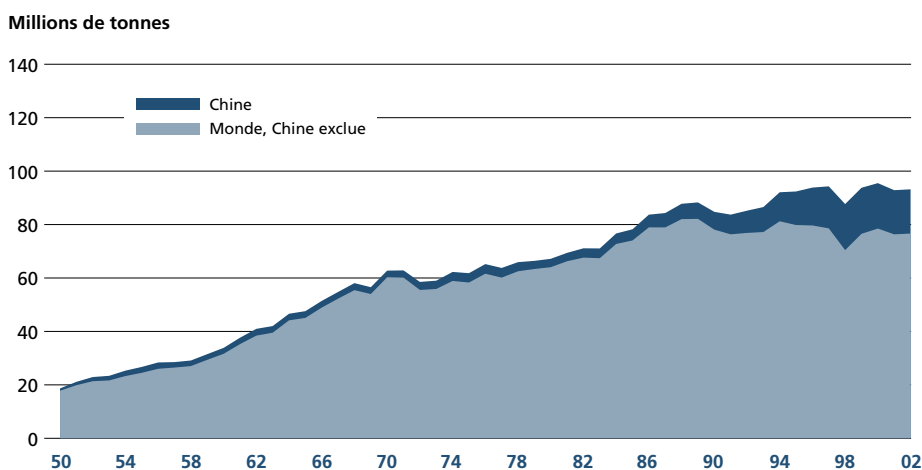


Figure 3

Production mondiale des pêches de capture



¹ FAO. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2002*, encadré 2, p. 9.



marines est tombée à environ 84 millions de tonnes en 2001 et est restée à ce niveau en 2002. La production de pêches de capture continentales a légèrement fluctué autour de 8,7 millions de tonnes au cours de 2000-02.

Les captures marines varient considérablement d'une région à l'autre. Entre 2000 et 2002, elles ont diminué dans le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Sud-Est, ainsi que dans l'Atlantique Centre-Est et l'Atlantique Sud-Ouest, mais elles ont encore augmenté dans les régions tropicales de l'océan Indien et de l'océan Pacifique. Dans les zones tempérées de l'Atlantique Nord-Est et de la Méditerranée, elles n'ont pas beaucoup varié, tandis que dans l'Atlantique Nord-Ouest et dans le Pacifique Nord-Est, elles ont globalement augmenté en 2001 et sont restées stables en 2002. Depuis 1974, la proportion des stocks qui offrent des possibilités d'expansion a constamment tendance à baisser – diminution qui se conjugue à une augmentation des stocks surexploités et épuisés – lesquels sont passés d'environ 10 pour cent au milieu des années 70 à près de 25 pour cent dans les premières années 2000 (figure 19, p. 34). Le pourcentage de stocks exploités de manière durable à leur niveau maximal ou au-delà de leurs possibilités a beaucoup varié entre les régions pratiquant la pêche. Les renseignements disponibles continuent à confirmer que, malgré des différences locales, le potentiel mondial des pêches de capture marines a été pleinement exploité, de sorte que des plans plus rigoureux s'imposent pour reconstituer les stocks épuisés et empêcher le déclin de ceux qui sont exploités au maximum, ou presque au maximum, de leur potentiel.

En revanche, la production aquacole mondiale continue à progresser en ce qui concerne tant sa quantité que sa contribution à l'offre mondiale de poisson destiné à la consommation humaine directe. En 2002, cette production (51,4 millions de tonnes², dont 71 pour cent attribuables à la Chine) dépassait de 6,1 pour cent celle de 2000. En 2002, la part du secteur aquacole mondial (non compris la Chine) dans les approvisionnements de poisson destiné à l'alimentation a été de 12 millions de tonnes³, contre 53 millions de tonnes pour les pêches de capture (la Chine a produit 28 millions de tonnes provenant de l'aquaculture et 7 millions de tonnes provenant des pêches de capture). La production aquacole de poissons destinés à l'alimentation continue surtout à être le fait des élevages en eau douce (57,7 pour cent). Les pays en développement ont compté pour 90,7 pour cent dans cette production en 2002, constituée d'espèces essentiellement herbivores/omnivores ou d'espèces avec filtre alimentaire. Tous les continents ont enregistré une augmentation de cette production au cours de 2000-02, en Europe, où elle est restée relativement inchangée. La production des principaux groupes d'espèces continue à progresser rapidement, bien qu'à l'exception des crustacés, il y ait eu des signes de ralentissement de son rythme de croissance en 2000-02. L'évolution vers l'adoption de pratiques culturelles et de stratégies de développement respectueuses de l'environnement est toujours en cours et demeure un objectif clef; certains pays (principalement des pays industrialisés) ont fait de grands progrès à cet égard, mais dans beaucoup d'autres, il reste encore un long chemin à parcourir.

En 2002, environ 76 pour cent (100,7 millions de tonnes) du chiffre estimatif de la production halieutique mondiale ont été utilisés pour la consommation humaine directe. Les 24 pour cent restants (32,2 millions de tonnes) ont été destinés à des produits non alimentaires, principalement à la fabrication de farine de poisson et d'huile de poisson – pourcentage légèrement supérieur (de 0,4 pour cent) aux niveaux de 1999, mais inférieur de 5,8 pour cent à ceux de 2000.

Le commerce mondial des produits halieutiques a totalisé en 2002 58,2 milliards de dollars EU (valeur des exportations), soit une hausse de 5 pour cent par rapport à 2000 et de 45 pour cent depuis 1992. Du point de vue de la quantité, les exportations déclarées se sont chiffrées à 50 millions de tonnes⁴ en 2002, soit une légère diminution (de 1 pour cent) par rapport à 2000. La quantité des échanges commerciaux de produits halieutiques stagne depuis quelques années après avoir fortement augmenté pendant des dizaines d'années, et on ne verra sans doute pas réapparaître de si tôt les tendances à l'expansion qui ont marqué les années antérieures à 2000.

² Y compris les plantes aquatiques.

³ Ensemble des poissons à nageoires et des crustacés, sur la base du poids vif.

⁴ Équivalent poids vif.

Le nombre de personnes qui ont tiré un revenu d'un emploi dans le secteur primaire des pêches et de l'aquaculture a été de l'ordre de 38 millions en 2002 (tableau 7, p. 21), soit une augmentation minimale par rapport à 2001. Plus d'un tiers de ces personnes a été employé à plein temps – le reste se répartissant entre travailleurs à temps partiel et travailleurs occasionnels. Cette main-d'œuvre a représenté dans son ensemble 2,8 pour cent des 1,33 milliard de personnes qui, dans le monde entier, travaillent dans le secteur de l'agriculture, contre 2,3 pour cent en 1990. C'est en Asie que l'on trouve le plus de pêcheurs et d'aquaculteurs (85 pour cent des effectifs mondiaux) – la Chine entrant pour près d'un tiers dans le total mondial. La part de l'emploi dans les pêches de capture stagne dans les pays les plus importants qui pratiquent cette activité et l'aquaculture offre plus de possibilités en la matière. Cependant, dans quelques pays développés, l'emploi commence à se tasser depuis 2000, parallèlement au ralentissement de la production relevé pour certaines espèces.

La flotte mondiale de pêche est essentiellement concentrée en Asie (environ 85 pour cent du total des navires pontés, 50 pour cent des navires non pontés à moteur et 83 pour cent des bateaux sans moteur). En 2002, le nombre des grandes unités a augmenté pour passer à 24 406, mais les programmes adoptés par beaucoup de pays pour limiter les capacités ont mis fin à cette progression. D'après les données enregistrées, en 2002, environ 13 pour cent de ces grands navires avaient moins de 10 ans, et 28 pour cent avaient plus de 30 ans (contre 30 pour cent et 6 pour cent respectivement en 1992). Il semblerait que la taille de la flotte de certains des principaux pays qui pratiquent la pêche continue à diminuer.

Le rôle des organismes régionaux de gestion des pêches a nettement évolué depuis l'adoption des principaux instruments internationaux qui a fait suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue en 1992. Beaucoup de ces organismes ont réexaminé ou modifié leurs conventions ou leurs accords respectifs pour tenir compte du renforcement de leur rôle post-CNUED en matière de conservation et de gestion. Ils prennent généralement des mesures novatrices et concertées pour mettre en œuvre les instruments internationaux relatifs à la pêche – le but étant, dans bien des cas, de s'efforcer de reconstituer les stocks épuisés, de prévenir la poursuite du déclin et de combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L'une des principales difficultés auxquelles se heurtent ces organismes est l'attitude des États Membres qui hésitent à leur déléguer suffisamment de pouvoirs et de responsabilités pour prendre des décisions – combinée, dans certains cas, à l'incapacité ou aux réticences des pays à mettre en œuvre les décisions de ces organismes. Ceux-ci ont désormais tendance à assumer des fonctions de gestion des pêches, de sorte qu'ils doivent faire face à de plus grandes exigences en matière de prise de décisions.

PRODUCTION DES PÊCHES DE CAPTURE

Production totale des pêches de capture

En 2002, la production totale des pêches de capture s'est élevée à 93,2 millions de tonnes, dépassant légèrement (de 0,3 million de tonnes) celle de 2001 (tableau 1). La première valeur marchande de ces captures a été d'environ 78 milliards de dollars EU, soit une baisse de 1,6 pour cent par rapport à la valeur de 2000, causée en partie par une diminution des prises et par un recul de la valeur unitaire des quantités débarquées de poisson destiné à l'alimentation. À l'intérieur de cette valeur globale, les quantités de poisson réduites en farine et en huile ont représenté près de 3 milliards de dollars EU. Les captures mondiales (figure 3) sont restées stables au cours des quatre dernières années pour lesquelles on dispose de statistiques complètes (1999-2002), à l'exception de 2000 où les captures annuelles ont dépassé de plus de 2 millions de tonnes le niveau des années précédentes et ultérieures, une conséquence de l'accroissement remarquable, pour des raisons qui tiennent à l'environnement, et qui ont permis la reconstitution des stocks d'anchois du Pérou. Des estimations préliminaires indiquent que la captures marines mondiales aurait diminué d'environ 3 millions de tonnes en 2003 par rapport à 2002. Cette baisse correspond plus ou moins à la chute des captures d'anchois du Pérou et autres espèces destinées à être transformées en farine dans le Pacifique Sud-Est.

La situation des 10 premiers pays producteurs de pêches de capture n'a pas changé depuis 1992. En 2002, leurs captures cumulatives ont représenté 60 pour cent du total mondial – la Chine et le Pérou se classant encore en tête tant en 2001 qu'en



2002 (figure 4). La production des pêches de capture déclarée par la Chine est restée relativement stable depuis 1998 (figure 3), tandis que les tendances de la production totale des pêches de capture péruvienne sont toujours très influencées par les variations des captures d'anchois.

Production mondiale des pêches de capture dans les eaux marines

La production des pêches de capture marines s'est chiffrée à 84,5 millions de tonnes en 2002, soit un recul de 2,6 pour cent par rapport à 2000 et une augmentation minime de 0,4 pour cent par rapport aux captures de 2001.

Ces 10 dernières années, dans le secteur des pêches de capture maritimes, le volume des débarquements déclarés a oscillé entre 80 et 86 millions de tonnes (moyenne 1993-2003: 84 millions de tonnes), soit une légère hausse par rapport à la décennie précédente (moyenne: 77 millions de tonnes). Il convient de souligner que d'une période à l'autre, les quantités de poissons de mer pêchés, puis rejetés, ont chuté de plusieurs millions de tonnes (voir la section sur les rejets dans le domaine des pêches de capture marines, p. 132-138). Cette baisse est notamment due aux améliorations enregistrées dans plusieurs domaines: sélectivité des engins de pêche et pratiques de

Figure 4

Pêches de capture marines et continentales: 10 principaux pays producteurs en 2002

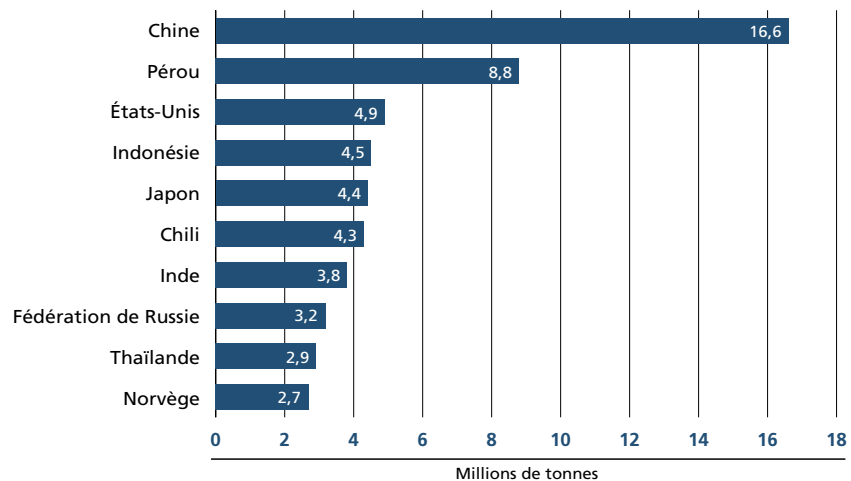
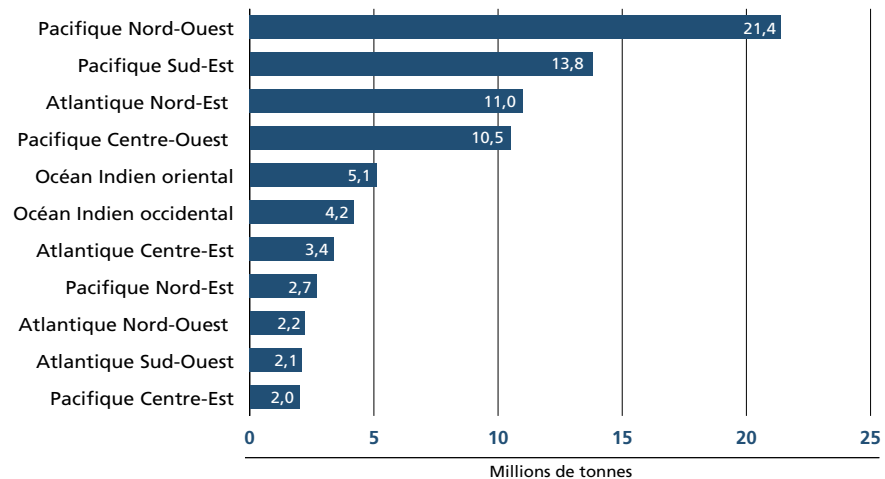


Figure 5

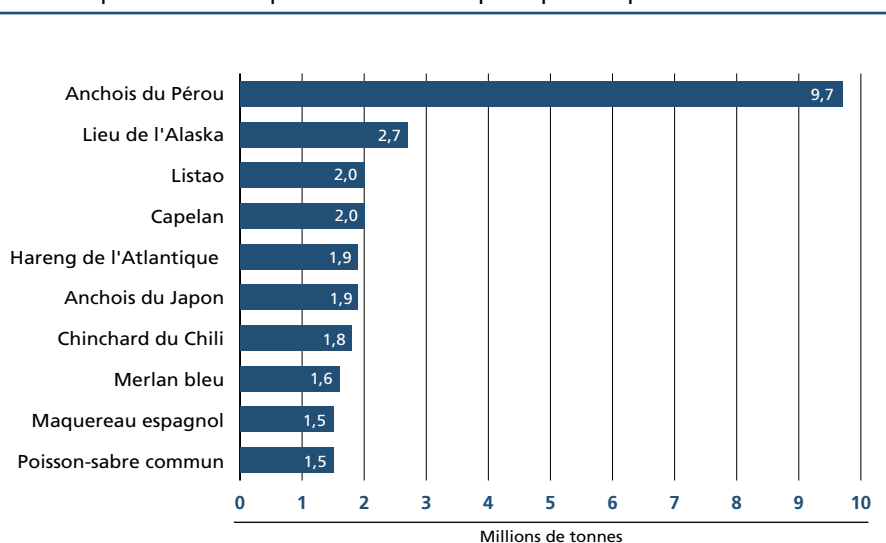
Pêches de capture: production par grandes zones de pêches marines en 2002



Note: Les zones de pêche mentionnées sont celles dont la production en quantité a été supérieure ou égale à 2 millions de tonnes en 2002.

Figure 6

Pêches de capture marines: production des 10 principales espèces en 2002



pêche améliorées (qui ont permis de réduire le volume de prises accessoires), gestion des pêches qui a limité l'accès à certains stocks (en diminuant le volume des captures autorisées et en intégrant des mesures d'interdiction de certaines pêcheries), politiques anti-rejets mises en œuvre dans certains pays (en vertu desquelles toutes les captures doivent obligatoirement être débarquées) et demande croissante vis-à-vis du poisson, associée à des technologies améliorées et à la possibilité d'utiliser les prises accessoires. Malgré les incertitudes concernant la diminution totale des rejets, ainsi que la part de cette baisse due à l'amélioration de la gestion des pêches, à l'augmentation de la demande et au perfectionnement des méthodes de transformation, il ne fait aucun doute que le secteur des pêches de capture maritimes s'oriente vers une utilisation plus rationnelle des stocks de poisson sauvage.

Le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Sud-Est sont toujours les zones de pêche les plus productives (figure 5), bien que les captures totales y aient été respectivement inférieures de 1,8 million de tonnes et 2,0 millions de tonnes en 2002 à celles de 2000. De même, on enregistre une nette régression par rapport aux niveaux de 2000 dans l'Atlantique Centre-Est et dans l'Atlantique Sud-Ouest. Dans la première de ces zones, les captures ont progressé en 2001, mais ont baissé de plus de 0,5 million de tonnes en 2002 – ce qui est dû en grande partie à la réduction des captures des petites espèces pélagiques et des céphalopodes. Dans l'Atlantique Sud-Ouest, les captures de céphalopodes ont régressé encore plus spectaculairement, tombant de 1,2 million de tonnes en 1999 à 0,54 million de tonnes en 2002. En revanche, les captures augmentaient encore dans les zones de pêche situées pour la plupart dans les régions tropicales de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, où les prises des grandes espèces (surtout de thon) et des petites espèces pélagiques continuaient à être de plus en plus importantes. Parmi les principales zones de pêche dans les eaux tempérées, les captures totales dans l'Atlantique Nord-Est et en Méditerranée n'ont pas beaucoup varié, tandis que dans l'Atlantique Nord-Ouest et le Pacifique Nord-Est, elles se sont accrues en 2001 et sont restées stables en 2002.

Après le niveau élevé des captures d'anchois en 2000 (pour la troisième année de suite, et cette fois-ci, avec le chiffre record jamais atteint de 11,3 millions de tonnes), celles-ci sont tombées à 7,2 millions de tonnes en 2001 et se sont rétablies à 9,7 millions de tonnes en 2002 – de sorte que les anchois se classent une fois de plus en tête des espèces les plus pêchées (figure 6). On n'a pas relevé ces dernières années une tendance qui soit commune aux captures des autres principales espèces de clupéidés (hareng de l'Atlantique, anchois du Japon, pilchard/sardine d'Europe), les espèces de ce groupe étant très influencées par la variabilité de l'environnement local. Dans l'ensemble, les captures du groupe d'espèces des gadidés (par exemple, cabillaud, colin et églefin) ont continué à diminuer et en 2002, elles sont tombées à leur niveau le plus bas depuis 1967. La valeur de ces captures destinées à l'alimentation s'est élevée à 5,7 milliards de



dollars EU, soit 8 pour cent de la valeur totale des quantités débarquées utilisées pour la consommation. Les captures de lieu de l'Alaska et de merlan bleu, les principales espèces pêchées, mais de faible valeur commerciale, ont également diminué en 2002 après avoir beaucoup augmenté en 2001. Après de très légers reculs en 2000 et en 2001, les captures totales de thon et de thonidés ont dépassé, en 2002, 6 millions de tonnes pour la première fois, en entrant pour 11 pour cent dans la valeur totale des quantités débarquées utilisées pour la consommation. Les captures d'espèces tropicales telles que le listao (qui s'est classé au troisième rang des espèces mondiales les plus pêchées en 2002) et les thons à nageoires jaunes ont également augmenté. Sur le plan géographique, elles se sont accrues dans les deux zones centrales de pêche du Pacifique et dans la zone occidentale de l'océan Indien, tandis que dans les autres zones de pêche, les captures de thon sont restées stables (par exemple, dans la zone orientale de l'océan Indien) ou ont diminué (par exemple, dans le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Sud-Est). En 2001, les captures totales des trois principales espèces de petits poissons pélagiques (capelin, chinchard du Chili, maquereau espagnol) ont dépassé de 33,2 pour cent celles de 2000, mais ont été en 2002 inférieures de 13,5 pour cent à celles de 2001. Les captures d'espèces océaniques qui ont principalement lieu en haute mer ont continué à progresser (voir encadré 1, p. 12).

Les captures du groupe «squalos, raies, chimères» sont restées stables depuis 1996 avec environ 0,8 million de tonnes. Cependant, il se pourrait qu'à la suite des efforts déployés par la FAO et des organismes régionaux de gestion des pêches pour améliorer les statistiques relatives aux squalos, les progrès remarquables récemment réalisés dans le domaine de la ventilation par espèces des captures déclarées masquent une réduction éventuelle des captures de squalos (lesquels étaient auparavant regroupés pour la plupart sous la rubrique générique «*Elasmobranchii*», ou même classés sous la rubrique «poissons marins non identifiés»). En 1996, la base de données de la FAO relative aux captures comprenait 45 espèces classées dans le groupe «squalos» – chiffre qui a plus que doublé pour atteindre 95 espèces en 2002 et représente à présent plus de 7 pour cent du total, avec 1347.

La production totale des captures des crustacés marins comme des mollusques marins, qui avait atteint des chiffres records en 2000, a légèrement diminué au cours des deux années suivantes. Les captures des trois principales espèces de céphalopodes font apparaître des tendances très différentes depuis leur faible niveau de 1998: les captures d'encornets volants géants dans le Pacifique Est ont eu tendance à fortement augmenter (en 2002, elles ont été de 15 fois supérieures à celles de 1998); les captures de toutenons japonais dans le Pacifique-Ouest ont nettement progressé en 1999 et en 2000, mais elles ont accusé un recul depuis lors; quant aux captures d'encornets rouges argentins, qui avaient atteint, en 1999, 1,1 million de tonnes dans le Pacifique Sud-Ouest, elles ont beaucoup régressé les trois années suivantes – leur volume représentant en 2002 la moitié du chiffre sans précédent de 1999.

Production mondiale des pêches de capture dans les eaux continentales

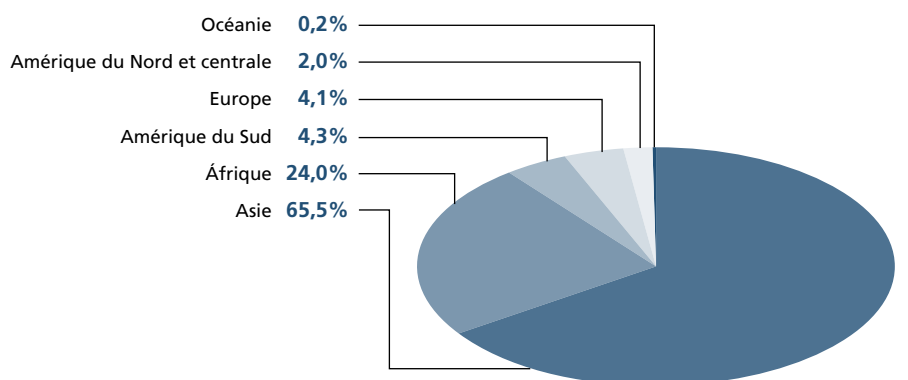
Les captures totales dans les eaux continentales sont restées stables autour de 8,7 millions de tonnes au cours de la période 2000-02. Cependant, il est à noter que la communication de données concernant la production mondiale des pêches de capture continentales continue à présenter des problèmes en raison de l'absence d'informations fiables sur les quantités et la composition des captures. Ainsi, dans beaucoup de pays, les captures des communautés rurales qui sont souvent les principales utilisatrices de cette ressource ne sont pas prises en compte dans les statistiques nationales. Il convient donc de considérer que les chiffres que nous indiquons ici sur le total des captures n'ont qu'une valeur indicative.

En 2002, l'Afrique et l'Asie ont compté pour environ 90 pour cent dans la production mondiale des pêches de capture continentales (figure 7). Par rapport à 2000, les prises ont augmenté en 2002 d'environ 0,6 pour cent dans les zones de pêches continentales asiatiques, de 2 pour cent en Afrique, et de 9 pour cent en Amérique du Sud. Elles ont diminué en Europe (-18 pour cent), en Amérique du Nord et en Amérique centrale (-9,8 pour cent) et en Océanie (-0,5 pour cent).

En 2002, la part des 10 premiers producteurs dans la récolte mondiale des pêches continentales a été de l'ordre de 66 pour cent (figure 8, p. 14). La Chine, qui se classe

Figure 7

Pêches de capture continentales par continent en 2002



Note: Production mondiale du secteur des pêches de capture continentales: 8,7 millions de tonnes en 2002.

en tête de ces pays, a fait état de captures stables depuis 1998 et un quart des captures mondiales dans les eaux continentales lui est encore attribuable. La Fédération de Russie et le Kenya, qui occupaient respectivement le cinquième et le dixième rang en 2000, ne figuraient plus sur la liste des 10 premiers producteurs en 2002 et avaient été supplantés par le Myanmar et le Brésil. La Fédération de Russie occupe maintenant le douzième rang après une chute spectaculaire de ses captures au cours des deux dernières années. Le gros de la production mondiale (68,1 pour cent) provient de pays en développement autres que la Chine et 6,1 pour cent seulement, de pays développés classés soit en tant que «économies en transition», soit en tant que «pays industrialisés» (tableau 3). Le fait qu'en 2002, pas un seul pays développé ne figurait parmi les 10 premiers producteurs est une autre preuve de l'écart qui existe entre pays développés et pays en développement pour ce qui est de l'importance des captures continentales (figure 8, p. 14).

La communication de renseignements concernant la ventilation des captures continentales par groupe d'espèces laisse encore beaucoup à désirer dans nombre de pays et ne permet pas une analyse détaillée des tendances de leur composition étant donné la proportion inconnue des captures qui ont pu être déclarées à un niveau taxonomique plus général ou qui n'ont peut-être pas été identifiées du tout. En 2002, environ 50 pour cent des captures mondiales continentales ont été déclarées sous la rubrique «poissons d'eau douce non inclus ailleurs» (figure 9, p. 14). La majeure partie des captures mondiales déclarées de crustacés (94 pour cent) et de mollusques (87 pour cent) d'eau douce est attribuable à la Chine. En 2002, les captures déclarées des crustacés d'eau douce ont été supérieures d'environ 44 pour cent aux niveaux de 2000, celles des carpes et des autres cyprinidés et des mollusques les ont respectivement dépassés de 3,7 pour cent et de 6 pour cent, tandis que les prises de tilapia sont restées

Tableau 3
Pêches continentales de capture: production par catégorie économique

Catégorie économique	Production en 2002 (millions de tonnes)	Part de la production mondiale
Chine	2,25	25,7
Autres pays ou régions en développement	5,95	68,1
Économies en transition	0,32	3,6
Pays industrialisés	0,22	2,5
Total	8,74	

Encadré 1

La capture et le commerce des espèces océaniques

Les sujets appartenant aux espèces déclarées dans la base de données de production des captures de la FAO ont été classés dans la catégorie dite océanique, avant d'être subdivisés en espèces épipelagiques et d'eau profonde, ou vivant sur le plateau continental¹. Un examen des nouvelles espèces incorporées à la base de données des captures au cours des trois dernières mises à jour (2000-2002) indique que 35 autres espèces (principalement d'eau profonde) auraient dû être ajoutées à celles précédemment sélectionnées, pour un total de 155 espèces océaniques. Cette augmentation considérable du nombre déclaré d'espèces d'eau profonde découle probablement moins d'une augmentation spectaculaire de l'effort de pêche que d'une prise de conscience croissante du volume des activités, qui a incité les États du pavillon à améliorer le suivi et les déclarations de captures en eau profonde.

En 2002, la part des captures océaniques dans le total des prises marines a atteint 11 pour cent. Les captures d'espèces d'eau profonde ont décliné en 2002 après avoir atteint leur maximum historique en 2001; parallèlement, les prises de thon océanique ont reculé en 2000 et en 2001, pour atteindre leur volume maximum en 2002 (figure A). Après avoir décliné en 1998, les captures d'autres espèces épipelagiques, principalement du calmar océanique, ont connu une augmentation marquée, pour atteindre leur maximum en 2002.

Une portion importante des débarquements d'espèces océaniques est canalisée, sous diverses formes, vers les circuits internationaux de commercialisation. En 2002, les exportations d'espèces océaniques ont compté pour 7 pour cent de la quantité totale et pour 10 pour cent de la valeur totale des exportations de poissons et produits dérivés. Au cours des dernières décennies, l'augmentation de la part de marché revenant aux captures d'espèces océaniques s'est accompagnée d'une croissance du commerce de ces espèces, lequel, exprimé en équivalent poids vif, est passé de 0,6 million de tonnes en 1976 à près de 3,6 millions de tonnes en 2002; exprimées en valeur, ces captures sont passées de 0,5 milliard de dollars EU à 5,9 milliards de dollars EU au cours de la même période (Figure B). La majeure partie de ces exportations était composée de produits dérivés du thon, par suite, également, de l'identification inadéquate d'autres espèces océaniques dans les classifications internationales des denrées de base.

¹ Pour une description des critères adoptés et un complément de lecture, voir FAO, 2003. *Trends in oceanic captures and clustering of large marine ecosystems : two studies based on the FAO capture database*, par L. Garibaldi et L. Limongelli. FAO, Document technique sur les pêches n° 435. Rome (disponible à <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4449E/Y4449E03.htm>; adresse valable en septembre 2004).

Figure A

Prises mondiales d'espèces océaniques (épipélagiques et d'eau profonde), principalement en haute mer

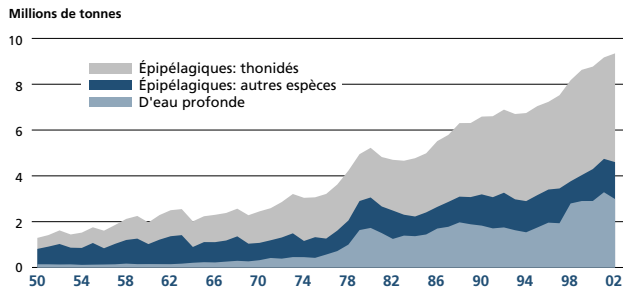
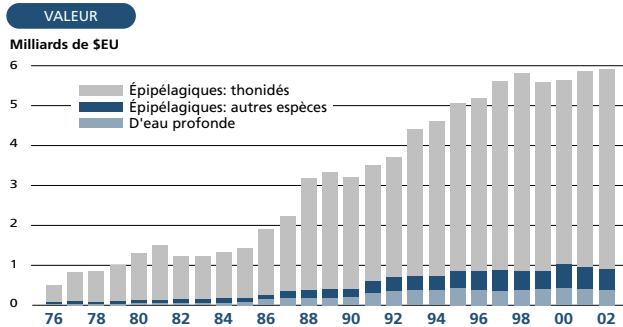
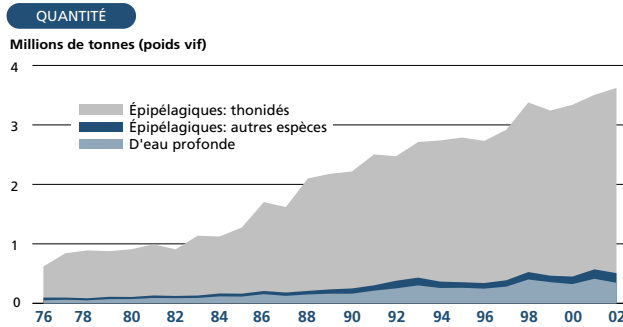


Figure B

Exportations mondiales d'espèces océaniques



stables. En 2000, les captures du groupe «aloses» ont atteint un niveau record, mais elles ont été réduites de plus de moitié en 2002.

PRODUCTION DE L'AQUACULTURE

Selon les statistiques de la FAO, la contribution de l'aquaculture aux approvisionnements mondiaux de poissons, de crustacés et de mollusques continue à augmenter: de 3,9 pour cent de la production totale pondérale en 1970, elle est passée à 29,9 pour cent en 2002. L'essor de l'aquaculture se poursuit plus rapidement que celui de tous les autres secteurs de produits alimentaires d'origine animale. Dans

Figure 8

Pêches de capture continentales: 10 principaux pays producteurs en 2002

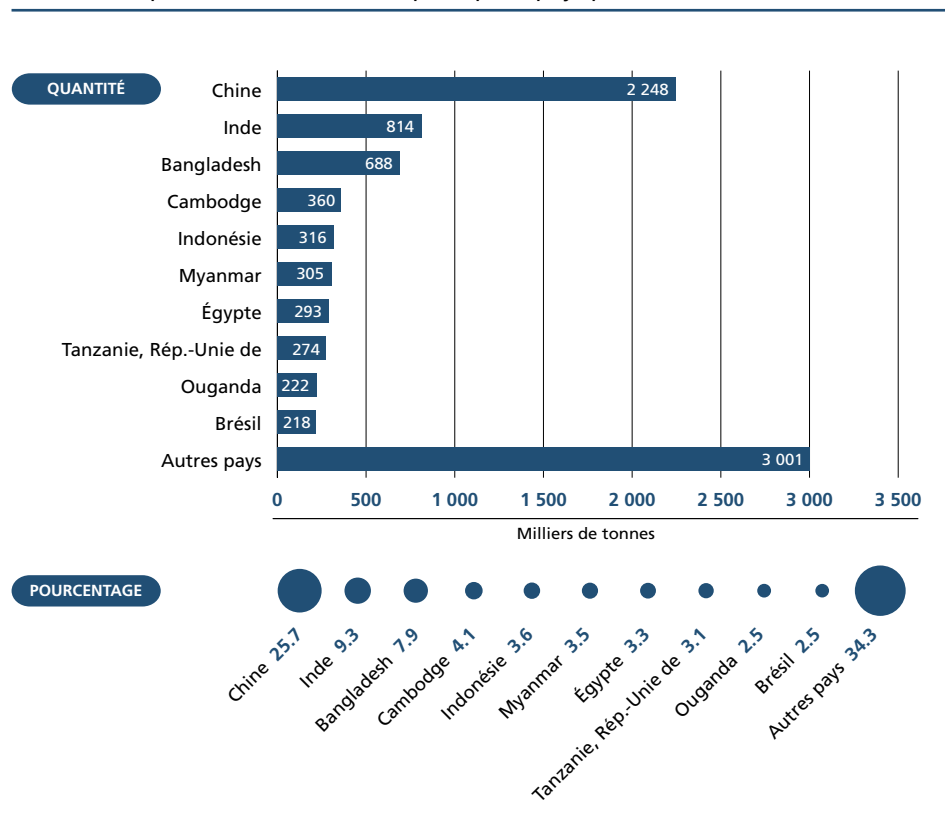
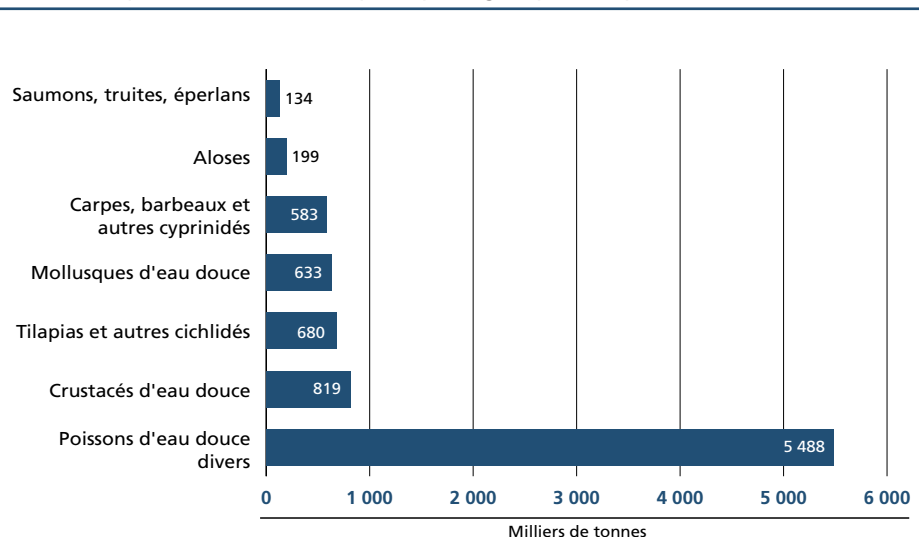


Figure 9

Pêches de capture continentales: principaux groupes d'espèces en 2002



le monde entier, l'aquaculture s'est développée à un taux moyen annuel de 8,9 pour cent par an depuis 1970, contre seulement 1,2 pour cent pour les pêches de capture et 2,8 pour cent pour les systèmes de production de viande sur la terre ferme au cours de cette même période. L'expansion de la production aquacole a dépassé de beaucoup la croissance démographique: l'offre moyenne mondiale par habitant de produits tirés de l'aquaculture est passée de 0,7 kg en 1970 à 6,4 kg en 2002, soit un taux moyen de croissance de 7,2 pour cent par an, imputable en grande partie, selon les déclarations de la Chine, à l'essor de son aquaculture. En 2002, la production mondiale aquacole (y compris les plantes aquatiques) a totalisé, selon les renseignements fournis, 51,4 millions de tonnes en quantité et 60,0 milliards de dollars EU en valeur, soit respectivement un accroissement annuel de 6,1 pour cent en quantité et de 2,9 pour cent en valeur par rapport aux chiffres déclarés pour 2000. En 2002, les pays d'Asie ont compté pour 91,2 pour cent dans cette production et pour 82, pour cent dans sa valeur. Sur le total mondial de la production aquacole, 71,2 pour cent de la quantité totale et 54,7 percent de sa valeur seraient imputables à la Chine.

Le tableau 4 indique les 10 premiers producteurs de poissons, de crustacés et de mollusques en 2002, ainsi que les 10 premiers producteurs qui ont connu le taux de croissance annuel le plus élevé de l'aquaculture au cours de la période 2000-02.

Tableau 4
Production aquacole (10 principaux producteurs): volume et croissance

Producteurs	2000	2002	Taux de croissance annuel moyen (%)
	<i>(milliers de tonnes)</i>		
Dix principaux producteurs: quantité			
Chine	24 580,7	27 767,3	6,3
Inde	1 942,2	2 191,7	6,2
Indonésie	788,5	914,1	7,7
Japon	762,8	828,4	4,2
Bangladesh	657,1	786,6	9,4
Thaïlande	738,2	644,9	-6,5
Norvège	491,2	553,9	6,2
Chili	391,6	545,7	18,0
Viet Nam	510,6	518,5	0,8
États-Unis	456,0	497,3	4,4
Sous-total 10 principaux producteurs	31 318,8	35 248,4	6,1
Reste du monde	4 177,5	4 550,2	4,4
Total	35 496,3	39 798,6	5,9
Dix principaux producteurs: croissance			
Iran (Rép. islamique d')	40,6	76,8	37,6
Îles Féroé	32,6	50,9	25,0
Rép. dém. pop. lao	42,1	59,7	19,1
Brésil	176,5	246,2	138,1
Chili	391,6	545,7	18,0
Fédération de Russie	74,1	101,3	16,9
Mexique	53,9	73,7	16,9
Taiwan Province de Chine	243,9	330,2	16,4
Canada	127,6	172,3	16,2
Myanmar	98,9	121,3	10,7

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques. Le taux de croissance annuel moyen est celui enregistré en 2000-02.



Tous les continents ont enregistré des hausses de leur production entre 2000 et 2002, à l'exception de l'Europe où elle est restée relativement inchangée (-0,1 pour cent par an).

En 2002, la production mondiale de plantes aquatiques s'est élevée à 11,6 millions de tonnes (6,2 milliards de dollars EU), dont 8,8 millions de tonnes (4.4 milliards de dollars EU) provenant de Chine, 0,89 million de tonnes des Philippines et 0,56 million de tonnes du Japon. Un varech – la laminaire japonaise (*Laminaria japonica* – 4,7 millions tonnes) a été la plante aquatique la plus cultivée, suivi d'une algue, le *nori* (*Porphyra tenera* – 1,3 million de tonnes). Certains pays ont déclaré la production de 4 autres millions de tonnes sous la rubrique «plantes aquatiques» sans autre précision.

L'expansion rapide de la production des divers grands groupes d'espèces se poursuit. Cependant, au cours de la période 2000-02, certains indices donnent à penser que les taux de croissance exceptionnels des années 80 et 90 se sont légèrement ralentis (figure 10, tableau 5). Certes, le rythme de progression de la production de crustacés s'est accéléré entre 2000-02, mais les taux de croissance des autres groupes d'espèces ont commencé à plafonner et le taux de croissance global, tout en étant encore élevé, a été inférieur à ceux des 20 dernières années. Les informations relatives à la production de l'aquaculture en 2002 sont indiquées sur la figure 11 pour les principaux groupes d'espèces en quantité et en valeur.

Figure 10

Tendances de la production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces

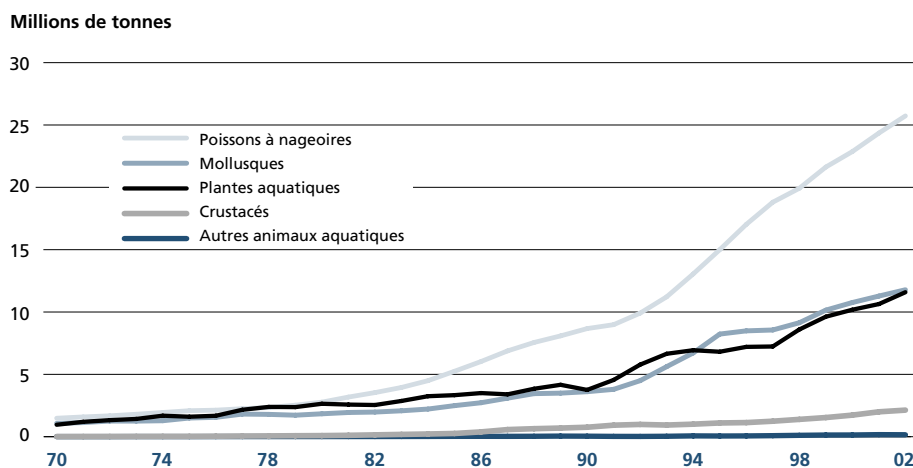


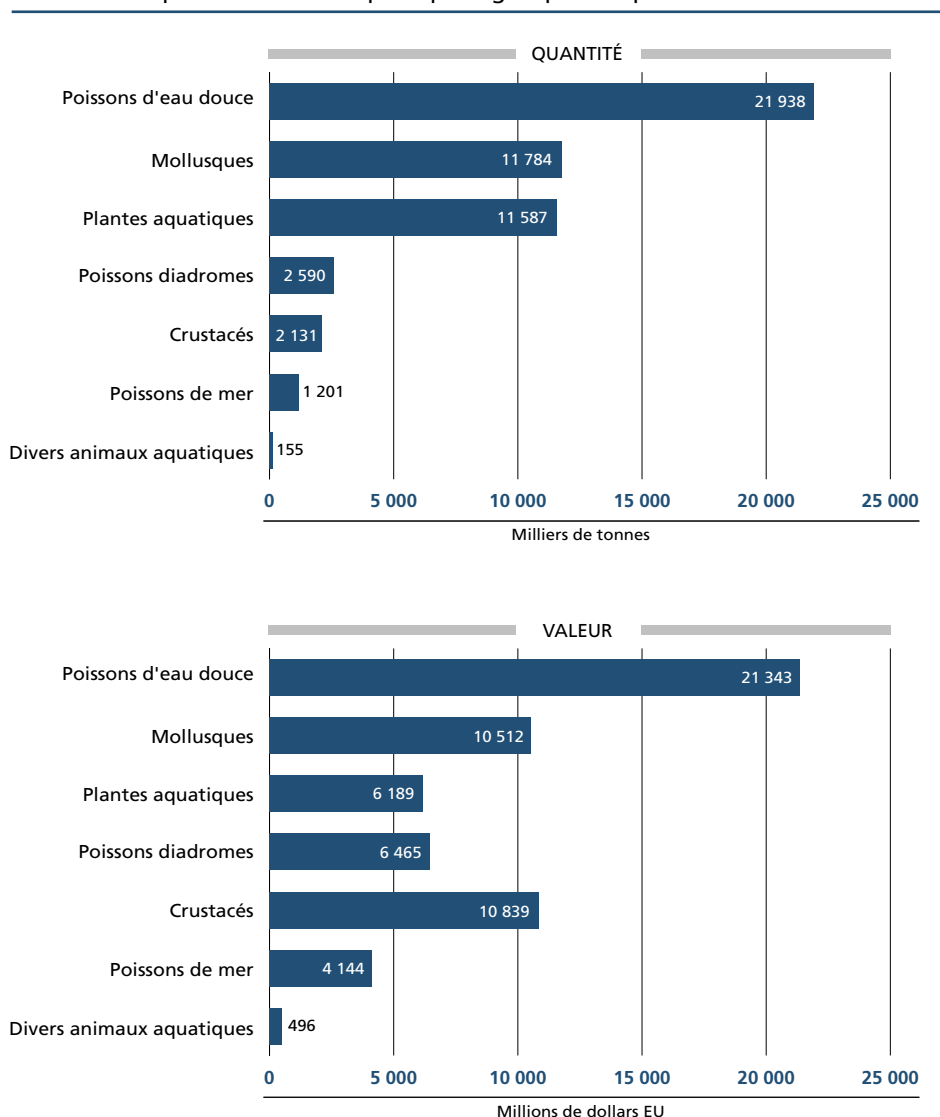
Tableau 5

Aquaculture: production mondiale, taux de croissance annuel moyen de différents groupes d'espèces

Période de temps	Crustacés	Mollusques	Poissons d'eau douce	Poissons diadromes	Poissons de mer	Total
1970–2002	18,1	7,8	9,6	7,4	10,5	8,9
1970–1980	23,9	5,6	6,0	6,5	14,1	6,3
1980–1990	24,1	7,0	13,1	9,4	5,3	10,8
1990–2000	9,9	5,3	7,8	7,9	12,3	10,5
2000–2002	11,0	4,6	5,8	6,7	9,5	5,9

Figure 11

Production aquacole mondiale: principaux groupes d'espèces en 2002



Les 10 principaux groupes d'espèces en termes de la quantité de la production et de l'augmentation du pourcentage de la quantité de la production entre 2000 et 2002 sont présentés sur le tableau 6, p. 18. La production de carpes et autres cyprinidés a dépassé de loin celle de tous les autres groupes d'espèces, et elle a compté pour près de 42 pour cent (16,7 millions de tonnes) dans la production totale de poissons, de crustacés et de mollusques. Pris dans leur ensemble, ces 10 premiers groupes d'espèces sont entrés pour 92,5 pour cent dans la production aquacole totale de poissons, de crustacés et de mollusques. L'espèce particulière la plus produite a été l'huître creuse du Pacifique (*Crassostrea gigas* – 4,2 millions de tonnes), suivie de trois espèces de carpe – la carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix* – 4,1 millions de tonnes), la carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idellus* – 3,6 millions de tonnes) et la carpe commune (*Cyprinus carpio* – 3,2 millions de tonnes).

La production de deux espèces de poissons à nageoires à valeur commerciale élevée figurent dans les 10 principaux groupes d'espèces du tableau 6, avec des groupes d'espèces ayant connu l'augmentation la plus importante en pourcentage – ce qui correspond à de nouvelles activités. Premièrement, on a commencé à élever du cabillaud de l'Atlantique (*Gadus morhua* – 1 445 tonnes) en Norvège et en Islande.



Tableau 6
Production aquacole (10 principaux groupes d'espèces): volume et croissance

Groupes d'espèces	2000	2002	Part du total 2002	Taux de croissance annuel moyen
	(tonnes)			
Dix principaux groupes d'espèces: quantité				
Carpes et autres cyprinidés	15 451 646	16 692 147	41,9	3,9
Huîtres	3 997 394	4 317 380	10,8	3,9
Mollusques marins divers	2 864 199	3 739 702	9,4	14,3
Clams, coques, arches	2 633 441	3 430 820	8,6	14,1
Saumons, truites, éperlans	1 545 149	1 799 383	4,5	7,9
Tilapias et autres cichlidés	1 274 389	1 505 804	3,8	8,7
Moules	1 370 953	1 444 734	3,6	2,7
Mollusques marins divers	1 591 813	1 348 327	3,4	-8,0
Crevettes	1 143 774	1 292 476	3,2	6,3
Peignes, pectens	1 154 470	1 226 568	3,1	3,1
Dix principaux groupes d'espèces: croissance				
Morues, merlus, églefins	169	1 445		192,4
Poissons démersaux divers	8 701	15 302		32,6
Crustacés marins divers	34 202	52 377		23,7
Plies, flétans, soles	26 309	38 909		21,6
Thons, bonites, poissons épée	6 447	9 445		21,0
Crustacés d'eau douce	411 458	591 983		19,9
Crabes, araignées de mer	140 235	194 131		17,7
Mollusques d'eau douce	10 220	13 414		14,6
Poissons d'eau douce divers	2 864 199	3 739 702		14,3
Clams, coques, arches	2 633 441	3 430 820		14,1

Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques. Le taux de croissance annuel moyen est celui de 2000-02.

Deuxièmement, l'élevage de thon sauvage capturé en mer et engraisé dans des cages flottant à la surface de la mer est une activité aquacole qui revêt une importance croissante au Mexique, en Australie ainsi que dans la région de la Méditerranée et qui s'étend maintenant à d'autres régions. Selon les définitions statistiques de la FAO, le gain net pondéral de la production de thons captifs devrait être imputé à l'aquaculture, mais il est rare que les pays connus pour se livrer à l'engraissement de thons sauvages déclarent ce type d'élevage sous la rubrique «aquaculture». L'augmentation de la production que laissent supposer les statistiques officielles ne correspondrait donc qu'à une petite partie de son accroissement effectif.

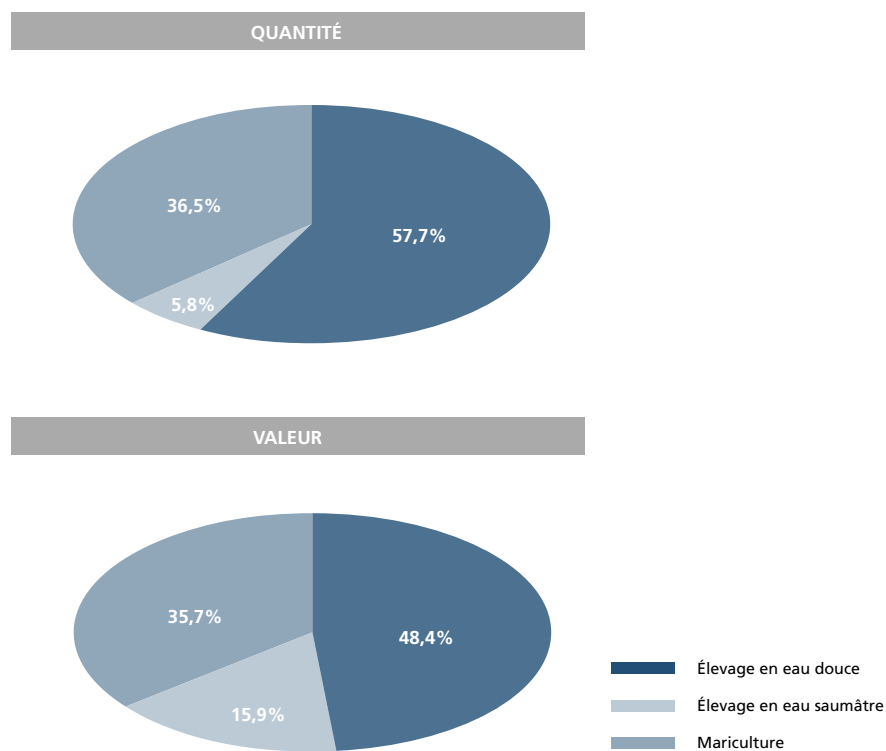
L'essentiel de la production aquacole de poissons, de crustacés et de mollusques continue à provenir des eaux douces (57,7 pour cent en quantité et 48,4 pour cent en valeur) (figure 12). La mariculture contribue à raison de 36,5 pour cent à la production et à 35,7 pour cent à la valeur totale. Bien que la production en eau saumâtre n'ait représenté que 5,8 pour cent de la quantité de production aquacole en 2002, sa part dans la valeur totale de cette production a été de 15,9 pour cent, ce qui tient à la place prépondérante des crustacés et de poissons à nageoires à valeur commerciale élevée. La figure 13⁵ présente les tendances de la production aquacole pour les eaux marines et les eaux continentales sur la période 1970-2000.

Durant cette même période, la production aquacole chinoise déclarée a progressé au rythme annuel moyen de 11,1 pour cent, contre 6,9 pour cent pour le reste du

⁵ Ici, la production en eau saumâtre se rapporte soit aux zones marines, soit aux zones continentales, selon la zone déclarée par le pays. La production dans les zones continentales et dans les zones marines représente donc le total de la production aquacole.

Figure 12

Production aquacole mondiale de poissons, de crustacés et de mollusques par milieu en 2002



Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

monde. De même, la production aquacole chinoise déclarée dans les zones marines a augmenté au taux annuel moyen de 10,9 pour cent, contre 5,5 pour cent pour le reste du monde. À la différence des systèmes d'exploitation sur la terre ferme, où le gros de la production mondiale provient d'un nombre limité d'espèces animales et végétales, on a fait état en 2002 de plus de 220 espèces animales et végétales pour les exploitations aquacoles. Sur la base des statistiques concernant la production aquacole communiquées à FAO au niveau des espèces, 69 pour cent de la production totale sont attribuables aux 10 grandes espèces et plus de 90 pour cent, à 25 d'entre elles.

Il convient de noter que le rythme de croissance de la production aquacole de poissons, de crustacés et de mollusques dans les pays en développement, qui s'est établi en moyenne à 10,4 pour cent depuis 1970, a dépassé celui des pays développés, où il n'a été en revanche que de 4,0 pour cent par an. Dans les pays en développement autres que la Chine, la production a progressé à un taux annuel de 7,8 pour cent. En 1970, les pays en développement sont entrés pour 58,8 pour cent dans la production, tandis qu'en 2002, leur part a atteint 90,7 pour cent. À l'exception des crevettes marines, le gros de la production aquacole des pays en développement a été constitué en 2002 de poissons omnivores/herbivores ou d'espèces à filtre alimentaire alors que 74 pour cent de l'élevage de poissons à nageoires étaient composés d'espèces carnivores.

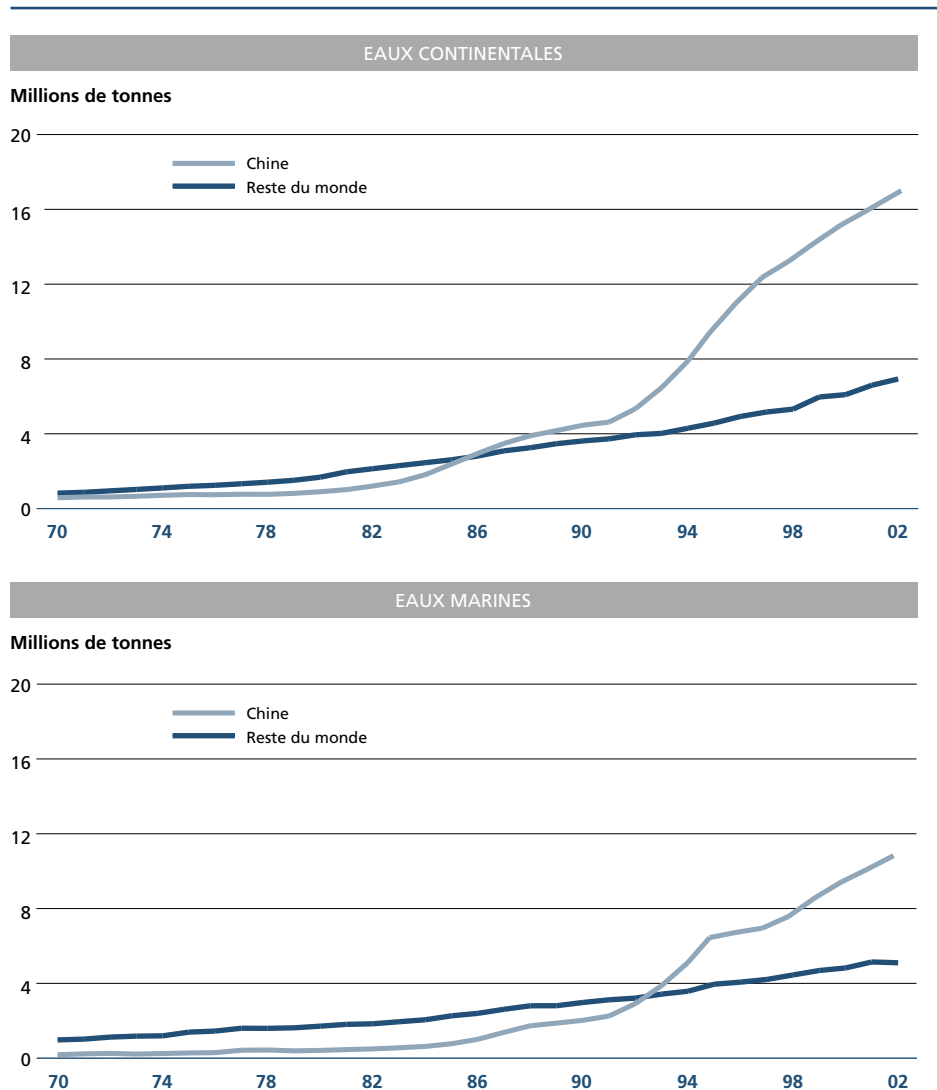
PÊCHEURS ET AQUACULTEURS

En 2002, les activités de production des pêches et de l'aquaculture ont fourni, selon les estimations, un emploi et des revenus directs à 38 millions de personnes (tableau 7, p. 21), ce qui représente un accroissement minime par rapport à l'année antérieure.



Figure 13

Production aquacole maritime et continentale



Note: Ces données n'incluent pas les plantes aquatiques.

Le nombre mondial des pêcheurs et des aquaculteurs a progressé à un taux moyen de 2,6 pour cent par an depuis 1990.

Les pêcheurs et les aquaculteurs représentaient 2,8 pour cent du total mondial de la population active qui travaille dans l'agriculture, soit 1,33 milliard de personnes en 2002 – contre 2,3 pour cent en 1990. La plupart des continents sont proches de cette moyenne mondiale, à l'exception de l'Afrique où le pourcentage des pêcheurs et des aquaculteurs est plus faible, avec 1,3 pour cent du total de la main-d'œuvre agricole, ainsi que de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale, où il est supérieur de 1 pour cent à la moyenne mondiale. La pêche dans les eaux marines et continentales a compté pour 75 pour cent du chiffre total de travailleurs, tandis que l'aquaculture a fourni des emplois aux 25 pour cent restants. Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative, car certains pays ne collectent pas encore séparément des données pour ces deux secteurs et dans d'autres, et certains systèmes nationaux ne prennent pas encore en compte l'aquaculture.

Le nombre le plus élevé de personnes travaillant dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture se trouve en Asie (87 pour cent du total mondial), suivie de l'Afrique (7 pour cent), de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, (environ 2 pour cent chacune) et de l'Océanie (0,2 pour cent). Ces pourcentages correspondent étroitement à la part des différents continents dans

Tableau 7
Pêcheurs et aquaculteurs: effectifs mondiaux, par continent

	1990	1995	2000	2001	2002
	<i>(milliers)</i>				
Total					
Afrique	1 917	2 238	2 585	2 640	2 615
Amérique du Nord et centrale	767	770	751	765	762
Amérique du Sud	769	814	784	760	770
Asie	23 654	28 552	30 770	31 493	32 821
Europe	654	864	821	796	746
Océanie	74	76	86	80	81
Total mondial	27 835	33 314	35 797	36 534	37 795
Nombre de pisciculteurs¹					
Afrique	...	105	112	115	111
Amérique du Nord et centrale	53	74	74	69	65
Amérique du Sud	16	88	92	92	93
Asie	3 698	6 003	8 503	8 720	9 502
Europe	11	36	37	39	39
Océanie	nég.	1	5	5	5
Total mondial	3 778	6 307	8 823	9 040	9 815

¹ En 1990 et en 1995, seul un petit nombre de pays ont communiqué des données et, en conséquence, ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux des années suivantes.
nég. = négligeable; ... = donnée non disponible.

la population mondiale, à la proportion de la population active qui travaille dans le domaine de l'agriculture et à la prédominance relative des pêches à forte intensité de main-d'œuvre dans certaines économies d'Afrique et d'Asie.

La pêche dans les eaux marines et continentales est souvent une occupation à temps partiel (près de 60 pour cent de l'effectif total), ce qui est dû à la variabilité des ressources halieutiques saisonnières disponibles et, également, à une série de mesures qui réglementent généralement la pêche en rendant impossible la pratique de cette activité tout au long de l'année (par exemple, fermeture de certaines pêcheries à certaines périodes de l'année, captures totales annuelles de certaines espèces commerciales limitées à quelques jours par mois seulement dès que le quota est atteint), restriction du nombre de licences commerciales, et du nombre de poissons capturés par sortie. Les pêcheurs doivent donc de plus en plus se tourner vers d'autres activités pour compléter leurs revenus.

Dans bien des cas, les statistiques nationales sont communiquées trop irrégulièrement à la FAO et ne sont pas assez détaillées pour permettre une analyse approfondie de la structure de l'emploi au niveau mondial, mais il apparaît que dans les pays les plus importants qui pratiquent la pêche et qui fournissent systématiquement ces données, la part de l'emploi dans les pêches de capture stagne et que l'aquaculture offre des débouchés accrus.

En Chine où le chiffre cumulé des pêcheurs et des aquaculteurs (12,3 millions) représente près d'un tiers du total mondial, 8,4 millions de personnes travaillaient en 2002 dans le secteur des pêches de capture et 3,9 millions dans celui de l'aquaculture. Cependant, les programmes adoptés par la Chine pour réduire la taille de sa flotte et donc, pour limiter la surpêche, ont eu pour effet de diminuer le nombre de pêcheurs à plein temps et à temps partiel. L'effectif des pêcheurs à temps partiel a diminué de près de 2 pour cent depuis deux ans et il existe des plans visant à reconverter 4 pour cent de l'effectif total des pêcheurs d'ici à 2007. Parmi les mesures envisagées par les pouvoirs publics figurent notamment la mise à la casse de navires et des activités de formation à l'intention des pêcheurs en surnombre pour les préparer à travailler dans le domaine de l'aquaculture, où l'emploi a progressé de 6 pour cent en 2002 par rapport à 2000. On



Encadré 2

Les pêches et les situations d'urgence

Les catastrophes naturelles telles que les cyclones, les inondations, les typhons, les ondes de tempête, les raz-de-marée, les tremblements de terre et les glissements de terrain peuvent avoir des effets dévastateurs sur les communautés de pêcheurs, détruisant les embarcations et les équipements de pêche ou balayant les habitations. Il en fut ainsi du cyclone qui a ravagé en 1996 la baie du Bengale et au cours duquel 1 435 pêcheurs ont trouvé la mort ou ont été portés disparus, et qui a, selon les estimations, détruit ou endommagé des milliers d'embarcations et autres équipements.

Lorsque, suite à un désastre, les communautés de pêcheurs ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels de survie et/ou lorsque leur vie et leur bien-être sont menacés, comme durant les conflits armés, elles sont en situation d'urgence. Les pays en développement, notamment les plus pauvres, sont de loin les plus affectés par ces crises, car ils manquent des moyens leur permettant de s'y préparer et, après coup, d'opérer le redressement voulu. Vu l'importance des pêches dans les pays en développement, au plan de la production mais aussi de l'apport en protéines, de l'emploi et de l'obtention de devises étrangères, il convient de se pencher sur le rôle que peuvent jouer les interventions en faveur des pêches dans le cadre d'opérations de secours d'urgence.

Dans les situations d'urgence, les interventions en faveur des pêches peuvent contribuer de façon décisive à restaurer la production en tant que source immédiate de revenus et de nourriture. Selon les données recueillies pendant une année complète dans le secteur nord du Soudan, il apparaît que, partout et en toute saison, les produits à base de poisson et principalement le poisson séché au soleil constituent la forme la moins chère et la plus accessible de protéines animales pour les catégories pauvres de personnes déplacées. En outre, le poisson séché joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire des populations durant la période de soudure – à savoir entre les premières pluies et la première récolte –, où il vient s'ajouter aux aliments indigènes sauvages, de même que pendant la période très active des semis.

relève également une tendance analogue dans d'autres pays qui offrent des débouchés accrus dans des métiers liés à ces pratiques culturelles.

Dans nombre de pays industrialisés, notamment au Japon et dans certains pays européens, l'emploi dans le secteur des pêches – et par conséquent dans les métiers qui lui sont associés – est en déclin depuis plusieurs années. Cette baisse résulte de la combinaison de plusieurs facteurs: diminution des captures, programmes destinés à réduire les capacités de pêche, accroissement de la productivité grâce aux progrès techniques réalisés dans cette branche d'activité. Dans l'Union européenne, (UE-15)⁶ le nombre de pêcheurs a diminué en moyenne de 2 pour cent par an.

En Norvège, l'emploi dans le secteur de la pêche est en recul depuis plusieurs années (tableau 8, p. 24). En 2002, environ 18 650 personnes travaillaient dans cette branche d'activité (à l'exclusion de l'aquaculture), ce qui représente un recul de 8 pour cent par rapport à 2000 et de près de 20 pour cent par rapport aux cinq années

⁶ Les membres de l'Union européenne avant le 1^{er} mai 2004: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Il convient d'établir ici une distinction entre l'aquaculture et les pêches de capture. En effet, l'élevage de poissons en aquaculture nécessite du temps et de l'argent. En conséquence, les opérations de secours doivent avant tout chercher à relancer la production des établissements existants, lorsqu'on dispose sur place des compétences nécessaires. En revanche, la capture de poissons sauvages peut fournir de façon immédiate des revenus et de la nourriture sous forme de protéines animales, dès que les moyens de production sont remplacés. Cette distinction peut être cruciale en période de conflit ou de crise aiguë. De plus, s'agissant des pêches de capture, l'admission comme exploitant et l'accès aux lieux de pêche ne comportent généralement pas de critères discriminatoires. Contrairement au bétail, les équipements de pêche comme les filets et les hameçons se transportent facilement. Certaines activités liées à la pêche, telles que le maniement de lignes et d'hameçons, ne nécessitent pas d'habiletés exceptionnelles, si bien que les catégories les plus vulnérables, à savoir les enfants et les femmes, peuvent en retirer pratiquement sans délai un apport en protéines.

De plus, les interventions en faveur des pêches contribuent à créer toute une variété d'activités et de possibilités d'emploi: réparation des filets, construction d'embarcations, transformation du poisson et de son commerce et vannerie. Ces mêmes interventions peuvent aider à promouvoir le rôle des femmes en les formant à de meilleures techniques de transformation et de préservation du poisson.

En dépit de leur rôle potentiel dans le cadre d'opérations de secours d'urgence, les interventions en faveur des pêches ne reçoivent pas toujours une attention suffisante. Or, pour les raisons énoncées plus haut, elles peuvent et elles devraient occuper une place significative dans les efforts de secours et de redressement. Tant qu'on négligera de la leur attribuer, elles n'auront pas l'impact que l'on est en droit d'en attendre, et les conséquences en seront supportées par les pêcheurs et par leurs communautés.



précédentes. C'est l'effectif des personnes dont la pêche est la principale occupation, soit plus de 75 pour cent du total, qui a le plus régressé. En Islande, l'emploi dans le secteur halieutique était relativement stable dans les cinq années allant jusqu'à 2002, malgré des variations saisonnières. Cependant, la part de la pêche et du secteur de la transformation de poisson où les femmes travaillent en majorité a diminué en tant que source d'emploi: elle est descendue à 8 pour cent en 2002 alors qu'elle était de 10 pour cent cinq années auparavant. Au Japon, le nombre de pêcheurs dans les eaux marines a régressé chaque année depuis 1991 pour tomber à son niveau le plus bas en 2002 (243 320 personnes). Les pêcheurs travaillaient pour leur compte dans leur immense majorité (72 pour cent) – ce qui est souvent le cas dans ce métier.

Dans la plupart des pays développés, on relève un vieillissement des effectifs de pêcheurs – principalement dû au fait que ce métier attire de moins en moins les jeunes générations. Par exemple, au Japon, 95 750 pêcheurs hommes (soit 47,2 pour cent du chiffre total) avaient 60 ans et plus en 2002. La part de ce groupe d'âge a augmenté au rythme de 1 pour cent par an, et en 2002, elle dépassait de près de 25 pour cent le chiffre enregistré 20 ans auparavant. En comparaison, la part des jeunes (moins de 40 ans), qui correspondait à un quart du chiffre total des pêcheurs dans les eaux marines

Tableau 8
Pêcheurs et pisciculteurs: effectifs de pays choisis

Pays	Type de pêche		1990	1995	2000	2001	2002
MONDE	PÊ + AQ	(nombre)	27 835 441	33 314 345	35 796 679	36 534 194	37 795 203
		(index)	78	93	100	102	106
	PÊ	(nombre)	26 974	27 494	27 980
		(index)	100	102	104
	AQ	(nombre)	8 823	9 040	9 815
		(index)	100	102	111
Chine	PÊ + AQ	(nombre)	9 092 926	11 428 655	12 233 128	12 944 046	12 337 732
		(index)	74	93	100	106	101
	PÊ	(nombre)	7 352 827	8 759 162	8 510 779	9 097 276	8 377 036
		(index)	86	103	100	107	98
	AQ	(nombre)	1 740 099	2 669 493	3 722 349	3 846 770	3 960 696
		(index)	47	72	00	103	106
Indonésie	PÊ+ AQ	(nombre)	3 617 586	4 568 059	5 247 620	5 477 420	5 662 944
		(index)	69	87	100	104	108
	PÊ	(nombre)	1 995 290	2 463 237	3 104 861	3 286 500	3 392 780
		(index)	64	79	100	106	109
	AQ	(nombre)	1 622 296	2 104 822	2 142 759	2 190 920	2 270 164
		(index)	76	98	100	102	106
Japon	PÊ + AQ	(nombre)	370 600	301 440	260 200	252 320	243 320
		(index)	142	116	100	97	94
Pérou ¹	PÊ + AQ	(nombre)	43 750	62 930	66 361	66 382	66 502
		(index)	66	95	100	100	100
Norvège	PÊ + AQ	(nombre)	27 518	28 269	23 729	22 637	22 105
		(index)	116	119	100	95	93
	PÊ	(nombre)	27 518	23 653	20 098	18 955	18 648
		(index)	137	118	100	94	93
	AQ	(nombre)	...	4 616	3 631	3 682	3 457
		(index)	...	127	100	101	95
Islande	PÊ	(nombre)	6 951	7 000	6 100	6 000	6 000
		(index)	114	115	100	98	98

Note: PÊ = pêche, AQ = aquaculture; Index: 2000 = 100; ... = données non disponibles.

¹ Les données relatives au Pérou ne comprennent ni celles concernant les pêcheurs pratiquant la pêche continentale ni celles concernant les pisciculteurs.

en 1982, ne représentait plus en 2002 que 12,1 pour cent des 243 320 personnes qui se livraient à cette activité.

On ne dispose pas de données complètes sur le chiffre mondial des aquaculteurs. Selon des statistiques partielles, il aurait augmenté d'environ 8 pour cent depuis 1990 – cette hausse s'expliquant en partie par l'amélioration des données communiquées par les pays. Cependant, depuis 2000, dans beaucoup de pays développés, il ressort des statistiques sur l'emploi dans l'aquaculture que le nombre des effectifs de ce secteur commence à plafonner – ce qui est dû à un ralentissement parallèle du taux de croissance de l'élevage de poissons et de mollusques. Après le chiffre record enregistré en 1995, suivi d'un recul pendant quelques années, l'emploi dans la pisciculture est resté stable en Norvège depuis 1998. En 2002, on y dénombrait 3 457 travailleurs, dont un tiers travaillaient dans les écloséries; les hommes (qui comptent pour 90 pour cent de l'effectif total) travaillent surtout dans la production de saumons et de truites,

tandis que les femmes, dont l'effectif reste stable depuis de nombreuses années, travaillent en majorité pour la production d'alevins de très petites dimensions et de moins faibles dimensions («fingerlings») plutôt que pour l'élevage de poissons destinés à la consommation.

Dans les pays où la pêche et l'aquaculture jouent un rôle moins prédominant dans l'économie, il est souvent difficile de disposer de statistiques comparatives détaillées sur l'emploi et le revenu. Dans beaucoup de pays en développement, qui sont ceux où l'on compte le plus de pêcheurs, les épouses et les membres de leur famille se livrent à la pêche côtière artisanale et à des activités connexes. On ne peut guère établir des estimations fiables sur le nombre de personnes qui pratiquent la pêche à temps partiel ou occasionnellement, ou qui s'occupent de l'aquaculture en tant que travailleurs familiaux non rémunérés. L'évaluation de l'importance socioéconomique de ces activités, malgré leur contribution substantielle à la production et au revenu ainsi qu'à la sécurité alimentaire des communautés côtières et rurales, n'est donc pas une tâche aisée.

Faute d'autres données économiques, il est difficile de tirer avec certitude de ces chiffres des conclusions sur les tendances mondiales actuelles. La pêche est une activité qui présente encore un intérêt économique pour beaucoup de personnes dans certaines régions. En Chine où l'on estime à 25 millions le nombre de personnes qui travaillent dans les secteurs de la pêche de capture, de la pisciculture et des industries connexes de transformation, un fort pourcentage de pêcheurs n'appartient pas à la population locale, mais est constitué de travailleurs migrants qui viennent de l'intérieur des terres ou des provinces avoisinantes – ce qui est une preuve de cet intérêt économique. Il arrive aussi que des pêcheurs à temps partiel travaillent pendant la saison de la pêche et retournent ensuite dans leur village où ils s'emploient comme ouvriers agricoles pendant l'été, ou bien encore, qu'ils combinent l'agriculture et l'élevage de poissons. Le gain moyen tiré de la pêche peut offrir des revenus plus élevés que ceux dans l'agriculture, bien que le secteur manufacturier et d'autres secteurs économiques offrent des emplois généralement plus rémunérateurs que ceux dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

LA SITUATION DE LA FLOTTE DE PÊCHE

Après des années d'expansion de la flotte mondiale de pêche jusqu'aux dernières années 80 et les premières années 90, le nombre de navires pontés s'est relativement stabilisé autour de 1,3 million d'unités. En outre, la flotte mondiale qui se livre à la pêche dans les eaux marines et continentales comprenait environ 2,8 millions de navires non pontés, dont 65 pour cent n'étaient pas motorisés. Environ 85 pour cent des navires pontés, 50 pour cent des navires non pontés à moteur et 83 pour cent des embarcations non motorisées étaient concentrés en Asie. Les 15 pour cent restants de l'ensemble des navires de pêche pontés que compte le monde se répartissaient entre l'Europe (8,9 pour cent), l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale (4,5 pour cent), l'Afrique (1 pour cent), l'Amérique du Sud (0,6 pour cent) et l'Océanie (0,2 pour cent) (figure 14). Vingt et un pour cent des navires de pêche non pontés et motorisés se trouvaient dans divers pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale, 16 pour cent en Afrique, 6 pour cent en Amérique du Sud, et 3 pour cent en Océanie

La jauge brute globale des grands navires de pêche dans les eaux marines (définis comme ayant plus de 100 tonneaux de jauge brute) a atteint le chiffre record 15,6 millions en 1992 (24 074 navires) et a baissé depuis lors⁷. Cependant, le nombre de ces navires a peu à peu augmenté jusqu'en 2001 et s'est relativement stabilisé ces dernières années aux alentours de 24 000 unités (figure 15, p. 26). En 2002, la flotte

⁷ Les indicateurs des tendances de la flotte des grands navires de pêche dans les eaux marines (de plus de 100 tonneaux) sont fondés sur les données du Service d'information maritime de la Lloyd's (Lloyd's Maritime Information System – LMIS). Il est à noter que le LMIS ne prend en compte qu'une petite proportion (443 navires) de la flotte chinoise qui compte environ 15 000 navires dont la longueur totale est supérieure à 24 m et que la Chine a notifiés à l'Organisation maritime internationale (OMI) conformément à l'Accord de Torremolinos. Il convient également de relever que les modifications intervenues dans la méthode de calcul de la capacité des navires (passage du système TJB au système tb) exigent de la prudence lors de l'interprétation des tendances de la jauge de la flotte.



Figure 14

Répartition des bateaux de pêche pontés par continent

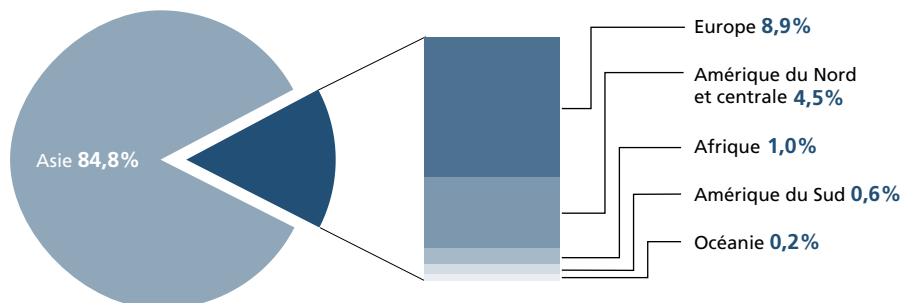
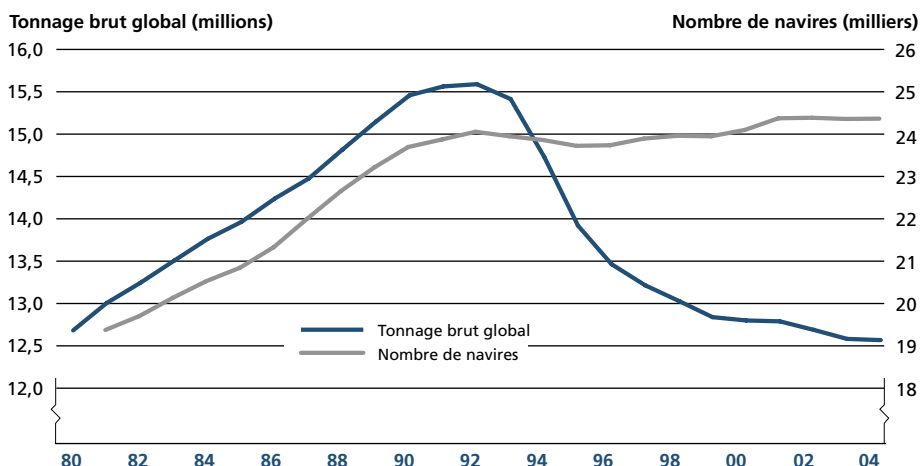


Figure 15

Navires de plus de 100 tonneaux répertoriés dans la base de données des Services d'information maritime de la Lloyds: flotte mondiale



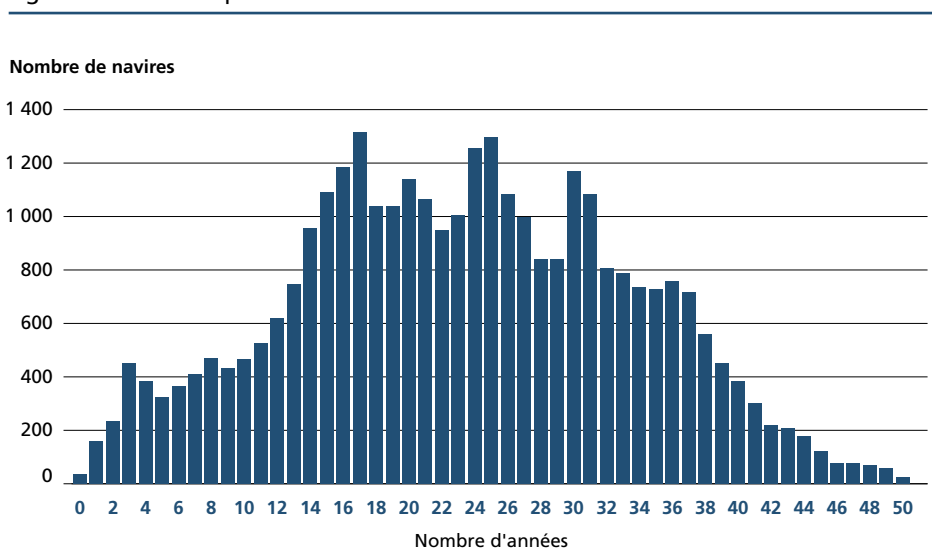
des grands navires a légèrement progressé pour atteindre 24 406 unités et a fluctué autour de ce chiffre jusqu'en 2004; toutefois, depuis 1992, sa jauge totale s'est contractée à la suite de l'adoption par de nombreux pays de programmes visant à limiter les capacités. En 2003, la Fédération de Russie avait la plus grande capacité mesurée en jauge brute (24 pour cent du total des tonneaux bruts), suivie du Japon et des États-Unis d'Amérique (7 pour cent chacun), de l'Espagne (6 pour cent), de la Norvège (3,5 percent) et de l'Ukraine (3 pour cent). Deux pays de libre immatriculation, le Panama et le Belize, comptaient pour 6 pour cent de la jauge brute mondiale dont 4,4 pour cent étaient attribuables à des navires battant pavillon inconnu.

L'âge moyen de la catégorie des grands navires de pêche qui opèrent dans les eaux marines a continué à augmenter au niveau mondial. En 1992, environ 30 pour cent de ces navires avaient moins de 10 ans et 6 pour cent avaient plus de 30 ans, alors qu'en 2003, ces pourcentages étaient respectivement de 13 pour cent et de 28 pour cent; la figure 16 montre le profil d'âge de la flotte mondiale en 2003. Parmi les flottes nationales qui ont plus de 200 000 tonneaux bruts, la flotte japonaise est la plus jeune (âge moyen de 16 ans), tandis que celle de la République de Corée est la plus vieille (âge moyen de 29 ans). La France et Vanuatu ont des flottes relativement jeunes (respectivement, 19 ans et huit ans en moyenne), alors que les flottes de l'Afrique du Sud, du Ghana, des Philippines et du Sénégal ont généralement toutes plus de 30 ans.

La pêche est considérée comme l'un des métiers les plus dangereux. Le vieillissement

Figure 16

Âge des navires de plus de 100 tonnes en 2003: flotte mondiale



de la flotte de pêche suscite des préoccupations quant à la sécurité tant des navires que des équipages. En outre, les normes relatives au logement des équipages à bord de ces navires très vétustes et à leurs autres conditions de vie ne sont pas conformes aux critères minimaux actuels imposés aux unités nouvellement construites.

Le ralentissement des mises en chantier des grands navires donne à penser que la sécurité et les conditions de vie des équipages ne progressent peut-être pas rapidement. Il est évident que les plans visant à aménager les capacités risquent d'exiger une certaine réduction de la flotte des grands bâtiments, mais il est non moins évident qu'il faudra toujours des grands navires pour pêcher dans des eaux lointaines et par mauvais temps. En outre, la pêche d'espèces pélagiques en haute mer a bien souvent tendance à être plus rentable à bord des grands navires. On prévoit un rebond, au cours des 10 prochaines années, des mises en chantier des grands navires de pêche qui sont actuellement tombées à un niveau très bas. Dans ce contexte il est intéressant de noter que l'Organisation internationale du travail (OIT) procède actuellement à l'établissement, à l'intention des nouvelles flottes de pêche, d'une nouvelle Convention relative aux conditions de travail dans le secteur halieutique (laquelle comprend des normes relatives au logement des équipages) (voir p. 80-82, Deuxième partie). La FAO, l'OIT et l'OMI sont également en train d'apporter des modifications importantes au Recueil de règles pour les pêcheurs et les navires de pêche ainsi qu'aux Directives facultatives pour la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche de faibles dimensions.

On ne dispose pas d'indications détaillées sur l'ensemble de la flotte mondiale de pêche après 1998, mais la taille de la flotte de certains des principaux pays qui pratiquent la pêche a continué à diminuer. Ainsi, la flotte de pêche de la Union européenne (UE-15) est passée de 96 000 navires en 2000 à 88 701 en 2003. Le chiffre total des navires se répartissait ainsi: 13 pour cent de chalutiers, 6 pour cent de senneurs, 33 pour cent de trémailleurs, 16 pour cent de palangriers – le reste étant composé de navires dotés d'autres engins de pêche. Sur les 87 833 navires de longueur connue, un peu plus de 80 pour cent mesuraient moins de 12 mètres et appartenaient en majorité à l'Espagne, à la Grèce et à l'Italie. Environ 15 pour cent des navires de pêche de la UE avaient entre 12 et 24 mètres de longueur, et moins de 340 navires avaient plus de 45 mètres de long (une soixantaine d'unités de moins que cinq années auparavant). En décembre 2002, la Norvège avait une flotte de pêche inscrite au registre de 7 802 navires pontés à moteur et de 2 847 navires non pontés. Les statistiques comparatives indiquent que la flotte de navires pontés a encore perdu 628 unités (8 pour cent) depuis 2000, et que le nombre d'embarcations non pontées a encore diminué de près de 40 pour cent. À la fin de 2003, l'Islande comptait 1 872 navires inscrits sur un registre, dont 50 pour cent non pontés, soit 63 unités de moins qu'en 2002 et une



baisse de l'ordre de 7 300 tonneaux bruts pour la jauge de l'ensemble de ces différentes catégories de navires. Près de 40 pour cent des chalutiers (environ 75 pour cent de tous les navires pontés) ont plus de 10 ans. En Nouvelle-Zélande, dont la zone économique exclusive est l'une des plus étendues du monde, il y avait en 2001 1 700 navires néo-zélandais de pêche à vocation commerciale, complétés par 36 navires étrangers affrétés; ces chiffres représentent 1 102 navires néo-zélandais et 43 navires affrétés de moins qu'en 1992.

Au Japon, plus de 90 pour cent des navires de la flotte ont une jauge inférieure à cinq tonneaux bruts. On a enregistré un recul pour toutes les catégories de la flotte entre 1997 et 2001, notamment pour les navires de plus de 50 tonneaux bruts (moins de 1 pour cent en 2001), soit une baisse de plus de 20 pour cent.

On relève des avancées importantes de plusieurs organisations régionales de gestion des pêches⁸ qui ont dressé des listes «positives» de navires (autorisés à pêcher dans la zone qui relève de telle ou telle organisation régionale de ce type) et des listes «négatives» de navires (non autorisés, ou «non coopérants») en vue d'améliorer le suivi et le contrôle des pêches hauturières et des stocks transfrontières. D'autres organismes analogues⁹ en sont à divers stades de l'élaboration de ces listes; en outre, certains pays et certaines organisations non gouvernementales (ONG) ont commencé à établir des listes de navires qui pêcheraient sans autorisation.

Au milieu de l'année 2004, 5 517 unités étaient inscrites sur le Registre des autorisations des navires en haute mer, tenu par la FAO. Sur les 30 pays parties à l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, 19 pays seulement¹⁰ sur 30 Parties à l'Accord d'application¹¹ ont fourni à la FAO les informations requises sur les navires autorisés à pratiquer la pêche hauturière.

D'après les travaux en cours à la FAO, on a des raisons de croire qu'il y a une surcapacité, à l'échelle mondiale, des flottes de pêche au thon à usage industriel¹². Dans ce contexte, on a envisagé un moratoire pour la construction de ces navires, conjointement à la mise au point de mécanismes destinés à assurer le transfert harmonieux des capacités des pays qui pratiquent la pêche dans des zones éloignées de haute mer vers des pays côtiers en développement.

Une analyse des navires de pêche qui ont changé de pavillon en 2003 (tableau 9) fait encore ressortir une très grande activité dans les pays qui offrent des «pavillons de complaisance», même s'il ressort de certains indices que le nombre de ces bateaux va en diminuant. Le Belize, la Guinée équatoriale ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines ont beaucoup réduit leur flotte, tandis que la flotte du Honduras est restée relativement inchangée et que celle du Panama a augmenté de 14 unités, compte tenu de la construction de nouveaux navires et de la mise à la casse de vieux navires.

En 2003, il apparaît que plusieurs des principaux pays qui pratiquent la pêche ont beaucoup réduit le nombre de leurs navires de 100 tonneaux et plus, mais par le biais d'un transfert de pavillon (figure 17, p. 30). Le Japon se classe en tête de ces pays, avec une diminution totale de 140 navires. Les États-Unis, l'Islande la Norvège et les Pays-Bas ont tous transféré plus de navires sous un autre pavillon qu'ils n'en ont immatriculé. On note une forte contraction de la flotte du Royaume-Uni qui a envoyé des vieux navires à la casse et qui a transféré le pavillon de certaines de ses unités. En revanche, l'Espagne a beaucoup augmenté sa flotte en construisant de nouveaux navires. Les navires qui ont changé de pavillon et qui figurent désormais dans la catégorie «pavillon

⁸ Entre autres, les organisations suivantes: Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), Organisme des pêches du Forum (FFA), Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) et Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE).

⁹ Commission sous-régionale des pêches (Afrique de l'Ouest), Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest, Commission pour la conservation du thon rouge du Sud.

¹⁰ Bénin, Canada, États-Unis, Japon, Namibie et Norvège et 13 pays de l'UE (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède).

¹¹ L'Accord de 1993 de la FAO visant à favoriser le respect par les navires hauturiers des mesures internationales de conservation et de gestion a été adopté lors de la Conférence de la FAO en novembre 1993 et est entré en vigueur en 2003. Pour de plus amples informations, voir <http://www.fao.org/Legal/treaties/012t-3.htm>; adresse valable en septembre 2004.

¹² Gestion de la capacité de pêche au thon: conservation et aspects socioéconomiques. Projet FAO GCP/INT/851/JPN.

Tableau 9

Navires de pêche de 100 tonneaux et plus: création, transfert de pavillon, inscriptions aux registres, mises à la ferraille et pertes en 2003

	Création	Transfert de pavillon	Inscription	Mises à la ferraille et pertes	Variation
Registres nationaux de la navigation					
Bélize	5	178	81	0	-92
Guinée équatoriale	0	17	4	0	-13
Honduras	0	16	15	0	-1
Islande	1	33	11	2	-23
Japon	0	138	1	3	-140
Namibie	1	10	16	0	7
Pays-Bas	9	22	1	13	-25
Norvège	28	29	11	31	-21
Panama	2	21	33	0	14
Fédération de Russie	7	50	82	3	36
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0	38	7	1	-32
Afrique du Sud	2	3	29	1	27
Espagne	64	13	1	25	27
Royaume-Uni	18	38	8	65	-77
États-Unis	21	59	3	12	-47
Non déterminé	2	0	242	0	244
Sous-total	160	665	545	156	-116
Total des registres nationaux	384	916	916	347	37

Note: Modifications apportées à la base de données des Services d'information maritime de la Lloyds (concernant les bateaux de pêche).

inconnu» représentent plus de 25 pour cent des transferts de pavillon. Sur le registre de la Lloyd's figurent 1 213 navires de plus de 100 tonneaux bruts battant «pavillon inconnu» et considérés comme poursuivant encore leurs opérations en 2003 (compte non tenu des données antérieures à 1970). Sur les navires pour lesquels on dispose de renseignements concernant leur pavillon antérieur, 51 pour cent étaient immatriculés dans l'un des pays suivants: Belize, Guinée équatoriale, Honduras, Panama, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Vanuatu, et 56 pour cent de ces unités avaient été construites soit au Japon soit à Taïwan Province de Chine.

ÉTAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Ressources des pêches marines

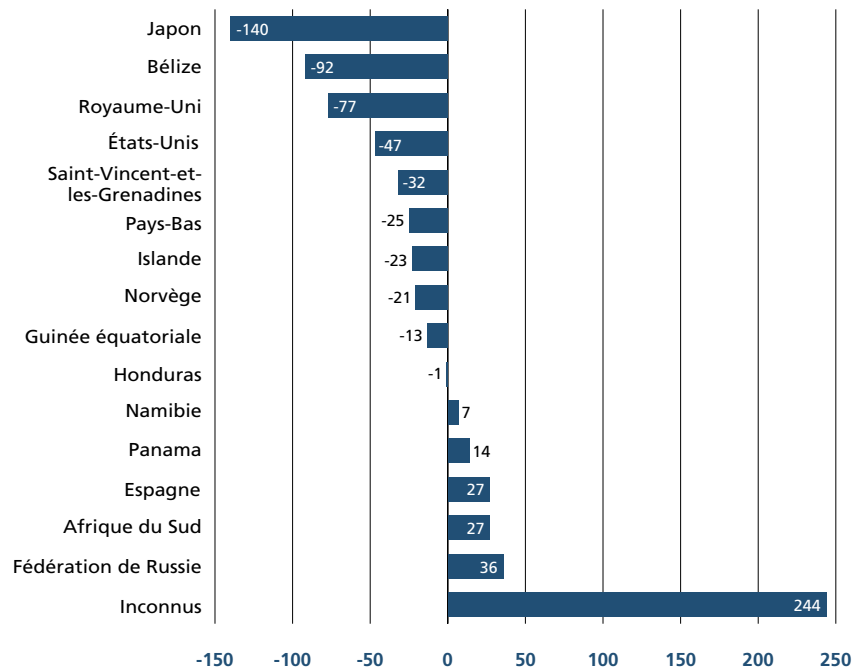
Après une augmentation qui l'a portée de 79 millions de tonnes environ en 1998 à 87 millions de tonnes en 2000, la production mondiale de pêches de capture en mer a régressé, pour s'établir à près de 84 millions de tonnes en 2001 et se maintenir à ce niveau en 2002. Le recul d'environ 2,5 pour cent du volume mondial des prises s'explique principalement par le déclin, de 12 pour cent et 7 pour cent respectivement, des prises dans le Pacifique Sud-Est et le Pacifique Nord-Ouest.

Le Pacifique Nord-Ouest est la zone de pêche la plus productive de la planète, avec un volume nominal de captures (Chine comprise) oscillant entre 20 et 24 millions de tonnes depuis la fin des années 80 (figure 18, p. 32). Les amples fluctuations des prises réalisées dans la région ont pour cause principale les pêches intéressant les stocks abondants de pilchards du Japon (ou sardines japonaises) et de lieu de l'Alaska. Les stocks de ces deux espèces ont décliné depuis la fin des années 80, sous l'effet conjugué de la surexploitation et de facteurs environnementaux affectant la productivité des stocks. Bien que l'on ait constaté une augmentation des captures d'autres espèces, y



Figure 17

Fluctuation du nombre de navires de pêche de 100 tonnes et plus pour des flottes spécifiques, 2002-03



compris de l'anchois japonais, ce facteur n'a pas suffi à compenser le recul affectant la sardine et le lieu, ni à contrebalancer la baisse régulière des volumes débarqués dans cette zone, soit environ 3 pour cent par an depuis 1998.

Dans le Pacifique Sud-Est, trois espèces comptent pour près de 80 pour cent du volume total des captures, à savoir l'anchois du Pérou, le chinchard du Chili et le pilchard sud-américain (ou sardine). La région est coutumière d'importantes fluctuations des captures, sous l'effet de manifestations climatiques périodiques liées au phénomène d'oscillation australe El Niño, qui affecte les rendements de la pêche et la productivité des stocks. À titre d'exemple, les prises d'anchois du Pérou ont chuté de façon marquée en raison des conditions environnementales défavorables dues à El Niño qui ont prévalu en 1997-98, suivies de conditions climatiques plus propices qui ont permis un volume exceptionnel de captures d'environ 11 millions de tonnes en 2000; les prises d'anchois du Pérou sont néanmoins tombées à 9,7 millions de tonnes en 2002, entraînant un repli marqué du volume total des prises dans la région.

Les autres zones de pêche du Pacifique connaissent, depuis 2000, un regain des captures. Dans le Pacifique Nord-Est, par exemple, la production des pêches a enregistré un pic de 3,6 millions de tonnes en 1987, suivi d'un déclin régulier jusqu'à la légère reprise de 2001 et 2002, qui l'a portée à 2,7 millions de tonnes. Le lieu de l'Alaska est l'espèce de loin la plus importante du Pacifique Nord-Est, et représente le principal facteur de fluctuation du volume total des prises. Dans le Pacifique Centre-Ouest, la production des pêches a connu une progression régulière depuis 1950, atteignant près de 10 millions de tonnes en 2001. Dans le Pacifique Centre-Est, le volume total des prises a oscillé entre 1,2 et 1,8 million de tonnes depuis 1981. L'augmentation récente au niveau régional est influencée par le pilchard de Californie (ou sardine), dont on a débarqué 670 000 tonnes environ en 2001 et 2002, soit le volume le plus élevé de captures de cette espèce depuis 1950. Dans le Pacifique Sud-Ouest, les prises nominales ont atteint un maximum de 917 000 tonnes en 1992, pour subir un déclin graduel les portant à 714 000 tonnes en 2000, avec, depuis, une légère reprise.

Dans l'Atlantique, les captures ont augmenté dans les zones de pêche Nord-Ouest et Sud-Est. Dans l'Atlantique Nord-Ouest, la production des pêches, qui était tombée

à son niveau le plus bas en 1994 avec l'effondrement des stocks de poisson de fond au large de la côte orientale du Canada, a connu une lente reprise, passant de quelque 2 millions de tonnes en 1994, et de nouveau en 1998, à 2,26 millions de tonnes en 2002. Dans l'Atlantique Sud-Est, les prises sont en progression depuis 1996, en grande partie grâce aux espèces pélagiques de petite taille, avec un volume débarqué de près de 1,7 million de tonnes en 2002. Dans cette région, les fluctuations du volume des prises sont fréquentes, par suite de la variabilité environnementale accentuée de l'écosystème du courant de Benguela. Dans les autres régions, comme l'Atlantique Sud-Ouest et l'Atlantique Centre-Est, on observe depuis 2000 un déclin notable de la production des pêches. Le recul de 7 pour cent du volume total des captures dans l'Atlantique Centre-Est s'inscrit dans les fluctuations des prises constatées depuis 1990 dans la région, avec une variation d'amplitude accentuée, allant de 2,9 à 4,1 millions de tonnes sous l'effet conjugué des activités de pêche dans les eaux éloignées et des modifications, liées à l'environnement, de la productivité des stocks abondants d'espèces pélagiques de petite taille. Dans l'Atlantique Sud-Ouest, le déclin a surtout été attribuable à une chute d'environ 45 pour cent des prises d'encornet rouge d'Argentine entre 2000 et 2002. Cette espèce, qui comptait pour 33 pour cent des captures totales dans l'Atlantique Sud-Ouest en 2001, est en déclin depuis 1999, année où les prises déclarées ont atteint 1,1 million de tonnes.

Le suivi de la situation des pêches dans l'océan Indien a été rendu difficile par le caractère généralement médiocre des systèmes de collecte des statistiques sur la pêche dans la région, si bien qu'une proportion relativement élevée des captures est tout au plus rapportée dans les statistiques officielles sous la rubrique «espèces non déclarées». Cette carence ne laisse pas de poser également un important problème dans d'autres régions, comme l'Atlantique Sud-Ouest, l'Atlantique Est et l'Atlantique Centre-Ouest ainsi que le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Centre-Ouest. On enregistre cependant, tant dans la région occidentale que dans la région orientale de l'océan Indien, une augmentation des volumes déclarés de captures depuis 1950, et la production des pêches en 2002 a été la plus forte jamais enregistrée dans ces deux régions.

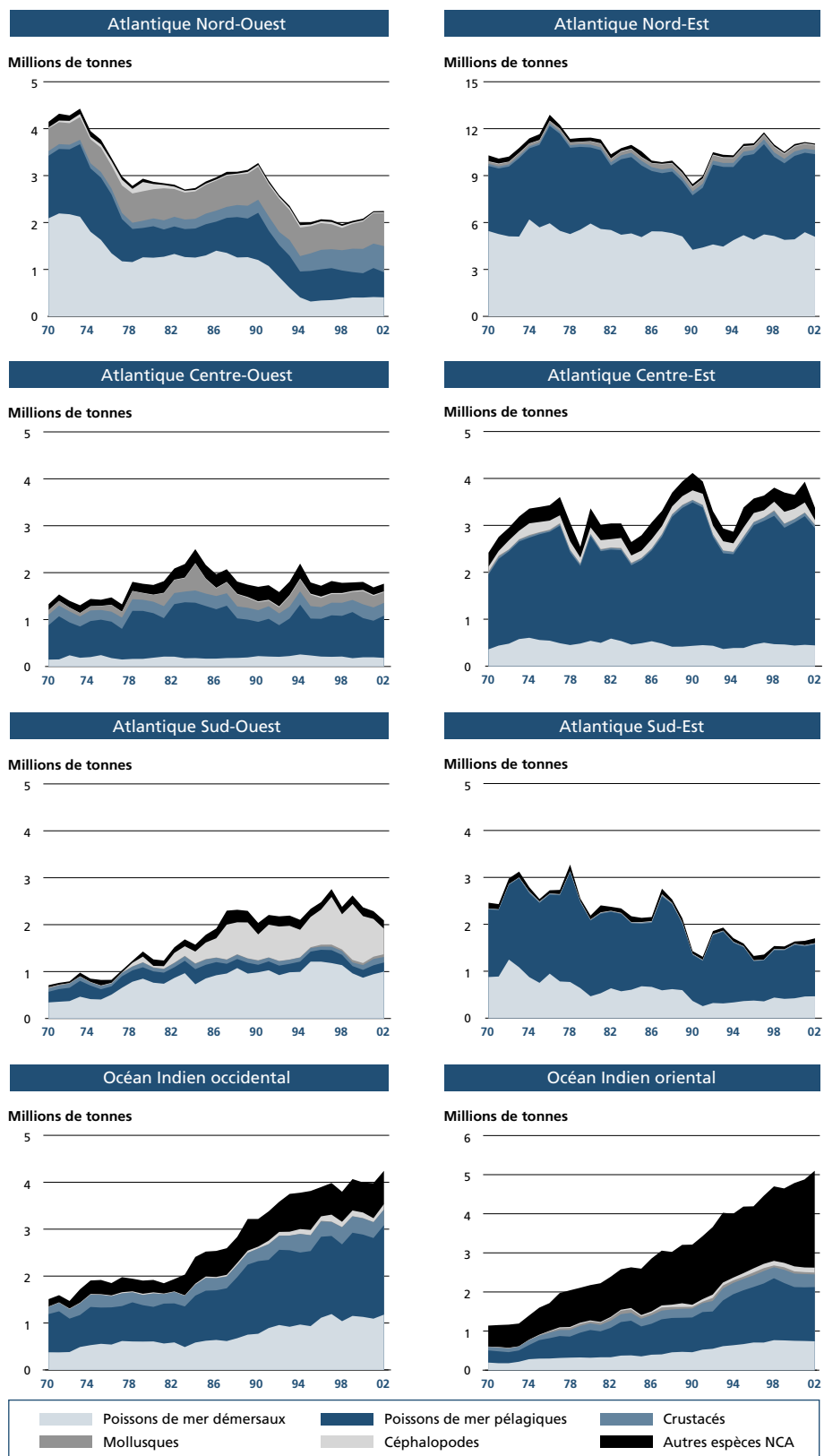
La production des pêches hauturières du Pacifique est de loin la plus importante, suivie de l'Atlantique et de l'océan Indien. Le thon représente la principale ressource exploitée en haute mer. Dans certaines régions de l'Atlantique et du Pacifique, des stocks chevauchants de chinchards et d'encornets ainsi que de poissons démersaux sur les reliefs marins contribuent de façon significative à la production. La part occupée par les requins dans le volume global déclaré reste mineure relativement aux autres ressources océaniques; de plus, la sous-déclaration des prises accessoires et des rejets touchant cette espèce constituent une source de préoccupation. Le volume mondial des prises concernant les sept principales espèces commercialisées de thon est passée de moins de 0,5 million de tonnes au début des années 50 à un maximum de 4 millions de tonnes en 2002, avec une tendance à la stabilisation depuis 1998. Le thon listao, ou bonite à ventre rayé, qui entre pour près de 50 pour cent dans ce total avec un volume déclaré de captures de 2 millions de tonnes, reste l'une des principales espèces contribuant à la production mondiale des pêches.

On observe par ailleurs un phénomène commun à certaines régions, à savoir une transformation à long terme de la composition des captures, suite à l'appauvrissement des stocks plus traditionnels et au ciblage d'autres espèces de moindre valeur et jusqu'ici peu ou pas exploitées (figure 18, p. 32). À titre d'exemple, dans l'Atlantique Nord-Ouest, on a vu augmenter les captures d'invertébrés (mollusques et crustacés) parallèlement au déclin des prises de poissons démersaux. Dans l'Atlantique Nord-Est, l'amenuisement des prises de cabillaud depuis la fin des années 60 a été compensé par l'augmentation des captures d'espèces moins prisées auparavant, comme le merlan bleu et l'anguille de sable. Dans l'Atlantique Sud-Ouest, le recul du merlu d'Argentine s'est accompagné d'une augmentation des prises d'encornet rouge. Dans le Pacifique Nord-Ouest, la baisse des prises de pilchard (ou sardine) et de lieu a été quelque peu compensée par la hausse des volumes capturés d'anchois du Japon, de poisson-sabre commun et d'encornet. Ces modifications de l'éventail des espèces capturées peuvent s'expliquer de différentes façons, notamment par l'adaptation de l'industrie et des



Figure 18

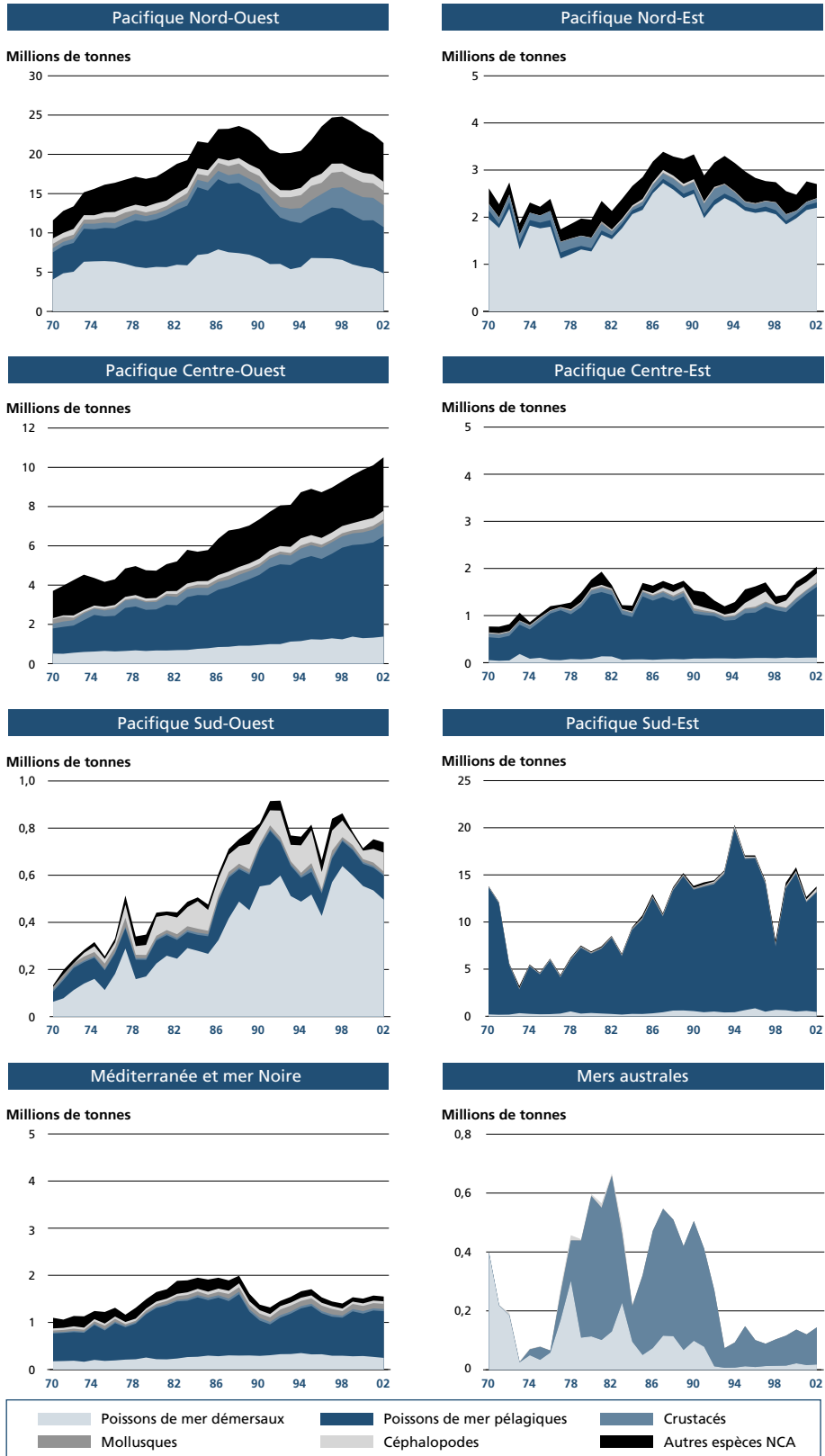
Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes



(Suite)

Figure 18 (fin)

Production du secteur des pêches de capture dans les zones maritimes



Notes: Les données ne tiennent pas compte des plantes aquatiques, ni des captures de mammifères marins, éponges et coraux, etc.; NCA = non compris ailleurs.



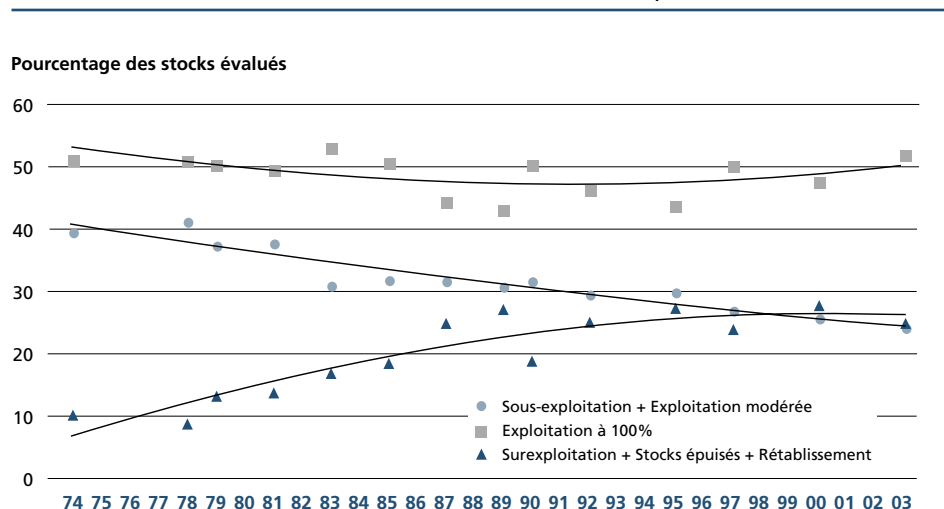
marchés à des ressources dont la valeur était jusqu'ici jugée inférieure, ainsi que par l'incidence des pêches sur la structure des communautés marines, ou encore par l'évolution des régimes environnementaux qui affectent la productivité des stocks. À noter que, bien souvent, ces différents effets sont difficiles à discerner, notamment dans les régions où les activités de recherche et de suivi portant sur les ressources et sur le processus environnementaux sont insuffisamment développées.

La FAO suit l'exploitation des principaux stocks piscicoles ou groupes de ressources pour lesquels on dispose d'informations destinées à l'évaluation. La situation actuelle au niveau mondial est conforme aux tendances générales observées ces dernières années. On estime qu'en 2003, près d'un quart des stocks soumis à observation étaient sous-exploités ou modérément exploités, à raison de 3 pour cent et 21 pour cent respectivement, et qu'ils pourraient peut-être rendre davantage. Environ la moitié des cheptels (52 pour cent) étaient pleinement exploités et donnaient par conséquent lieu à des captures dont le volume était proche du plafond durable, tandis que près d'un quart d'entre eux étaient surexploités, épuisés ou en cours de relèvement après épuisement (16 pour cent, 7 pour cent et 1 pour cent respectivement) et doivent donc être reconstitués. Entre 1974 et 2003, la proportion des stocks offrant un potentiel d'expansion n'a cessé de régresser, parallèlement à l'augmentation de celle des stocks surexploités ou épuisés, passée d'environ 10 pour cent au milieu des années 70 à près de 25 pour cent au début des années 2000 (figure 19).

Parmi les 10 espèces occupant la tête de la classification et qui comptent, au total, pour environ 30 pour cent de la production mondiale des pêches de capture exprimée en quantité (figure 6, p. 9), sept appartiennent à des stocks considérés comme pleinement exploités ou surexploités (anchois du Pérou, chinchard du Chili, lieu de l'Alaska, anchois du Japon, merlan bleu/poutassou, capelan et hareng de l'Atlantique). On ne peut donc guère s'attendre à des augmentations marquées des captures de ces espèces. Deux espèces pourraient probablement être soumises à une pêche plus intensive dans certaines régions, à savoir le thon listao et le maquereau espagnol, et l'on ignore la situation de la dernière, à savoir le poisson-sabre commun. Dans le Pacifique Sud-Est, l'impact conjugué de la pêche intensive et des conditions environnementales défavorables, dont le grave phénomène climatique El Niño de 1997-98, a entraîné vers la fin des années 90 un effondrement des captures des deux espèces principales, à savoir l'anchois du Pérou et le chinchard du Chili. Alors que le stock d'anchois du Pérou a donné des signes de reprise, avec des captures de l'ordre de 10 millions de tonnes depuis 2000, les prises totales de chinchard du Chili n'ont guère dépassé 1,7 million de tonnes en 2002, soit moins de 50 pour cent de la production maximale jamais enregistrée, celle de 1994. Dans le Pacifique Nord, la configuration des captures a subi d'importantes modifications, par suite de la pêche intensive et des oscillations décennales naturelles de la productivité du pilchard, de l'anchois et

Figure 19

Situation des ressources marines mondiales: tendances depuis 1974



du lieu. Après avoir atteint des captures records dans les années 80, les captures de pilchard (ou sardine) du Japon se sont effondrées au milieu des années 90; cependant, la vigoureuse reconstitution des cheptels d'anchois a permis, dès 1998, des captures atteignant près de 2 millions de tonnes. Cette alternance entre les stocks de sardine et d'anchois répond à un schéma observé dans bien d'autres régions du monde, et semble principalement déterminée par les régimes climatiques qui affectent la production. Ainsi, les stocks de lieu du Pacifique Nord-Ouest sont considérés comme surexploités, tandis que ceux du Pacifique Nord-Est seraient pleinement exploités. Les captures de lieu ont atteint leur niveau maximal à la fin des années 80 dans les deux régions, pour décliner depuis, avec toutefois, dernièrement, des signes de modeste reprise dans le Pacifique Nord-Est. Dans l'Atlantique Nord-Est, les captures de merlan bleu ont atteint des niveaux records, avec un 1,8 million de tonnes en 2001, et ont baissé légèrement en 2002. Ce stock, très lourdement exploité, nécessite la prise de mesures de gestion plus restrictives. Le capelan et le hareng, bien qu'exploités à plein potentiel, restent conformes aux limites de sécurité biologique. Les prises de thon listao n'ont cessé de progresser depuis 1950, pour atteindre en 2002 leur record de volume déclaré, soit près de 2 millions de tonnes, ce qui représente environ la moitié du total des captures commercialisées de cette espèce. La situation des stocks de thon listao est hautement incertaine; toutefois, selon certaines indications, il reste un potentiel d'augmentation pour les captures intéressant le Pacifique Est, Ouest et Centre ainsi que l'océan Indien, à condition que les nouvelles augmentations de prises de thon listao n'entraînent pas une intensification des ponctions sur les cheptels actuellement exploités à plein, voire de manière excessive, d'autres espèces telles que le thon obèse et l'albacore.

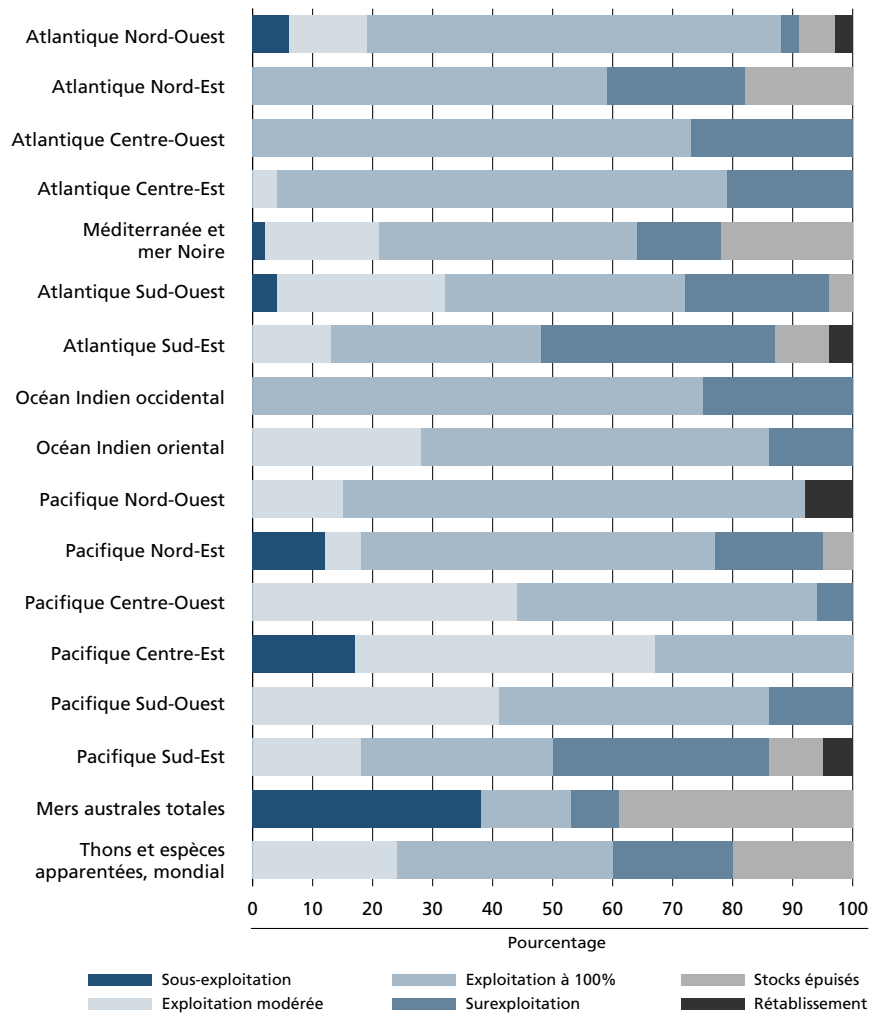
Le pourcentage des stocks exploités à leur niveau durable maximal, voire au-delà, connaît d'importantes variations selon les différentes régions du monde, depuis le Pacifique Centre-Est – où ne sont considérés comme pleinement exploités que 33 pour cent des stocks pour lesquels on dispose d'informations destinées à l'évaluation, le solde des stocks étant sous-exploité ou exploité modérément – jusqu'à l'Atlantique Centre-Ouest et Nord-Est, ou encore l'océan Indien occidental – où tous les stocks pour lesquels on dispose d'informations sont déclarés pleinement exploités (73 pour cent, 59 pour cent et 75 pour cent respectivement) ou exploités au-delà de ce niveau (figure 20, p. 36). Dans 12 des 16 régions statistiques de la FAO, 70 pour cent au moins des stocks sont d'ores et déjà pleinement exploités ou surexploités, donnant à penser que le potentiel maximal des pêches y a été atteint et qu'une gestion plus prudente et plus restrictive s'impose. Cette observation est confortée par l'analyse des tendances de la production des pêches au niveau régional. Quatre des 16 régions se situent à leur niveau maximal historique de production, tandis que dans 12 d'entre elles, la production a légèrement décliné avec, pour quatre d'entre elles, un déclin plus accentué, dont l'Atlantique Nord-Ouest (50 pour cent de déclin après le pic atteint en 1968), l'Atlantique Sud-Est (47 pour cent de déclin depuis le maximum atteint en 1978) et le Pacifique Sud-Est (31 pour cent de déclin après le pic de 1994). Dans la plupart des cas, c'est à la surexploitation qu'il faut attribuer ce déclin, parfois associée à d'autres facteurs tels que les conditions environnementales défavorables ou trop variables. Dans l'ensemble, les informations dont on dispose tendent à confirmer les estimations avancées par la FAO au début des années 70, à savoir que le potentiel mondial des pêches de capture marine représentent un volume d'environ 100 millions de tonnes, dont 80 millions de tonnes sont probablement réalisables. Ces informations confirment également que, malgré les différences d'ordre local, ce plafond a été atteint dans l'ensemble. Les informations communiquées ci-dessus viennent également à l'appui de l'exhortation à adopter des plans de reconstitution plus rigoureux pour les stocks épuisés par la surexploitation, mais aussi pour empêcher le déclin de ceux actuellement exploités à plein potentiel ou proches d'un tel niveau.

En réponse aux préoccupations suscitées à l'échelle mondiale, les pays se sont employés, par le truchement de la FAO et du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), en 2002, à étendre aux écosystèmes les politiques et les méthodes de gestion appliqués aux stocks piscicoles considérés individuellement. Cette démarche comporte la nécessité d'une meilleure compréhension et d'un meilleur suivi pour un large éventail de processus qui interagissent avec les pêches. Certaines des principales préoccupations en matière



Figure 20

Exploitation des ressources halieutiques marines



de gestion ont pour objet l'incidence des pêches sur les habitats, sur les communautés marines et sur les interactions écologiques (par exemple, la relation entre les prédateurs et leurs proies), mais aussi les conséquences des activités terrestres et des modifications climatiques sur les pêches. Le manque de sélectivité de nombreuses pêches conduit à des prises accessoires et des rejets – à savoir la capture involontaire d'espèces non ciblées – et de leur rejet: c'est là une préoccupation ultérieure touchant à la gestion. En effet, les prises accessoires risquent d'intensifier la pression sur des ressources ciblées par d'autres pêches, aggravant parfois le risque de pêche excessive, et peuvent également avoir des effets indésirables pour les espèces menacées d'extinction et protégées, telles que les tortues de mer et certaines espèces de mammifères marins, de même que les oiseaux marins et les requins. Les rejets d'espèces ou de sujets impropres à la consommation ou non commercialisables, ou encore de trop petite taille, constituent un dommage collatéral pour l'écosystème, un gaspillage de ressources et un facteur supplémentaire de surexploitation (voir page 132-138).

La mise en valeur des régions littorales – y compris l'expansion urbaine et industrielle ou l'aquaculture – parallèlement aux activités industrielles dans l'arrière-pays, font également peser de nombreuses menaces sur la santé des écosystèmes marins, car elles sont autant de sources de pollution et de dégradation d'habitats côtiers d'importance critique. Ces altérations du contexte terrestre et côtier portent atteinte de bien des manières aux conditions de vie des communautés de pêcheurs et des industries piscicoles établies sur les côtes. Elles réduisent notamment le rendement

durable des stocks de poisson en modifiant la composition, la santé et la diversité des espèces exploitées, en accentuant l'instabilité et la variabilité de l'écosystème et en réduisant la qualité et la sécurité sanitaire des produits de la mer. En outre, des phénomènes climatiques tels que El Niño risquent d'avoir des conséquences très négatives pour les populations piscicoles et d'entraîner l'effondrement des pêches, comme on l'a vu pour l'anchois du Pérou dans le Pacifique Sud-Est au début des années 70. À plus long terme, de nombreux stocks ichtyologiques répondent à des fluctuations décennales qui semblent épouser à leur tour des cycles climatiques naturels. Les effets du climat sur les pêches sont exacerbés en cas de surexploitation; tant les cheptels piscicoles que les activités qui en dépendent deviennent alors plus vulnérables à la dynamique naturelle de l'environnement. L'évaluation des interactions entre les écosystèmes et les pêches en est encore à ses débuts; c'est pourquoi il conviendra d'approfondir considérablement les connaissances à propos des effets de ces interactions sur les ressources piscicoles, sur les communautés de pêcheurs et sur l'industrie de la pêche; il faudra aussi discerner leurs causes et leurs évolutions, et élaborer des méthodes permettant d'y faire face et de s'y adapter. Cependant, compte tenu de la situation des pêches, de leurs ressources et de leurs écosystèmes, on ne saurait tarder davantage à appliquer des mesures qui auraient déjà dû être prises au cours des trois dernières décennies. Dans de telles conditions, il importe de traduire effectivement dans les faits l'approche de précaution en matière de pêches recommandée par la CNUED, l'Entente des Nations Unies sur les pêches¹³ et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO¹⁴.

Pêches continentales

Contrairement aux principaux stocks marins, les stocks ichtyologiques des pêches continentales sont moins bien définis; ils sont en outre implantés dans des zones géographiques beaucoup plus restreintes telles que les lacs, les rizières ou les cours d'eau, ou peuvent couvrir de vastes régions telles que les bassins fluviaux transfrontières, souvent situés dans des régions d'accès difficile. Ces facteurs rendent plus ardu le suivi de l'exploitation et l'appréciation de la situation des stocks de poisson. Rares sont les pays qui peuvent se le permettre, si bien que la majorité d'entre eux ne déclarent qu'une fraction infime de leurs captures dans les eaux continentales en précisant la ventilation par espèce. Cette situation rend encore plus complexe toute tentative d'évaluation précise, et la FAO n'est donc pas en mesure de proposer un tableau mondial de la situation de ces ressources.

Dans le rapport *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2000*, on peut lire que les ressources des eaux continentales sont sous-évaluées et menacées par les altérations et la dégradation des habitats ainsi que par les activités de pêche non durables. Il semble, malheureusement, que cette tendance persiste. En effet, les participants à LARS 2, symposium récemment consacré à la gestion des pêches des grands cours d'eau¹⁵, ont pris note de la médiocrité des informations de portée mondiale sur la pêche fluviale, parallèlement au fait que plus de 50 pour cent des espèces piscicoles des eaux continentales vivent dans des cours d'eau, lesquels abritent une proportion plus élevée d'organismes considérés comme en danger ou menacés que la plupart des autres écosystèmes. De nombreux bassins fluviaux, notamment lorsqu'ils sont situés dans les pays en développement, sont le théâtre de pêches intensives; bien souvent, le volume des prises y est en augmentation, alors même que l'on voit se modifier la composition de la faune piscicole, avec un déclin des espèces de grande taille et à maturation tardive. S'il est vrai qu'en dépit de l'exploitation intensive, la

¹³ L'Accord pour l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la gestion des stocks de poissons chevauchants ou grands migrateurs a été adopté et ouvert à la signature en 1995. Pour de plus amples informations, voir http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm; adresse valable en septembre 2004.

¹⁴ Adopté par la vingt-huitième Session de la Conférence de la FAO en octobre 1995. Pour de plus amples informations, voir <http://www.fao.org/DOCREP/005/v9878e/v9878e00.htm>; adresse valable en septembre 2004.

¹⁵ Second International Symposium on the Management of Large Rivers for Fisheries: Sustaining Livelihoods and Biodiversity for the New Millennium, Phnom Penh, Cambodge, 11-14 février 2003. Pour de plus amples informations, voir <http://www.lars2.org/>; adresse valable en septembre 2004.



pêche en rivière continue de fournir un volume substantiel de captures dans les pays en développement, on voit par exemple apparaître pour la première fois dans le Mékong, des signes de surexploitation des stocks¹⁶; on observe, en outre, des manifestations analogues dans de nombreuses pêches lacustres: ainsi, dans le lac Victoria, les prises de perche du Nil sont tombées d'un volume record de 371 526 tonnes en 1990 à 241 130 tonnes en 2002. Parallèlement, les pêches d'esturgeon dans les pays riverains de la mer Caspienne ont chuté elles aussi, passant de 20 000 tonnes en 1988 à moins de 1 400 tonnes en 2002, sous l'effet combiné de la pêche illicite, de la surexploitation et de la dégradation des habitats. En règle générale, les stocks de poisson des eaux intérieures sont décrits comme constituant le plus menacé des groupes de vertébrés soumis à exploitation humaine¹⁷.

Cependant, dans de nombreuses régions, certaines ressources piscicoles des eaux intérieures ont bénéficié de programmes de repeuplement, de l'introduction d'espèces exotiques, voire d'opérations de reconfiguration ou d'amélioration de l'habitat. Dans les régions en développement, notamment en Asie, les rizières et les surfaces irriguées sont aménagées de manière à élargir la biodiversité aquatique en dehors du riz et pour améliorer la situation nutritionnelle des ménages ruraux¹⁸. De telles améliorations peuvent contribuer à stabiliser les ressources, à obtenir des récoltes plus précoces et à en augmenter la valeur.

UTILISATION DU POISSON

En 2002, près de 76 pour cent (soit 100,7 millions de tonnes) de la production estimative mondiale de poisson ont été utilisés pour la consommation humaine directe (tableau 1, p. 3). Les 24 pour cent restants, soit 32 millions de tonnes, étaient destinés aux produits non alimentaires, en particulier la fabrication de farine et d'huile de poisson. Si l'on exclut la Chine, les proportions deviennent alors, respectivement, 74 pour cent (65,5 millions de tonnes), et 26 pour cent (23 millions de tonnes) (tableau 2, p. 4 et figure 2, p. 5). Il semble que plus de 79 pour cent (35 millions de tonnes) de la production piscicole déclarée de la Chine (44 millions de tonnes) ait été utilisés pour la consommation humaine directe, dont la majeure partie sous forme de poisson frais (75,5 pour cent). Le reliquat (un volume estimatif de 9,1 millions de tonnes) a été transformé en farine de poisson ou destiné à d'autres usages non alimentaires, y compris l'aquaculture.

En 2002, 70 pour cent (62 millions de tonnes) de la production mondiale de poisson, à l'exclusion de la Chine, ont été soumis à un processus de transformation. Ce poisson transformé a été utilisé à raison de 63 pour cent (39 millions de tonnes) pour la fabrication de produits de consommation humaine directe, le reste étant destiné à des usages non alimentaires. Les nombreuses options en matière de transformation du poisson se déclinent en un vaste éventail de goûts et de présentations, faisant du poisson l'une des denrées alimentaires les plus polyvalentes. Cependant, à l'inverse de nombreux autres produits alimentaires, la transformation du poisson n'augmente généralement pas le prix du produit final, et le poisson frais reste la forme la plus largement prisée du produit sur le marché. Au cours des années 90, relativement à d'autres produits, la proportion du poisson commercialisé encore vivant ou frais a augmenté dans le monde (figures 21 et 22). Si l'on exclut la Chine, le volume de poisson vivant ou frais a augmenté, passant d'un volume estimatif de 17 millions de tonnes en 1992 à 26 millions de tonnes en 2002, soit de 20 pour cent à 30 pour cent de la production totale. Quant au poisson transformé destiné à la consommation humaine (congelé, fumé et mis en boîte), la quantité en est restée relativement stable, à près de 39 millions de tonnes. La congélation, principale méthode de transformation du poisson à usage alimentaire, a constitué, en 2002, 53 pour cent du poisson transformé total en vue de la consommation humaine, suivi de la mise en conserve (27 pour cent) et de saurissage (20 pour cent). Dans les pays développés, la proportion du poisson soumis à congélation est en hausse constante et elle a compté pour 42 pour cent de la

¹⁷ M.N. Bruton. 1995. Have fishes had their chips? The dilemma of threatened fishes. *Environmental Biology of Fishes*, 43: 1-27.

¹⁸ M. Halwart. 2003. Traditional use of aquatic biodiversity in rice-based ecosystems. *FAO Aquaculture Newsletter*, 29: 9-15.

¹⁶ C. Barlow, Fisheries Unit, Mekong River Commission, communication personnelle, avril 2004.

Figure 21

Tendances de l'utilisation de la production halieutique mondiale, 1962-2002

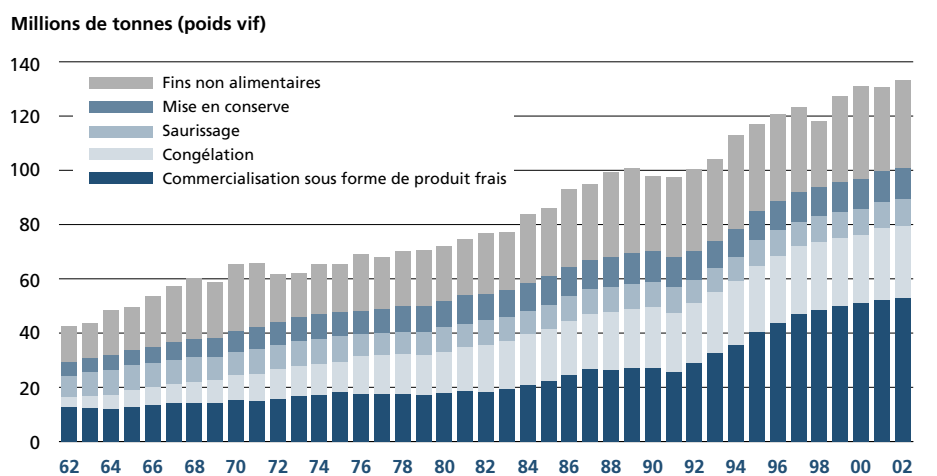
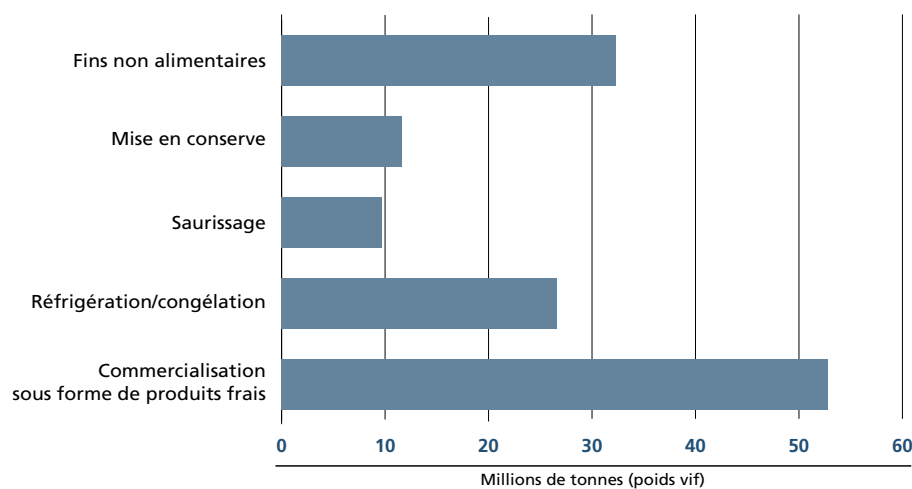


Figure 22

Utilisation de la production halieutique mondiale (par quantité), 2002



production en 2002. Par contre, la part des produits congelés constituait 13 pour cent de la production totale dans les pays en développement, où le poisson est largement vendu frais ou réfrigéré.

L'utilisation de la production piscicole présente d'importantes différences selon les continents, les régions et les pays. Ainsi, en 2002, la proportion de poisson fumé a été plus élevée en Afrique (16 pour cent) et en Asie (11 pour cent) que dans les autres continents. Toujours en 2002, plus des deux tiers du poisson utilisé pour la consommation humaine en Europe et en Amérique du Nord ont été congelés ou mis en conserve. En Afrique et en Asie, la proportion du poisson commercialisé sous forme vivante ou fraîche a été particulièrement élevée. Malheureusement, les statistiques dont on dispose ne permettent pas de déterminer avec exactitude la quantité de poisson vendu encore vivant. À noter que les ventes de poisson vivant aux consommateurs et aux restaurants est particulièrement importante en Asie du Sud-Est et en Extrême-Orient.

En 2002, la quasi-totalité de la production piscicole destinée à des usages non alimentaires provenait de stocks naturels de petites espèces pélagiques représentant 37



pour cent du total des pêches de capture. La majeure partie de ces produits de la pêche a servi de matière première pour la production d'aliments pour animaux et d'autres dérivés. Quatre-vingt-dix pour cent de la production mondiale de poisson (à l'exclusion de la Chine) destinée à des usages non alimentaires ont été transformés en farine ou en huile de poisson. Les 10 pour cent restants ont été en grande partie utilisés comme alimentation directe destinée à l'aquaculture et aux animaux à fourrure. La quantité des espèces pélagiques utilisées pour l'alimentation animale (21 millions de tonnes) a été légèrement supérieure (3 pour cent) à celle de 2001, année pour laquelle la production a été de 13 pour cent inférieure au niveau enregistré en 2000. Cependant, ce volume se situe encore très en-deçà des niveaux records – plus de 29 millions de tonnes – enregistrés au milieu des années 90.

Consommation de poisson

En 2002, à l'échelle mondiale, la consommation moyenne apparente, par personne, de poisson, crustacés et mollusques a été estimée à environ 16,2 kg, soit 21 pour cent de plus qu'en 1992 (13,1 kg). Cette croissance est principalement attribuable à la Chine, dont la part estimative de la production piscicole mondiale est passée de 16 pour cent en 1992 à 33 pour cent en 2002. Si l'on exclut la Chine, l'offre de poisson par habitant serait de 13,2 kg, pratiquement identique à celle de 1992. Après une crête de 14,6 kg en 1987, l'offre mondiale de poisson par habitant, toujours Chine exclue, a subi un déclin de la fin des années 80 jusqu'au début des années 90, pour se stabiliser depuis (figure 2, p. 5). Ce recul s'explique principalement par une croissance démographique plus soutenue que celle de l'offre de poisson durant les années 1987 à 2002 (1,3 pour cent contre 0,6 pour cent par an respectivement). S'agissant de la Chine, l'augmentation annuelle correspondante depuis 1987 a été de 1,1 pour cent pour la progression démographique et de 8,9 pour cent pour celle de l'offre de poisson à usage alimentaire. En 2002, l'offre de poisson par habitant était, en Chine, d'environ 27,7 kg.

Le poisson représente une source précieuse de micronutriments, de minéraux, d'acides gras essentiels et de protéines entrant dans le régime alimentaire des populations de nombreux pays¹⁹. Selon les estimations, le poisson peut fournir jusqu'à 180 kilocalories par habitant et par jour; cependant, son apport n'est aussi élevé que dans quelques pays ne disposant pas d'alternative en matière d'aliments protéiques, et où la préférence pour le poisson est à la fois marquée et bien ancrée, comme l'Islande, le Japon, et certains petits États insulaires en développement. De façon plus générale, le poisson fournit entre 20 et 30 calories par habitant et par jour. Les protéines provenant du poisson sont cruciales pour le régime alimentaire de certains pays densément peuplés où la prise totale de protéines risque d'être faible, et elle joue un rôle très important dans un grand nombre d'autres pays. À titre d'exemple, le poisson contribue pour près de 50 pour cent, et parfois plus, à l'absorption totale de protéines d'origine animale dans certains petits pays insulaires en développement de même qu'au Bangladesh, au Cambodge, au Congo, en Gambie, au Ghana, en Guinée équatoriale, en Indonésie, au Japon, en Sierra Leone et à Sri Lanka. Dans l'ensemble, le poisson fournit à plus de 2,6 milliards de personnes au moins 20 pour cent de leur prise moyenne quotidienne de protéines d'origine animale. La part occupée par les protéines du poisson dans l'offre mondiale totale de protéines animales est passée de 14,9 pour cent en 1992 à un maximum de 16 pour cent en 1996, pour décliner ensuite légèrement et s'établir à 15,9 pour cent en 2001. Les chiffres correspondants pour l'ensemble du monde, à l'exclusion de la Chine, indiquent une augmentation allant de 14,3 pour cent à 14,7 pour cent en 2001 durant la même période. La figure 23 présente les contributions des principaux groupes d'aliments aux apports protéiques totaux.

Dans les pays industrialisés (tableau 10), la consommation effective de poisson a progressé, passant de 24 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 1992 à 26 millions de tonnes en 2001, avec une augmentation de la consommation par habitant de 28 à 28,6 kg. La part du poisson dans la prise totale de protéines a marqué un léger recul, de 8 pour cent en 1992 à 7,7 pour cent en 2001. Dans ces pays, la part de poisson dans la prise totale de protéines a progressé de manière constante jusqu'à 1989 (entre 6,5 pour

¹⁹ Le terme «poisson» couvre les poissons, les crustacés et les mollusques, à l'exclusion des mammifères et des plantes aquatiques.

Figure 23

Disponibilités protéiques totales par continent et par principale catégorie d'aliments (moyenne 1999-2001)

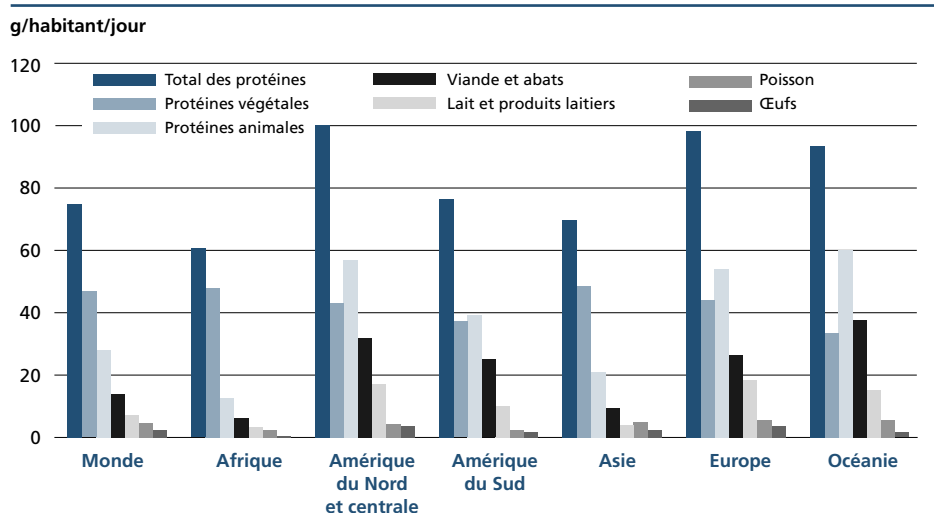


Tableau 10

Approvisionnements totaux et par habitant en poissons de consommation, par continent et par groupement économique, 2001

	Total des approvisionnements alimentaires (en millions de tonnes de poids vif)	Approvisionnements alimentaires par habitant (kg/an)
Total mondial	100,2	16,3
Total, monde sauf Chine	67,9	13,9
Afrique	6,3	7,8
Amérique du Nord et Amérique centrale	8,5	17,3
Amérique du Sud	3,1	8,8
Chine	32,3	25,6
Asie (sauf Chine)	34,8	14,1
Europe	14,4	19,8
Océanie	0,7	23,0
Pays industrialisés	26,0	28,6
Économies en transition	4,7	11,4
Pays à faible revenu et à déficit vivrier (sauf Chine)	22,5	8,5
Pays en développement, sauf pays à faible revenu et à déficit vivrier	14,9	14,8

Note: Extrait des données parvenues à la FAO en décembre 2003. Il pourrait y avoir des divergences entre ces données et les données citées dans d'autres sections parvenues à la FAO plus récemment.

cent et 8,5 pour cent); lorsqu'elle a commencé à reculer du fait de l'augmentation de la consommation d'autres protéines animales; en 2001, sa part était retombée au niveau prévalant au milieu des années 80. Depuis le début des années 90, la consommation de protéines du poisson a été relativement stable, avec 8,1-8,3 g par habitant et par jour, parallèlement à une prise croissante de protéines animales d'autres origines.

En 1992, l'offre effective de poisson par habitant dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) a été de 9,7 kg, soit à peine un tiers de l'offre estimative dans les pays les plus riches. Cet écart a été progressivement comblé, si bien qu'en 2001, la consommation moyenne de poisson par habitant (14,0 kg) représentait plus de la moitié de celle des économies plus favorisées. Cependant, si on exclut la Chine, l'offre par habitant dans les autres PFRDV reste relativement faible, puisqu'elle est estimée à environ 8,5 kg en 2001, avec un taux de croissance de moins de 1 pour cent par an

depuis 1992. En dépit de la consommation relativement faible de poisson, exprimée en poids, dans les PFRDV, la contribution de la production piscicole à la prise totale de protéines animales en 2001 a été importante, s'établissant à environ 20 pour cent, et pourrait être supérieure à celle indiquée par les statistiques officielles, étant donné la contribution non déclarée des pêches de subsistance. Cependant, la part occupée par les protéines du poisson dans les protéines animales est restée inchangée au cours des trois dernières décennies, en raison de la croissance rapide de la consommation de protéines animales d'autres origines.

La place occupée par le poisson dans la nutrition varie beaucoup selon le continent, la région ou le pays, de même qu'en fonction de la tranche de revenus (figures 24 et 25, p. 44). Ainsi, l'offre mondiale totale pour la consommation était de 100 millions de tonnes en 2001; cependant, l'Afrique n'en a absorbé que 6,3 millions de tonnes (avec une offre par habitant de 7,8 kg); les deux tiers du total étaient consommés en Asie, dont 34,8 millions de tonnes à l'extérieur de la Chine (14,1 kg par habitant) et 32,3 millions de tonnes rien qu'en Chine (25,6 kg par habitant). En Océanie, la consommation a atteint 23 kg par habitant, tandis qu'en Amérique du Nord elle a été de 21,6 kg, en Europe de 19,8 kg, en Amérique centrale et dans les Caraïbes de 9,3 kg et en Amérique du Sud de 8,7 kg.

En 2002, la production des pêches de capture est entrée pour 60,5 pour cent dans l'offre mondiale de poisson destiné à la consommation alimentaire, tandis que le solde provenait de l'aquaculture (figure 26, p.45). La contribution des pêches de capture en eaux continentales et en mer à l'offre alimentaire par habitant a légèrement reculé au cours de la dernière décennie, en particulier depuis 1997, avec un déclin de l'offre par habitant faisant passer cette dernière de près de 10,8 kg par habitant en 1997 à 9,8 kg en 2002. À l'échelle mondiale, si l'on exclut la Chine, l'offre de nourriture à base de poisson par habitant provenant des pêches de capture a reculé, passant de 11,5 kg en 1997 à 10,8 kg en 2002. En revanche, si l'on exclut la Chine, la contribution moyenne de l'aquaculture à l'offre par habitant a progressé, des 13 pour cent enregistrés en 1992 à 18,4 pour cent en 2002, passant ainsi de 1,7 kg par habitant en 1992 à 2,4 kg en 2002, à savoir une croissance annuelle moyenne de 3,5 pour cent. Les chiffres correspondants pour la Chine indiquent une augmentation de 55,5 pour cent en 1992 à 79,8 pour cent en 2002, soit une offre aquacole par habitant, exprimée en poids, passée de 7,1 kg en 1992 à 21,8 kg en 2002, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 11,9 pour cent.

La consommation de poisson est répartie de façon inégale à travers la planète, avec des différences très marquées d'un pays à l'autre et une consommation effective par habitant pouvant aller de moins de 1 kg à plus de 100 kg. On observe également des différences géographiques très nettes dans la consommation de poisson à l'intérieur même d'un pays, avec, en général, des chiffres supérieurs dans les régions littorales. Par ailleurs, les schémas de consommation alimentaire sont influencés par les interactions complexes de différents facteurs, tels que la disponibilité, le revenu, les prix, la tradition, le goût, ainsi que l'évolution démographique et les modes de vie. Au cours des dernières années, la consommation de poisson et produits dérivés a été fortement influencée par les améliorations en matière de transport et de commercialisation, mais aussi par les progrès de la science et de la technologie diététique qui ont entraîné une forte rationalisation associée à un abaissement des coûts, à un élargissement des choix et à une offre de produits plus sûrs et de meilleure qualité, avec toutefois des variations selon les régions. En règle générale, la commercialisation de poisson et de produits dérivés sous forme fraîche a progressé, de même que la diffusion de produits prêts à cuisiner ou à consommer, notamment dans les économies riches.

Les différences dans les schémas de consommation sont encore plus marquées en fonction des espèces. Ainsi, les poissons démersaux sont les plus prisés en Europe et en Amérique du Nord, tandis que les céphalopodes, qui font l'objet d'une grande consommation dans plusieurs pays méditerranéens et asiatiques, sont beaucoup moins recherchés dans d'autres régions. En dépit de la contribution en progression rapide de l'aquaculture à l'offre alimentaire de poisson, et de la réduction connexe des cours des denrées soumises à échange, le prix des crustacés reste élevé et leur consommation est principalement concentrée dans les économies riches. Une part très importante des 16,3 kg de poisson par habitant offerts à la consommation en 2001, soit 74 pour

Encadré 3

Intégrer les pêches aux stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté

Le secteur des pêches joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté et dans la conquête de la sécurité alimentaire de nombreuses régions du monde. Les exportations de poissons et de produits dérivés génèrent davantage de devises étrangères (sous forme de recettes d'exportation ou de redevances d'exploitation de licences) que les revenus provenant du commerce d'autres denrées de base telles que le riz, le cacao, le café ou le thé; à l'échelle planétaire, plus de 38 millions de personnes sont directement engagées dans des activités de pêche ou d'aquaculture, à temps plein ou, plus fréquemment, à temps partiel; les produits des pêches entrent pour 15 à 16 pour cent dans la prise totale de protéines animales, et les pays en développement fournissent 70 pour cent du poisson servant à la consommation humaine. Le secteur des pêches est particulièrement important pour 44 pays (à savoir 15 petits États insulaires en développement, 12 pays d'Afrique, 12 pays d'Asie, trois économies en transition et deux États d'Amérique latine) dans lesquels ce secteur apporte une contribution importante tant aux exportations qu'en termes nutritionnels à l'échelon national¹. Cependant, cette contribution ne se reflète que rarement dans les politiques nationales des pays en question.

Une étude récente² a démontré que le secteur des pêches n'est pris en compte que de façon marginale dans le cadre d'initiatives telles que les Plans nationaux de développement, les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les Stratégies d'assistance aux pays de la Banque mondiale et les Documents de stratégie par pays de l'UE. En règle générale, le secteur des pêches n'y tient pas une grande place; en outre, le rapport de cause à effet entre les pêches et la pauvreté n'est guère reconnu dans les documents traitant des politiques nationales. Il semble que le secteur ait été intégré de la façon la plus efficace aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté et aux Plans nationaux de développement en Asie, suivie de près par les économies africaines et celles des petits États insulaires en développement. En revanche, l'Amérique latine, où l'on trouve deux des six premiers pays du monde pour la pêche, à savoir le Chili et le Pérou, n'obtient que des résultats très médiocres en matière d'intégration du secteur des pêches aux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté et aux Plans nationaux de développement.

De plus, en dépit d'une démarcation très marquée des rôles des hommes et de ceux des femmes dans le secteur, il est rare de voir un document de politique nationale adopter une approche qui tient compte du rôle des hommes et des femmes. De plus, malgré les efforts déployés sur une grande échelle par la FAO, par le truchement du Code de conduite pour une pêche responsable, afin de promouvoir une exploitation des ressources aquatiques vivantes qui soit durable et en harmonie avec l'environnement, un seul pays, à savoir la Malaisie, y fait référence de façon explicite dans son Plan national de développement.

Il convient par conséquent de multiplier les efforts pour obtenir l'intégration effective des pêches aux principales politiques nationales de réduction de la pauvreté et aux documents consacrés au développement rural, en accordant une attention particulière à la parité hommes-femmes de même qu'aux instruments de développement des pêches reconnus à l'échelle internationale, comme le Code de conduite pour une pêche responsable.

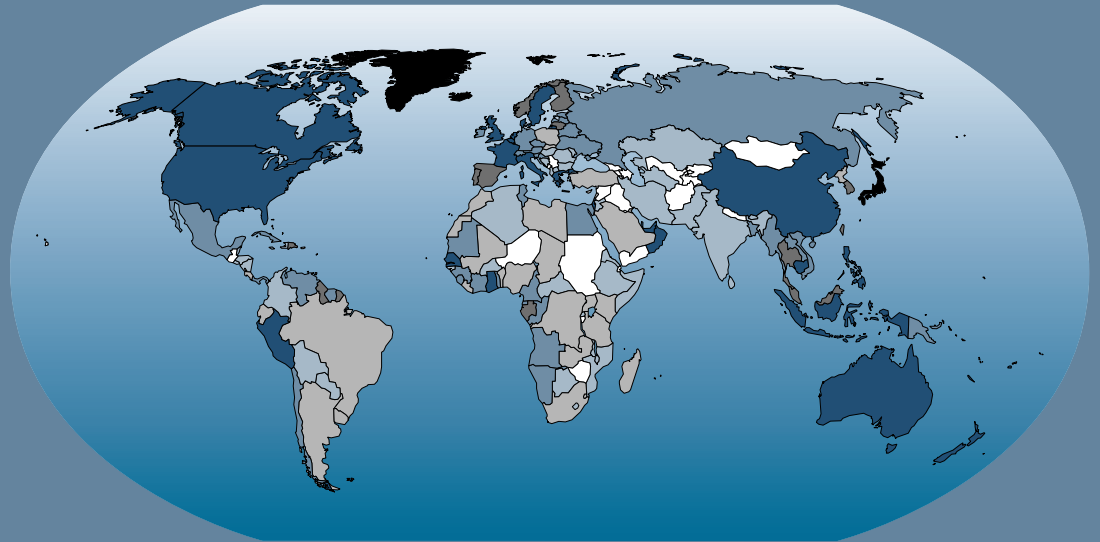
¹ Le secteur est considéré comme important dans les cas où la contribution des pêches au commerce d'exportation du secteur agricole et à la prise journalière de protéines animales est supérieure à 10 pour cent.

²FAO, 2004. Mainstreaming fisheries into national development and poverty reduction strategies: current situation and opportunities, par A. Thorpe. Circulaire des pêches n° 997. Rome.



Figure 24

Poisson de consommation: approvisionnements par habitant (moyenne 1999-2001)



Moyenne des approvisionnements par habitant en poisson (en équivalent poids vif)

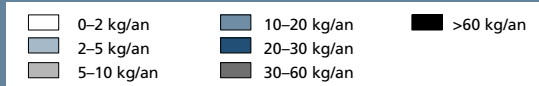
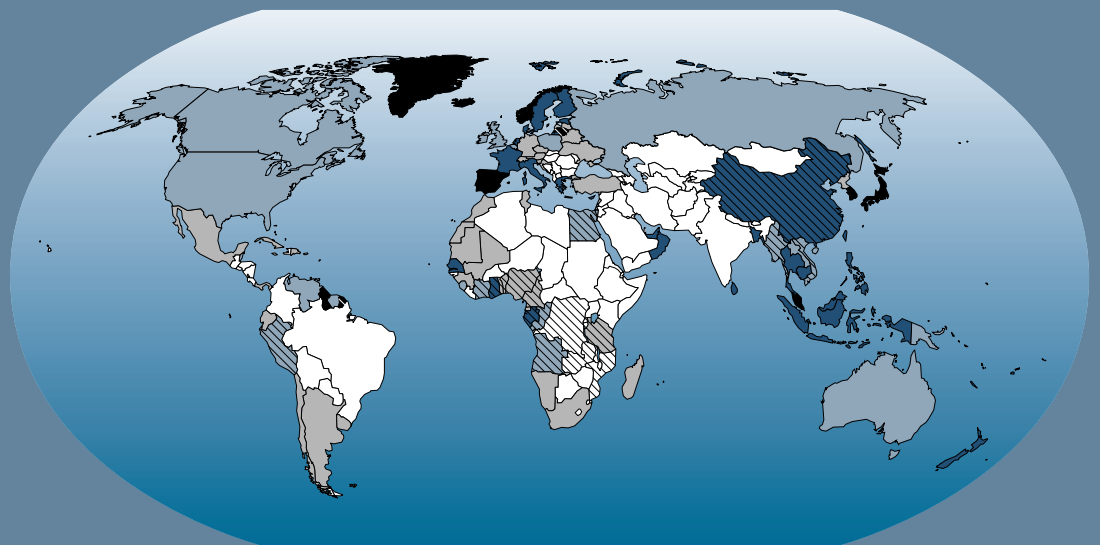


Figure 25

Part du poisson dans les disponibilités en protéines animales (moyenne 1999-2001)



Protéines de poisson (par habitant et par jour)

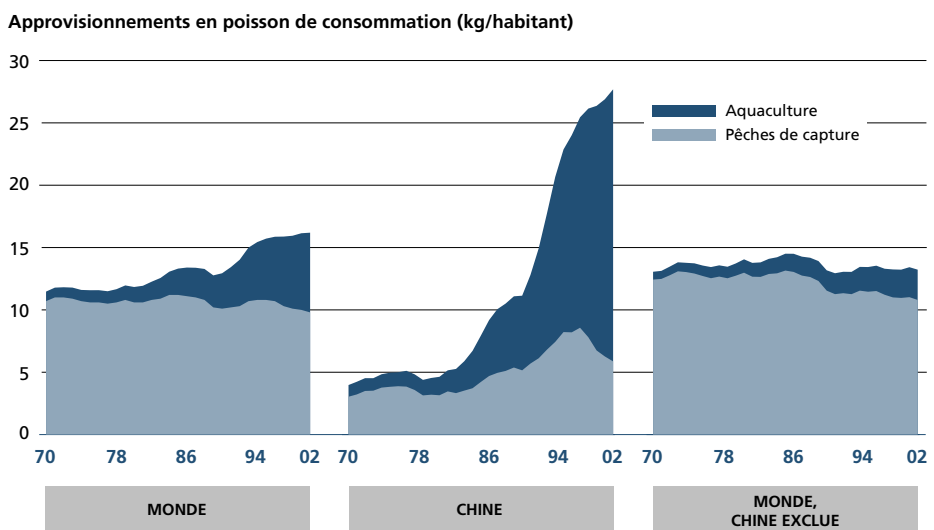


Part du poisson dans les disponibilités en protéines animales



Figure 26

Part relative de l'aquaculture et des pêches de capture dans la consommation de poisson



cent, était composée de poissons à nageoires, tandis que les crustacés et mollusques en représentaient 25 pour cent, soit près de 4 kg par habitant, ainsi ventilés: 1,5 kg de crustacés, 2 kg de mollusques et 0,5 kg de céphalopodes.

Les espèces d'eau douce et diadromes entraient pour 29 millions de tonnes, (environ 4,7 kg par habitant), dans l'offre totale. Les poissons à nageoires marins totalisaient plus de 45 millions de tonnes, dont près de 18 millions de tonnes pour les espèces démersales, 19 millions de tonnes pour les espèces pélagiques et 9 millions de tonnes pour les poissons marins non identifiés. La portion restante de l'offre alimentaire totale se composait de crustacés et mollusques, dont 9,2 millions de tonnes pour les crustacés, 3,3 millions de tonnes pour les céphalopodes et 12,7 millions de tonnes pour les autres mollusques. Une observation rétrospective révèle qu'il n'y a pas eu de modification spectaculaire dans la répartition des principaux groupes pour ce qui est de la consommation mondiale moyenne: les espèces démersales se sont stabilisées à environ 2,9 kg par habitant et les poissons pélagiques à 3 kg. Les crustacés et mollusques représentent une exception, puisqu'ils ont connu une augmentation considérable entre 1961 et 2001: la disponibilité de crustacés par habitant a plus que triplé, passant de 0,4 kg à 1,5 kg, du fait principalement de l'augmentation de la production de crevettes et de crevettes bouquet provenant de l'aquaculture; par ailleurs, les mollusques (à l'exclusion des céphalopodes) sont passés de 0,6 kg à 2,1 kg par habitant.

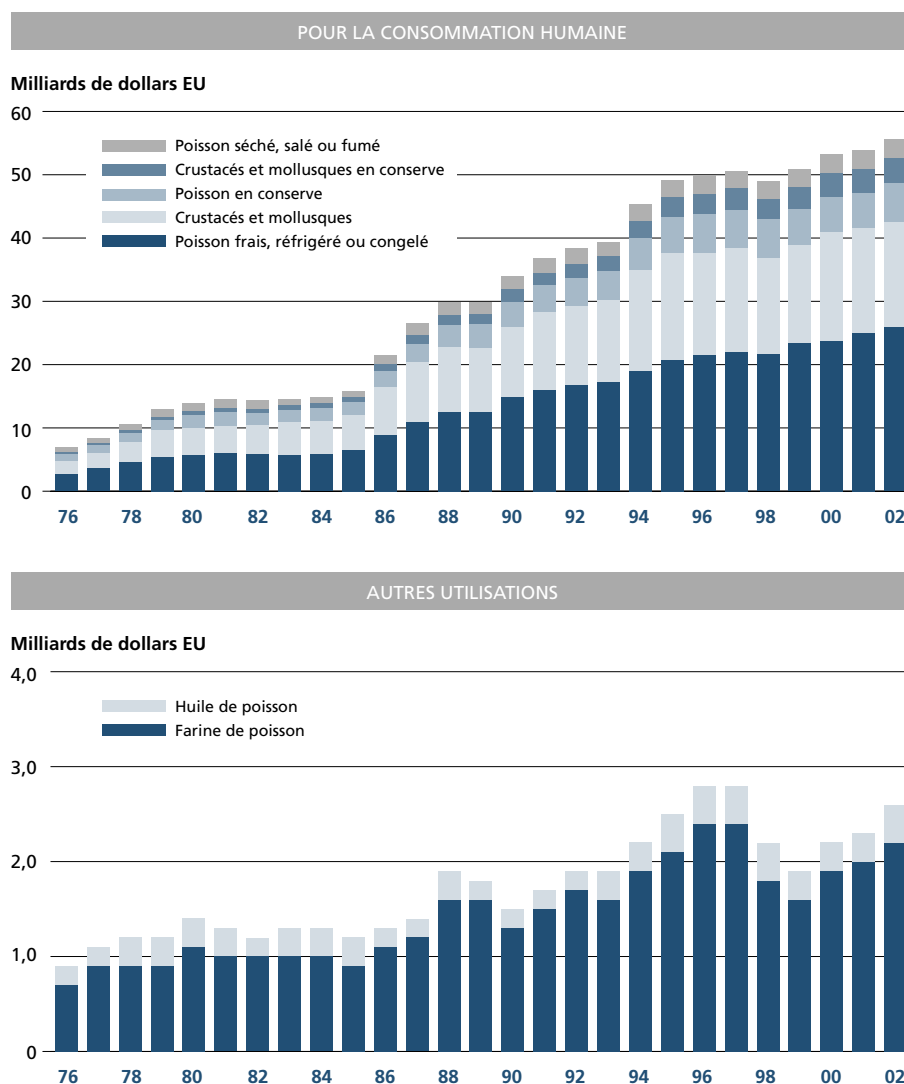
COMMERCE DU POISSON

En 2002, la valeur totale des échanges commerciaux portant sur le poisson et ses dérivés a augmenté pour s'établir à 58,2 milliards de dollars EU (valeur à l'exportation), soit une progression de 5 pour cent sur l'an 2000 et de 45 pour cent depuis 1992 (figure 27, p. 46). Exprimées en quantité, les exportations déclarées ont été de 50 millions de tonnes (équivalent poids vif), avec une augmentation de 40,7 pour cent depuis 1992, toutefois en léger déclin (1 pour cent) par rapport à 2000. La quantité de poisson échangé est demeurée relativement stagnante au cours des dernières années, après plusieurs décennies de forte augmentation. En effet, de nombreux facteurs économiques qui avaient stimulé la forte croissance du commerce mondial des pêches au cours de la décennie précédente se sont à présent atténués, ou ne sont pas suffisamment vigoureux pour soutenir les niveaux précédents de performance. Alors que les estimations préliminaires pour 2003 font état d'une légère augmentation de la valeur des exportations de poisson, il est peu probable que l'on puisse répéter à brève échéance les tendances des années précédant l'an 2000, notamment compte tenu des reculs découlant des tensions géopolitiques.



Figure 27

Pêches: exportations mondiales par principale catégorie de produits



En 2002, la Chine, dépassant la Thaïlande pour la première fois, a occupé le premier rang mondial pour l'exportation de poisson et de produits dérivés, avec un chiffre de 4,5 milliards de dollars EU. En dépit de ce succès, les exportations de poisson de la Chine n'ont représenté que 1,4 pour cent du total de ses exportations de produits commerciaux, et 25 pour cent de ses exportations agricoles (à l'exclusion des produits forestiers). Depuis le début des années 90, la Chine a vu progresser de façon remarquable ses exportations de poisson, avec une croissance moyenne de 11 pour cent par an au cours de la période 1992-2002 et en particulier depuis 1999, avec une croissance moyenne de 24 pour cent entre 1999 et 2002. Ces progressions sont liées à celle de sa production, de même qu'au développement de son industrie de transformation du poisson. Cette dernière offre des coûts compétitifs de main-d'œuvre et de production. Outre la production provenant de ses propres pêches, la Chine exporte des matières premières retransformées, obtenant ainsi une forte valeur ajoutée. Les importations de poisson et de produits dérivés ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 0,7 milliard de dollars EU en 1992 à 2,2 milliards de dollars EU en 2002, la Chine devenant ainsi le huitième importateur mondial de poisson. Cette progression a été particulièrement marquée au cours des dernières années, avec une augmentation de 94 pour cent des importations depuis 1999. Suite à son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fin 2001, la Chine a dû s'engager à abaisser ses droits d'importation; ces derniers sont ainsi

passés d'un barème d'importation tarifaire moyen atteignant parfois 15,3 pour cent en 2001, à 11 pour cent en 2003 et 10,4 pour cent en 2004.

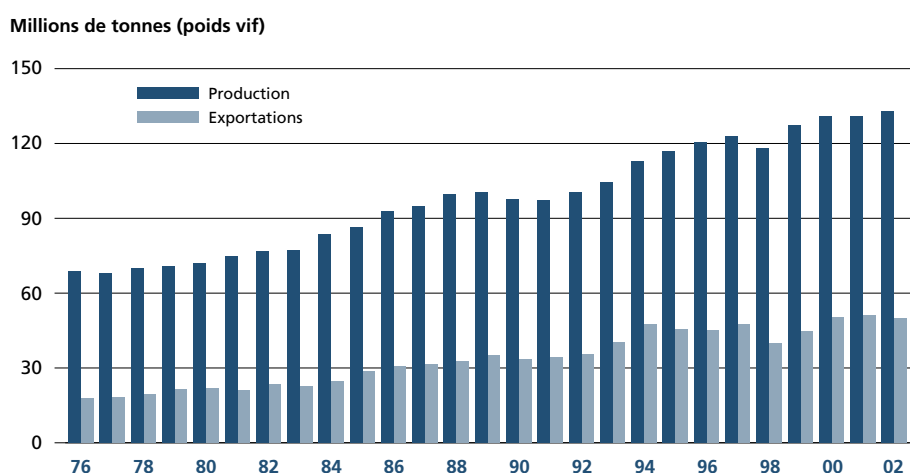
En 2002, la Thaïlande, qui avait été le principal exportateur de poisson et de produits dérivés depuis 1993, a déclaré des exportations pour une valeur de 3,7 milliards de dollars EU, soit 9 pour cent de moins qu'en 2001 et 16 pour cent de moins qu'en 2000. La Norvège, troisième exportateur mondial avec 3,6 milliards de dollars EU, était suivie des États-Unis (3,3 milliards de dollars EU), du Canada (3,0 milliards de dollars EU), du Danemark (2,9 milliards de dollars EU) et du Viet Nam (2,0 milliards de dollars EU). Ce dernier, grâce à la croissance de sa production aquacole, a nettement augmenté ses exportations de poisson et de produits dérivés au cours de la dernière décennie, passant de 0,3 milliard de dollars EU en 1992 à 2,0 milliards de dollars EU en 2002, avec une croissance plus accélérée (29 pour cent par an) depuis 1999. En 2002, les principaux marchés ciblés par les exportations vietnamiennes étaient la Chine, les États-Unis, et le Japon, avec une proportion de 48 pour cent de crevettes, principalement sous forme congelée.

En 2002, les importations mondiales de poisson et produits dérivés ont atteint de nouveaux records, soit plus de 61 milliards de dollars EU, les pays développés absorbant près de 82 pour cent de leur valeur totale. En dépit de la réduction de 12 pour cent de ses importations à partir des niveaux de 2000, le Japon a été, une fois de plus, le principal importateur de poisson et de produits dérivés, avec près de 22 pour cent de la part des importations mondiales en 2002. Les importations japonaises, d'un montant de 13,6 milliards de dollars EU, ont représenté 4 pour cent de son commerce total de marchandises. Quant aux États-Unis, outre le fait qu'ils sont le quatrième exportateur mondial, ils ont également occupé le deuxième rang pour les importations, avec un montant relativement stable de 10 milliards de dollars EU depuis 2000. En 2002, l'UE a encore augmenté – de 10 pour cent depuis 2000 – sa dépendance à l'égard des importations pour ses approvisionnements en poisson. L'Espagne, avec 3,9 milliards de dollars EU, a été le troisième importateur du monde de poisson et de produits dérivés, suivie de la France (3,2 milliards de dollars EU), de l'Italie (2,9 milliards de dollars EU), de l'Allemagne (2,4 milliards de dollars EU) et du Royaume-Uni (2,3 milliards de dollars EU). Selon les données préliminaires, en 2003, les principaux marchés importateurs ont augmenté d'environ 10 pour cent leurs importations de poisson et de produits dérivés.

En 2002, une part importante de la production piscicole a été traitée par les circuits internationaux de commercialisation, avec environ 38 pour cent (équivalent poids vif) exportés en vue de l'alimentation humaine ou animale (figure 28). Les pays développés ont exporté plus de 22 millions de tonnes de poisson (équivalent poids vif) en 2002; même si pour une partie de ce commerce il s'agit de réexportations, ce montant correspond à environ 70 pour cent de leur production; les exportations des

Figure 28

Part de la production halieutique mondiale destinée aux exportations



Encadré 4

Les substances contaminantes du poisson**Introduction**

Plusieurs composés organiques et inorganiques sont capables de coloniser le poisson et les fruits de mer. Ces composés peuvent être divisés en trois groupes principaux :

- les produits chimiques inorganiques: arsenic, cadmium, plomb, mercure, sélénium, cuivre, zinc, fer;
- les composés organiques: diphenyle polychlore (PCB), dioxines, insecticides (hydrocarbures chlorés). Il s'agit d'un groupe de produits extrêmement diversifiés, se prêtant à une vaste gamme d'utilisations industrielles et présentant une stabilité chimique qui leur permet de s'accumuler de façon persistante dans l'environnement;
- les composés dérivés de la transformation: sulfites (utilisés pour le traitement des crevettes), polyphosphates, nitrosamines et résidus de drogues utilisées en aquaculture (antibiotiques, hormones).

À de faibles concentrations, un grand nombre de d'éléments chimiques inorganiques sont essentiels à la préservation de la vie; toutefois, ils deviennent toxiques à des concentrations élevées. Alors que des minéraux tels que le cuivre, le sélénium, le fer et le zinc sont des micronutriments essentiels pour le poisson et les mollusques et crustacés, d'autres éléments, comme le mercure, le cadmium et le plomb, n'ont aucune fonction connue qui soit essentielle à la vie et produisent des effets toxiques, même à de faibles concentrations, lorsqu'ils sont absorbés pendant une période prolongée. Ces composés, présents dans le milieu aquatique par suite de phénomènes naturels tels que le volcanisme marin, les phénomènes géologiques et géothermiques, mais également du fait de la pollution anthropogénique résultant d'activités métallurgiques et d'extraction minière intensives, d'opérations de rejet et d'incinération de déchets, ou encore de pluies acides provoquées par la pollution industrielle, sont à distinguer des composés organiques, dont la plupart sont d'origine anthropogénique et introduits dans le milieu aquatique par l'être humain.

De plus, on trouve des quantités croissantes de produits chimiques dans l'organisme des espèces prédatrices, par suite de la bioamplification, à savoir la concentration de substances chimiques aux niveaux supérieurs de la chaîne alimentaire. La présence de ces substances peut également résulter de la bioaccumulation, qui se produit lorsque des concentrations de plus en plus fortes de substances chimiques s'accumulent dans le tissu organique d'un sujet tout au long de sa vie. Dans ce cas, un poisson de grande taille (c'est-à-dire déjà plus âgé) présentera une teneur plus élevée de la substance chimique concernée qu'un poisson de petite taille (donc encore jeune) de la même espèce. La présence de substances contaminantes chimiques dans les produits de la mer est donc étroitement tributaire de la localisation géographique, de l'espèce et de la taille du poisson, de ses modes d'alimentation, de la solubilité des produits chimiques et de leur persistance dans l'environnement.

Risques liés aux substances contaminantes du poisson

Quelles sont, dans ces circonstances, les risques réels présentés par ces substances contaminantes pour la santé des êtres humains consommateurs de poisson et de produits de la mer?

Selon plusieurs études, dans les mers ouvertes, qui restent à ce jour presque exemptes de pollution, les poissons ne transportent qu'une teneur naturelle de

(suite)

ces composés chimiques inorganiques. En revanche, dans les régions fortement polluées, notamment dans les eaux dont les échanges avec les grands océans sont insuffisants, comme la mer Baltique ou la mer Méditerranée, mais aussi dans les estuaires, les fleuves et autres cours d'eau et notamment à proximité de sites abritant des activités industrielles, ces substances sont présentes dans des concentrations qui dépassent la teneur naturelle.

Plusieurs études concluent également que les poissons destinés à la consommation humaine ne contiennent de telles substances chimiques qu'à de faibles niveaux, probablement en deçà des seuils susceptibles d'affecter la santé. Toutefois, ils pourraient représenter une préoccupation pour les populations dont le poisson constitue une part importante de l'alimentation, les femmes enceintes et les nouveau-nés, de même que les enfants en bas âge qui consomment des quantités substantielles de poisson à chair grasse. La seule façon de dissiper ces préoccupations consiste à conduire et à tenir à jour des évaluations très précises du risque.

Alors que des scientifiques et autres experts considèrent comme naturelle la présence de certains de ces éléments dans le poisson et les produits de la mer, certains consommateurs, eux, y voient un risque pour la santé, quelle que soit la teneur observée. C'est ainsi que se déclenchent facilement les alertes alimentaires, encore amplifiées par les dérapages de la communication. Ce phénomène est accentué aujourd'hui par l'Internet, qui permet de diffuser des informations de façon quasi instantanée, avec des répercussions négatives importantes pour le commerce du poisson, comme l'ont illustré certains exemples récents d'alertes à la contamination du poisson.

Exemple 1: La présence de mercure dans le poisson

En 2003, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), administré par la FAO et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a révisé les lignes directrices régissant la présence de mercure dans le poisson et a ramené le plafond admissible établi par la directive initiale, à savoir 3,3 microgrammes de méthyl mercure par kilogramme de poids, à près de la moitié de cette teneur, soit 1,6 microgramme de méthyl mercure par jour et par kilogramme de poids¹. Parallèlement, le rapport du JECFA soulignait que les populations devaient continuer à consommer du poisson de façon normale et mettait en relief ses nombreux avantages pour la santé. Le rapport s'appuyait sur une étude de publication récente concernant les îles Seychelles, dans laquelle était analysée la consommation de poisson de couples mère-enfant sur une période décennale. Cette étude établissait que la consommation élevée de poisson n'entraînait pas d'effets négatifs pour le fœtus ni pour le développement neurologique de l'enfant.

Afin de traduire la prise hebdomadaire recommandée de mercure en une norme nationale de teneur maximale de mercure dans le poisson, il faut trouver une formule qui prenne en considération les modes de consommation, les autres sources d'absorption de mercure ainsi que d'autres informations pertinentes. Or, les pressions exercées sur l'opinion publique créent souvent, chez le consommateur, une confusion entre les niveaux maximums permis

¹ FAO/OMS. 2003. *Summary and conclusions*. Joint Expert Committee on Food Additives, Sixty-first Meeting, Rome, 10-19 juin (disponible à: http://www.who.int/ipcs/food/jecfa/summaries/en/summary_61.pdf; adresse valable en septembre 2004).



Encadré 4 (suite)

pour la protection de la santé humaine et les limites recommandées pour la protection de l'environnement. Dans ce dernier cas, il convient de prendre des mesures appropriées, d'application homogène pendant une période suffisamment prolongée, pour obtenir une réduction du fardeau imposé à l'environnement par un agent contaminant. À titre d'exemple, s'agissant du mercure, ces mesures pourraient comprendre l'application exécutoire de politiques énergétiques visant à réduire la dépendance à l'égard des centrales thermiques alimentées au charbon ainsi que la réduction de l'enfouissement des déchets, ces deux causes représentant 70 pour cent des nouvelles émissions de mercure dans l'atmosphère attribuables à l'être humain.

Il faut cependant déplorer que l'action conjuguée de plusieurs articles publiés dans les médias et des alertes lancées à propos de la santé publique ait porté à son paroxysme la confusion des consommateurs. On a ainsi propagé des messages contradictoires à propos, d'une part, des avantages que présente la consommation de poisson et de produits de la mer pour la santé, et d'autre part des risques dus à la présence de mercure dans le poisson; à telle enseigne que des autorités locales en Californie (États-Unis) ont menacé les commerces de produits alimentaires de poursuites judiciaires s'ils n'apposaient pas des pancartes avertissant les consommateurs du danger lié à la présence de mercure dans le poisson.

Depuis, la Food and Drug Administration (FDA) et l'Environmental Protection Agency (EPA) ont diffusé des conseils aux consommateurs en s'inspirant des récentes lignes directrices du JECFA, mais en soulignant par la même occasion que le poisson et les produits de la mer entrent pour une part importante dans un régime alimentaire sain. Toujours est-il que, selon les représentants de l'industrie du thon, il sera difficile de remédier au préjudice causé.

Exemple 2: Les polluants organiques présents dans le saumon

La revue *Science* a récemment publié une étude intitulée «Global assessment of organic contaminants in farmed salmon»² (Évaluation mondiale des contaminants organiques contenus dans le saumon d'élevage) portant sur 14 composés de chlore organique présents dans le saumon d'élevage et dans le saumon sauvage et tous considérés comme cancérigènes. L'étude révèle que toutes les substances testées étaient présentes à des teneurs plus élevées dans le saumon d'élevage que dans le saumon sauvage. Cette observation s'appliquait en particulier aux poissons d'élevages européens. Alors même que les niveaux relevés correspondaient aux résultats d'autres études et de contrôles officiels, les chercheurs en ont conclu quelque peu hâtivement que les consommateurs devaient limiter de façon très stricte leur consommation de saumon d'élevage et ont suggéré que toute personne ne souhaitant pas aggraver le risque de contracter un cancer devra limiter sa consommation à une portion de saumon d'élevage tous les deux mois.

S'appuyant sur les concentrations observées de substances toxiques, les auteurs de l'étude entreprirent ensuite de calculer les tailles des portions de saumon sauvage et d'élevage pouvant être consommées sans augmenter le

² R.A. Hites, J.A. Foran, D.O. Carpenter, M.C. Hamilton, B.A. Knuth and S.J. Schwager. 2004. Global assessment of organic contaminants in farmed salmon. *Science*, 303(5665): 226-229.

(suite)

risque de cancer. Les quantités recommandées fluctuent considérablement en fonction des origines du saumon. Ainsi, l'étude autorise la consommation de 8 portions (227 g) de saumon de Kodiak (Alaska) par mois, alors que la consommation de saumon d'élevage du Chili ne devrait pas dépasser une portion par mois, et qu'elle se réduit à une portion tous les deux mois pour le saumon d'élevage norvégien, et enfin à une portion congrue tous les quatre ou cinq mois seulement pour le saumon d'élevage provenant d'Écosse ou des îles Féroé.

De tels calculs ne manquèrent pas de susciter une grande émotion. La formule utilisée pour y parvenir, vigoureusement contestée parmi les scientifiques, n'est pas censée servir aux calculs appliqués au poisson de production commerciale. L'EPA l'a élaborée afin d'estimer la quantité de leur capture que pouvaient consommer les pêcheurs à la ligne se livrant à leur sport dans des eaux intérieures contaminées. En revanche, les produits commerciaux doivent être évalués en appliquant les critères de la FDA. Afin de réfuter ce modèle, les chercheurs ont calculé que, sur la base de la contamination par les PCB indiquée dans l'étude, après 70 ans de consommation régulière de 200 g de saumon par semaine pour le groupe à haut risque (femmes enceintes, enfants, mères en période d'allaitement) le risque de contracter un cancer serait plus élevé de un cent-millième, soit une augmentation de 0,001 pour cent. Par comparaison, le risque de mourir d'une maladie cardiovasculaire en éliminant complètement le poisson pourrait atteindre jusqu'à 30 pour cent!³

Par conséquent, il ne faut guère s'étonner que les recommandations émanant des auteurs de cette étude et visant à limiter de façon draconienne la consommation de saumon se soit heurtée à de vigoureuses objections en Europe, aux États-Unis et ailleurs; les autorités chargées du contrôle alimentaire et de la protection de la santé y ont aussitôt annoncé que l'étude n'apportait rien de nouveau à propos de la sécurité sanitaire des aliments étant donné que les niveaux constatés étaient conformes aux résultats d'autres études et de contrôles officiels. Ces mêmes autorités ont encouragé les consommateurs à continuer de consommer du poisson, y compris du saumon, dont les avantages pour la santé ont été démontrés de façon incontestable dans plus de 5 000 rapports scientifiques. Malheureusement, l'étude avait déjà alarmé au plus haut point la population, si bien que les achats au détail de poissons d'élevage ont chuté de 20 à 30 pour cent dans des pays comme l'Irlande, l'Écosse et la Norvège, et qu'il a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour recouvrer la confiance des consommateurs.

Conclusion

La mondialisation et la poursuite de la libéralisation du commerce mondial du poisson, tout en offrant de nombreux avantages et en ouvrant de nouvelles perspectives, ne manquent pas de susciter de nouvelles difficultés en matière de sécurité sanitaire et de qualité. Les autorités réglementaires ont dû mettre en œuvre, avec des succès variables, tout un faisceau de mesures de contrôle, depuis les ordonnances d'application du Système d'analyse des risques – points



³ Does farmed salmon cause cancer? *Eurofish*, 2004/1: 62-65.

Encadré 4 (fin)

critiques pour leur maîtrise (HACCP)⁴ jusqu'à l'intensification des essais. Il importe d'améliorer les instruments scientifiques d'analyse du risque afin que les normes de sécurité sanitaire du poisson s'appuient sur les méthodes scientifiques les plus modernes et les plus efficaces de protection de la santé publique.

En fixant des niveaux maximums de présence de substances polluantes dans le poisson, les autorités réglementaires doivent garantir un niveau optimal de protection de la santé des consommateurs; toutefois, elles doivent également prendre en compte la réalité de la contamination au niveau de l'ensemble de l'environnement, de manière à ne pas compromettre les approvisionnements alimentaires. Parallèlement, il convient d'adopter des stratégies afin de réduire graduellement la contamination de fond de l'environnement et d'abaisser progressivement les niveaux maximums de contaminants dans l'alimentation animale et humaine, afin d'accompagner cette tendance à la réduction. Il faudra en outre lancer des campagnes d'information et de sensibilisation afin d'assurer la transparence tout en renseignant les consommateurs.

Une telle entreprise nécessitera un renforcement de la coopération internationale visant à promouvoir la collaboration scientifique, l'harmonisation, l'adoption de tableaux d'équivalence et de mécanismes de fixation de normes à valeur scientifique. Les accords sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires/ sur les barrières techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce⁵, ainsi que le rôle de référence de la Commission du Codex Alimentarius fournissent un tremplin pour une telle action à l'échelle internationale. Cette dernière revêt une importance capitale pour le commerce du poisson, dans les pays développés comme dans les pays en développement, ces derniers contribuant pour plus de 50 pour cent (en valeur) à ce commerce.

⁴FAO. 1997. *Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) System and Guidelines for its Application*. Annex to CAC/RCP 1-1969. Rev. 3 (disponible à <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y1579E/y1579e03.htm#bm3>; adresse disponible en septembre 2004).

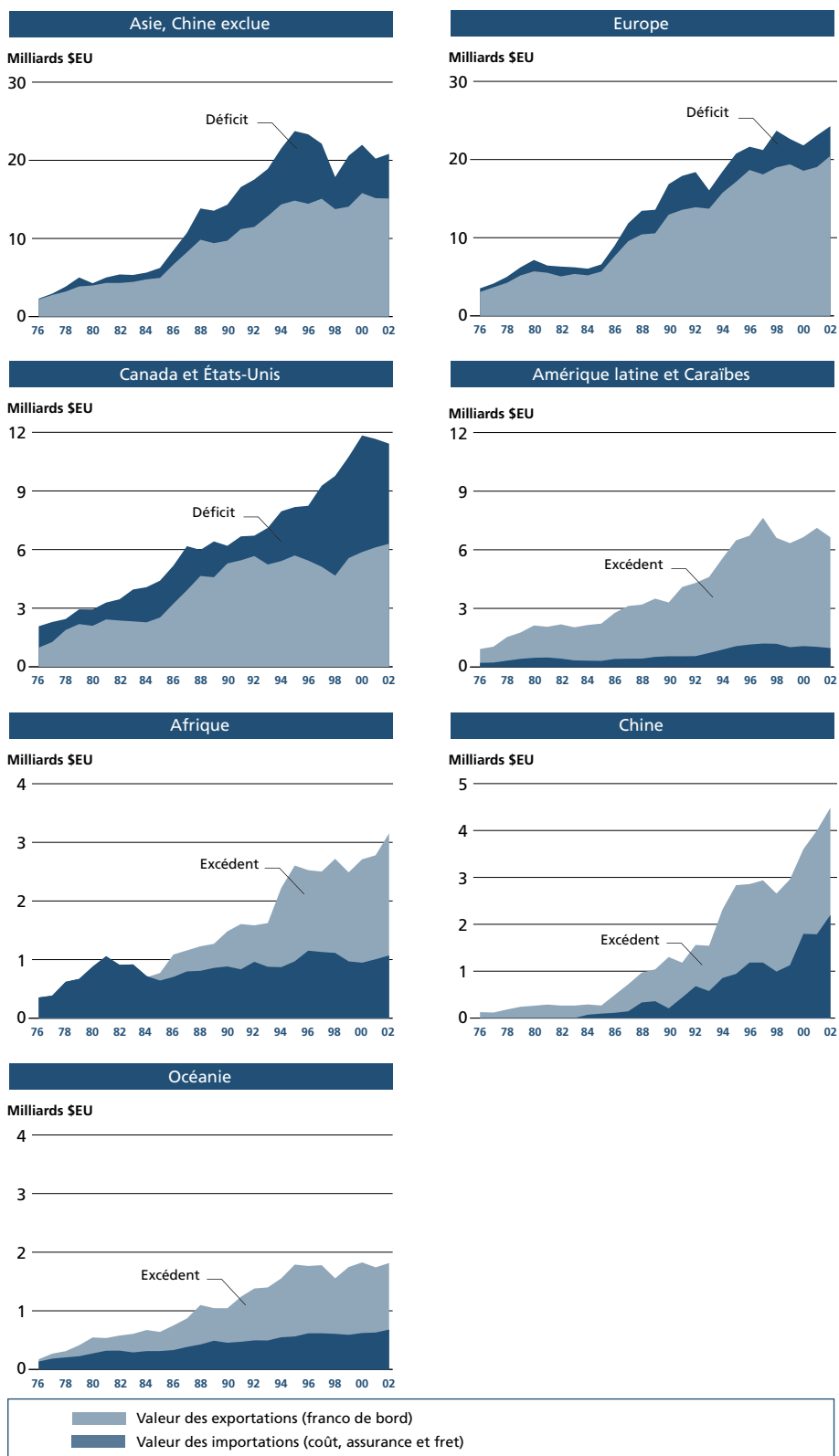
⁵Pour de plus amples informations, voir http://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/legal_e.htm#agreements; adresse disponible en septembre 2004.

pays en développement (28 millions de tonnes) se montaient à environ un quart de leur production combinée. La part de ces derniers dans les exportations totales de poisson a été de 49 pour cent en valeur et de 55 pour cent en quantité, dont une part importante sous forme de farine de poisson. En 2002, les pays en développement ont représenté près de 66 pour cent, en quantité, des exportations mondiales de produits des pêches non destinés à l'alimentation. Parallèlement, les pays en développement ont nettement augmenté leur part en quantité des exportations de poisson destiné à la consommation humaine, passant de 43 pour cent en 1992 à 49 pour cent en 2002.

Dans de nombreux pays, les quantités de poissons et produits dérivés échangés tant à l'importation qu'à l'exportation sont considérables. Les excédents commerciaux sont importants en Afrique, en Amérique latine et les Caraïbes, en Chine et en Océanie (figure 29). En 2002, 95 pays figuraient parmi les exportateurs nets de poisson et de

Figure 29

Importations et exportations de poisson et de produits de la pêche dans différentes régions, avec indication du déficit ou de l'excédent net



produits dérivés; le Canada, le Chili, la Norvège, la Thaïlande et le Viet Nam déclaraient individuellement un montant net d'exportations supérieur à 1,5 milliard de dollars EU, tandis que le Danemark, l'Inde, l'Indonésie, l'Islande, le Pérou et Taïwan Province de Chine faisaient état d'exportations d'une valeur supérieure à 1 milliard de dollars EU. Bien qu'il existe un fort volume d'échanges portant sur le poisson et produits dérivés entre les économies plus développées – échanges qui intéressent principalement les espèces démersales, le hareng, le maquereau et le saumon –, les courants commerciaux tendent plutôt à aller des pays moins développés vers les pays plus développés, et portent principalement sur le thon, les petites espèces pélagiques, les crevettes et les crevettes bouquet, les langoustes et les céphalopodes. En 2002, près de 74 pour cent de la valeur des importations étaient concentrés dans trois régions principales: l'UE, les États-Unis et le Japon. En termes de quantité, les pays développés ont importé plus de 32 millions de tonnes (équivalent poids vif), dont 68 pour cent de poisson destiné à la consommation humaine, tandis que les pays en développement importaient 19 millions de tonnes (équivalent poids vif), dont 47 pour cent étaient destinés à l'alimentation.

Les cartes de la figure 30 (voir p. 56) illustrent les flux commerciaux de poisson et produits dérivés, par continent pour la période 2000-02; cependant, le tableau d'ensemble présenté par ces cartes est incomplet. En effet, bien que les pays qui ont déclaré leurs importations (quelque 158 pays) pour cette période entrent pour 98 pour cent dans le total estimatif mondial, certains groupes continentaux ne sont pas complètement pris en compte (à titre d'exemple, près d'un tiers des pays d'Afrique n'ont pas déclaré leur commerce de produits piscicoles en précisant la ventilation par pays d'origine/destination). Dans ce cas, les données communiquées ne doivent pas être considérées comme représentant le volume total des échanges à l'actif des groupes continentaux concernés.

Compte tenu du caractère hautement périssable du poisson, plus de 90 pour cent du commerce international du poisson et produits dérivés portent sur les produits transformés. Exprimée en quantité, la part de poisson vivant, frais ou réfrigéré a augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 9 pour cent en 1992 à 10 pour cent en 2002. Cette croissance est le fruit d'une amélioration tant logistique que technologique, ainsi que d'une augmentation de la demande. Le poisson vivant est particulièrement apprécié en Asie et dans certains créneaux de marché d'autres pays, principalement au sein des communautés d'immigrants asiatiques. Dans ces pays, il est fréquent de voir des aquariums ou des réservoirs dans lesquels sont exposés des poissons vivants, dans les restaurants spécialisés mais aussi dans les supermarchés et dans les magasins de détail. Grâce aux progrès technologiques, le commerce de poissons vivants est en expansion ces dernières années, et il s'appuie sur un réseau perfectionné de manutention, de transport, de distribution, d'exposition et d'entreposage mis sur pied à cet effet. Ces innovations technologiques consistent en des réservoirs ou récipients spécialement conçus ou modifiés, et sont complétées par des camions et autres véhicules de transport équipés de systèmes d'aération ou d'oxygénation afin de maintenir le poisson en vie durant le transport, l'entreposage ou l'exposition.

Au cours de la dernière décennie, les exportations de poisson congelé ont augmenté, passant d'une proportion de 28 pour cent de la quantité totale de poisson exporté en 1992, à 35 pour cent en 2002. S'agissant du poisson traité et mis en conserve, les exportations ont totalisé 6,2 millions de tonnes (équivalent poids vif) en 2002, soit une part de 12 pour cent du total des exportations – contre 10 pour cent en 1992. Toujours en 2002, les exportations de poisson fumé ont constitué 5 pour cent du total; cependant, cette part a légèrement décliné au cours de la dernière décennie. En 2002, les exportations de produits non destinés à l'alimentation ont représenté 36 pour cent du total des exportations en termes de quantité, dont une part importante en provenance des pays d'Amérique latine.

En dépit d'un léger déclin des exportations, la crevette continue d'occuper la première place pour la valeur des volumes échangés, avec environ 18 pour cent de la valeur totale des produits piscicoles ayant donné lieu à commerce international en 2002. Les autres grands groupes d'espèces soumises à exportation ont été les poissons de fond (10 pour cent, avec notamment le merlu, le cabillaud, l'églefin et le lieu de l'Alaska, le thon (9 pour cent) et le saumon (8 pour cent). En 2002, la farine de poisson est entrée pour environ 4 pour cent dans la valeur des exportations, et l'huile de

poisson dans moins de 1 pour cent. Les produits dérivés de la production aquacole ont occupé une part croissante du volume total du commerce international des produits de la pêche, avec, selon les estimations, 22 pour cent du volume des exportations. Il n'est pas possible, actuellement, d'évaluer avec exactitude le montant des échanges découlant de l'aquaculture, étant donné que la plupart des pays ne précisent pas si le poisson est issu de l'élevage dans leurs statistiques de commerce piscicole.

Pour de nombreuses économies, et en particulier pour les pays en développement, le commerce du poisson constitue une source importante de devises étrangères, outre le rôle important qu'il joue dans la création de revenus et d'emplois comme dans le renforcement de la sécurité alimentaire. Pour un petit nombre de pays, les exportations de produits de la pêche sont cruciales pour l'économie. Elles ont ainsi représenté, en 2002, plus de la moitié de la valeur totale des produits exportés par les États fédérés de Micronésie, le Groenland, les Îles Féroé, l'Islande, les Maldives et Saint-Pierre-et-Miquelon. Les recettes nettes de devises étrangères réalisées par les pays en développement – à savoir la valeur totale de leurs exportations moins la valeur totale de leurs importations – ont augmenté, passant de 11,6 milliards de dollars EU en 1992 à 17 milliards de dollars EU en 2002 (figure 31, p. 56), malgré le déclin de 3 pour cent enregistré dans les recettes nettes depuis 2000. Ces chiffres sont supérieurs à ceux concernant des denrées agricoles telles que le riz, le café et le thé. Les PFRDV prennent une part active au commerce de poisson et de produits dérivés; en 2002, ils ont figuré pour plus de 20 pour cent dans la valeur totale des exportations de produits de la pêche, avec des recettes nettes d'exportation estimées à 8,2 milliards de dollars EU.

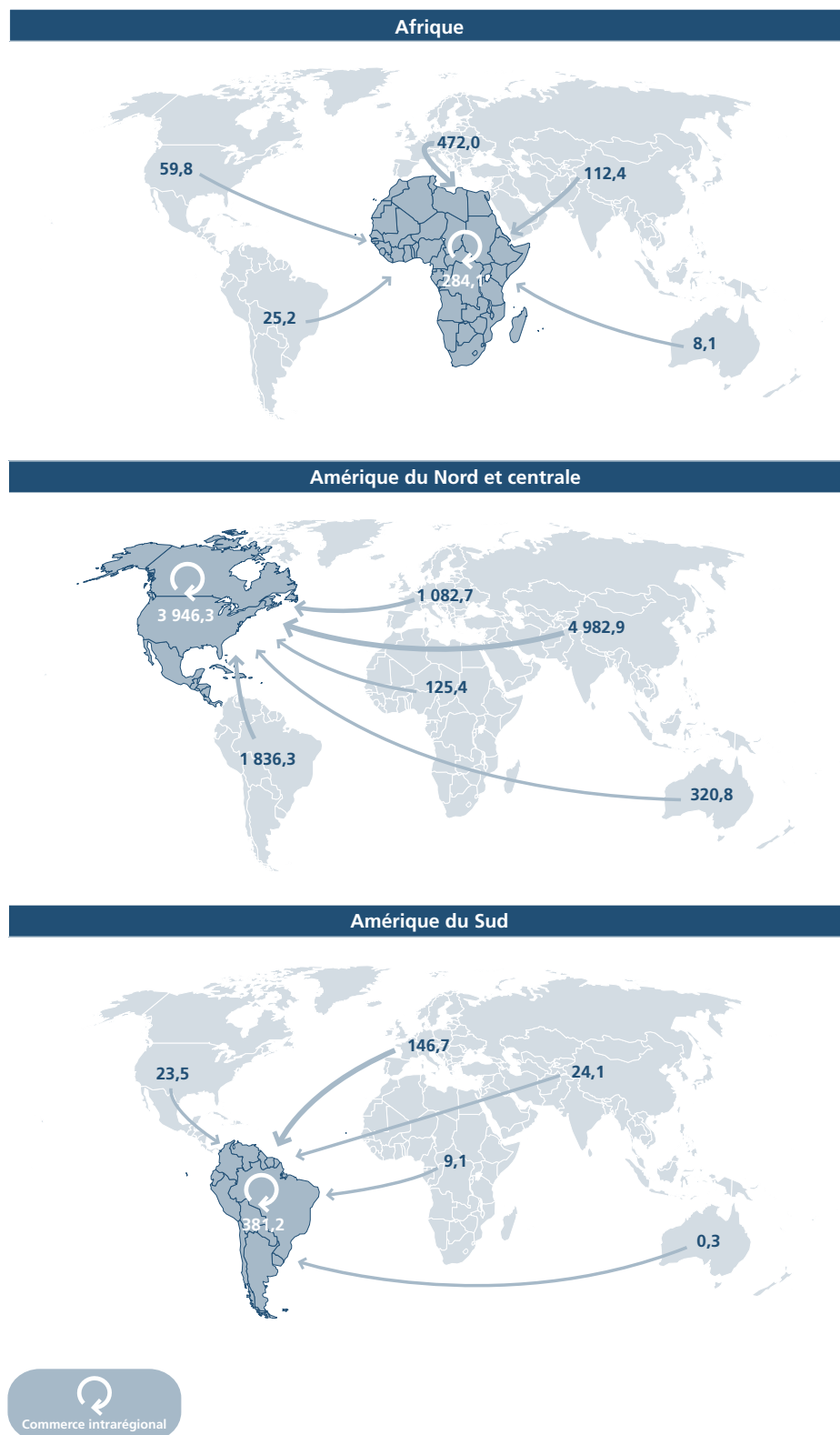
Les échanges commerciaux dans les pays en développement connaissent une évolution graduelle, qui les fait passer d'exportateurs de matières premières destinées à l'industrie de transformation des pays développés, à exportateurs de poissons vivants à valeur élevée ou de produits à valeur ajoutée. Certains pays importent aussi des matières premières afin d'en poursuivre la transformation et de les réexporter. Pour se prévaloir des coûts moins élevés, de nombreux pays développés ont investi dans des usines de transformation situées dans les pays en développement. Par ailleurs, dans un certain nombre de ces derniers, de nombreux projets viennent en aide aux entreprises de transformation du poisson afin d'en intensifier le stade d'élaboration, de manière à augmenter la rentabilité de ces entreprises et, partant, la contribution du secteur des pêches au produit national brut (PNB). Cependant, les résultats obtenus par ces projets ont souvent été décevants en grande partie à cause de: l'inefficacité des relations entre les importateurs et leurs clients; l'insuffisance des avantages présentés au plan de la qualité et du prix; l'inadéquation des produits aux besoins des consommateurs – toutes carences découlant d'une prospection inadéquate des marchés. L'expérience a démontré que la clé du succès, dans ce domaine, est la qualité de la relation avec les clients, associée à une bonne prospection des marchés, à la qualité irréprochable des produits, à la fiabilité des approvisionnements, à la recherche continue d'améliorations, à la compétitivité des prix et à la sélection d'un conditionnement attrayant.

Il faut citer, outre les questions liées à l'adjonction de valeur et à la transformation effectuée par des pays tiers dans les pays en développement, celles, de ces dernières années et de premier plan, touchant le commerce international des produits piscicoles: l'évolution des mesures de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire dans les principaux pays importateurs; l'introduction de nouvelles normes d'étiquetage et de la notion de traçabilité dans les principaux marchés des pays développés; les résidus chimiques présents dans les produits de l'aquaculture; la préoccupation de l'opinion publique à propos de la surexploitation de certains cheptels piscicoles, en particulier les poissons de fond; le développement durable de l'aquaculture, notamment sous l'angle de ses besoins futurs en alimentation animale; la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; les négociations dans le cadre de l'OMC sur le commerce international; l'expansion des zones de commerce régionales et le nombre croissant d'accords commerciaux bilatéraux. Avec l'admission de la Chine à l'OMC en 2001, tous les acteurs importants du commerce du poisson sont aujourd'hui membres de l'organisation, à l'exception de la fédération de Russie et du Viet Nam – qui ont toutefois amorcé des négociations en vue de leur accession. Parallèlement à l'augmentation du nombre des membres de l'OMC, un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux touchant très directement le commerce du poisson ont été signés. Il reste donc à déterminer



Figure 30

Flux commerciaux par continent
(total des importations en millions de \$EU, c.a.f.: moyennes 2000-02)

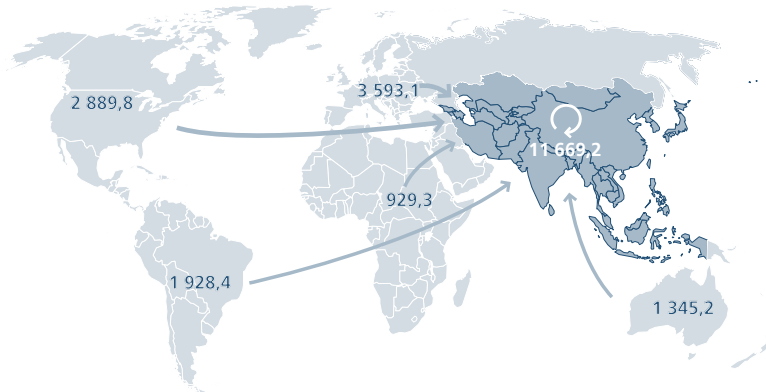


(Suite)

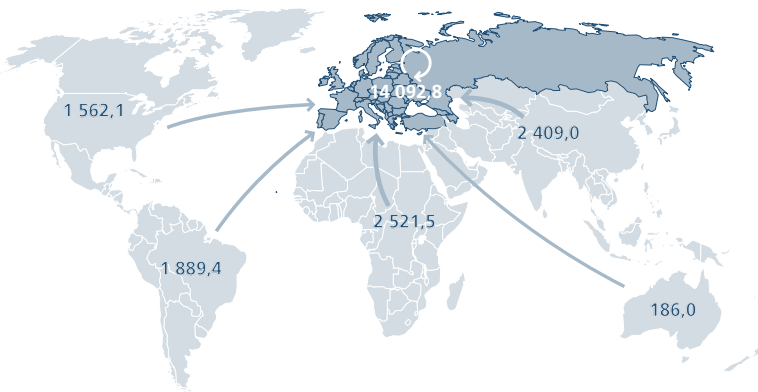
Figure 30 (fin)

Flux commerciaux par continent
(total des importations en millions de \$EU, c.a.f.: moyennes 2000-02)

Asie



Europe



Océanie

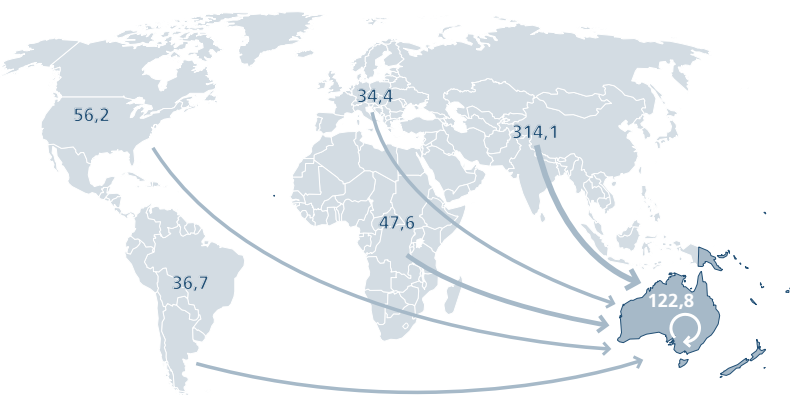
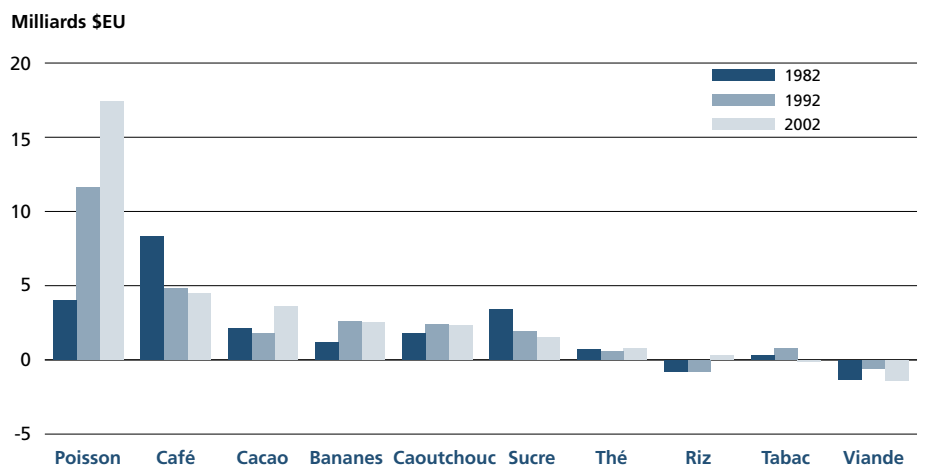


Figure 31

Exportations nettes de produits agricoles dans les pays en développement



quel véritable impact et quels effets à long terme auront de ces accords, qui viennent s'ajouter aux accords multilatéraux de plus grande portée, voire s'y substituer.

Le saumon

L'année 2003 a été positive dans le monde entier pour les producteurs comme pour les distributeurs de saumon. L'augmentation des prix a particulièrement bénéficié aux producteurs européens d'Irlande et du Royaume-Uni. Le Chili et la Norvège, tirant parti de coûts relativement moins élevés, réussissent à réaliser des bénéfices malgré des prix inférieurs. Leurs industries sont donc restées rentables au cours des années précédentes, durant lesquelles l'industrie européenne a généralement subi une véritable décimation. Quant au Chili, il a quelque peu pâti de l'affaiblissement du dollar sur le marché des États-Unis, principal débouché de ses produits frais.

Le thon

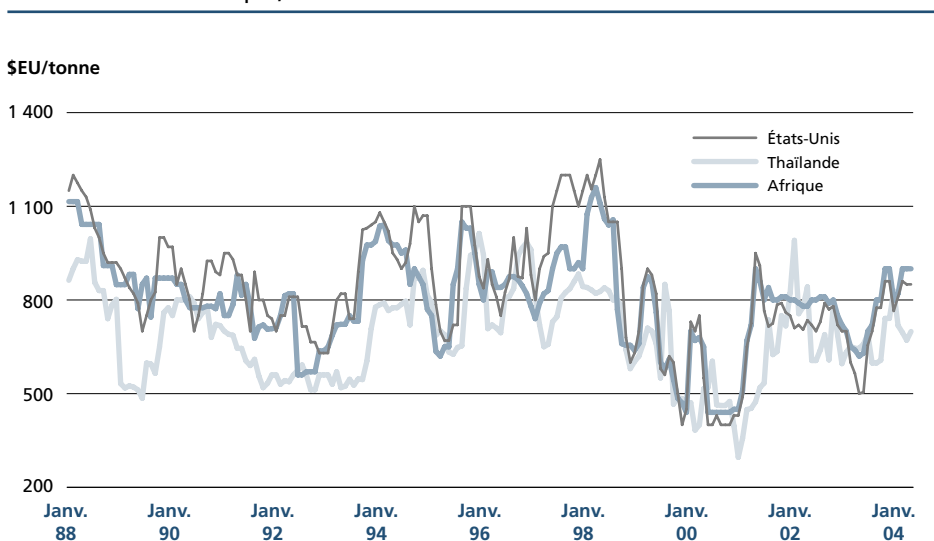
Le Japon est le principal marché mondial pour le thon de qualité *sashimi*. Cependant, comme pour la crevette, la demande a reculé ces dernières années, ou s'est reportée sur des espèces plus abordables. L'élevage du thon rouge a eu un profond impact sur le marché du *sashimi* au Japon, entraînant un déclin généralisé des prix. La réduction, de 24 pour cent à 12 pour cent, du barème tarifaire appliqué par l'UE aux importations de thon en conserve, pour une quantité de 25 000 tonnes de thon provenant de pays tels que l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande, n'a pas été bien accueillie par les principales conserveries de thon européennes. Par ailleurs, les conserveries espagnoles ont recours à l'externalisation et l'on trouve aujourd'hui, en Amérique centrale (El Salvador et Guatemala), de nouvelles usines de mise en conserve implantées par des sociétés espagnoles. La concentration de l'industrie mondiale du thon entre quelques mains se poursuit. La consommation de thon en conserve progresse dans les pays européens, qui constituent le principal débouché pour ce produit. En revanche, le marché des États-Unis du thon en boîte accuse un déclin, tandis que celui des conditionnements en plastique souple (contrairement à celui en plastique rigide) est en expansion. On trouvera, à la figure 32, les prix du thon listao en Afrique, aux États-Unis et en Thaïlande.

Autres poissons à nageoires

Sous l'effet conjugué d'approvisionnements relativement abondants de certaines espèces de poissons de fond – lieu de l'Alaska et colin d'Argentine – et de la reprise des exportations de la Chine vers les marchés de l'UE parallèlement à la stagnation de la demande, les cours du poisson de fond congelé se sont tassés au cours de l'année 2003. On trouvera à la figure 33 les prix des espèces de poissons de fond aux États-Unis.

Figure 32

Prix du listao en Afrique, aux États-Unis et en Thaïlande

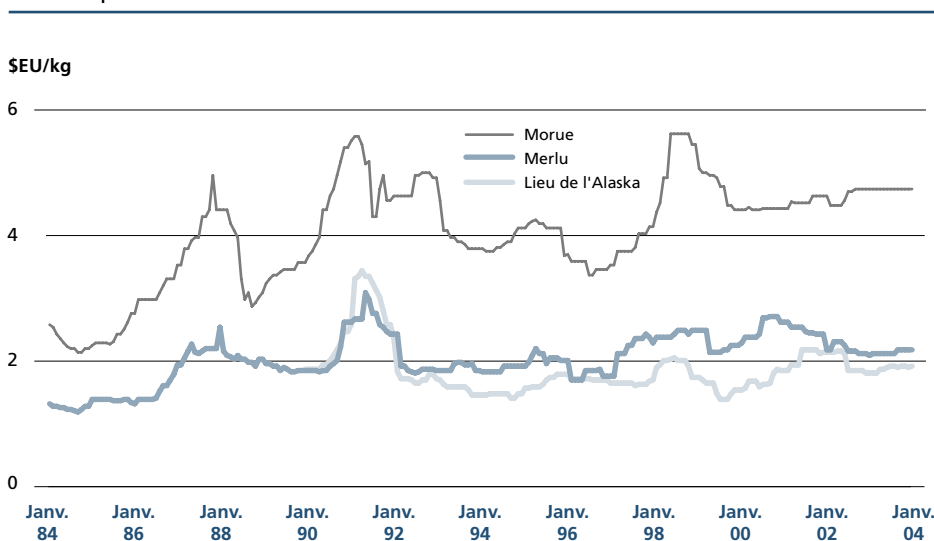


Note: Prix coût et fret de 2-3kg de poisson.
Pour l'Afrique: prix à bord Abidjan, Côte d'Ivoire.



Figure 33

Prix des poissons démersaux aux États-Unis



Note: Prix coût et fret des blocs.

Avec la réduction relative de l'offre de lieu de l'Alaska, alors que la demande russe et chinoise est restée soutenue pendant le premier semestre de 2004, cette tendance négative s'est résorbée et les prix de certains produits à base de poissons de fond ont commencé à augmenter au cours du premier trimestre de l'année. La poursuite de la pénurie relative de lieu de l'Alaska au cours du deuxième semestre de 2004 devrait, selon les prévisions, alimenter l'augmentation générale des cours des poissons de fond sur les marchés internationaux, en dépit de la stagnation de la demande sur plusieurs marchés importants.

Les exportations de poisson de fond en provenance d'Asie ont souffert de la faiblesse persistante des cours, des problèmes non résolus relatifs aux antibiotiques ainsi que des allégations de dumping. L'industrie vietnamienne du basa (poisson-

chat) en a particulièrement été affectée, puisque les exportations du Viet Nam en direction des États-Unis ont chuté de 50 pour cent par suite de l'application de taxes antidumping allant de 37 à 64 pour cent, appliquées depuis juin 2003. En conséquence, les livraisons de poisson-chat ont été massivement détournées vers les marchés de l'Asie du Sud-Est et d'Australie, créant un engorgement au détriment des autres poissons d'eau douce.

La crevette

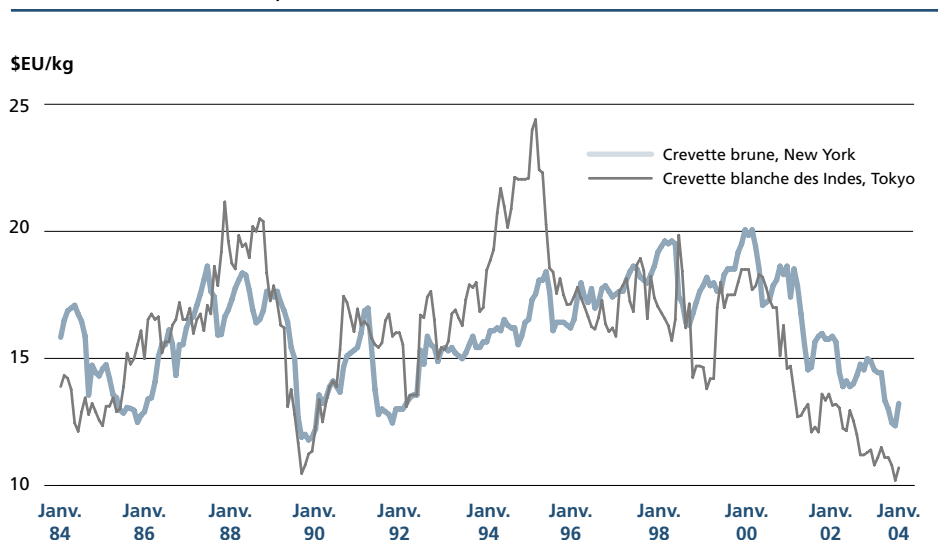
Au cours de l'année 2003, les importations de crevettes sur plusieurs des principaux marchés ont atteint de nouveaux sommets. Les ventes destinées au premier marché mondial de la crevette, à savoir les États-Unis, ont dépassé pour la première fois 500 000 tonnes – 17 pour cent de plus que les importations de 2002. Toujours en 2003, les importations annuelles de crevettes au Japon ont reculé de 6 pour cent relativement à l'année précédente, poursuivant ainsi une longue tendance déclinante due à la persistance des difficultés économiques que connaît le pays. En Europe, les importations de crevettes ont augmenté en 2003 grâce à la vigueur de l'euro et à la compétitivité des cours internationaux. Le Brésil, la Chine, l'Équateur, l'Inde, la Thaïlande, et le Viet Nam font l'objet d'enquêtes pour allégations de dumping aux États-Unis, ce qui entravera quelque peu leurs ventes dans ce pays à brève échéance. Le cours des crevettes est resté faible pendant la majeure partie de 2003, et on n'observe pas de signe de redressement en 2004. On trouvera à la figure 34 les prix des crevettes aux États-Unis et au Japon.

Les céphalopodes

Sur le marché des céphalopodes, la baisse des prises de calmar *Illex* a été compensée par l'augmentation de la production de poulpe *Loligo*, tandis que les prises de poulpe restaient assez faibles. Le début de l'année 2004 a été marqué par une réduction des débarquements de calmar, notamment dans l'Atlantique Sud-Ouest. L'Espagne demeure le principal marché européen pour le calmar. Au cours de l'année 2003, les importations de produits congelés (*Loligo* et *Illex*) ont augmenté de 7 pour cent par rapport au niveau de 2002, pour atteindre près de 160 000 tonnes. Cette augmentation est due à un bond de 22 pour cent des importations de *Loligo*, qui a plus que compensé la chute de 6 pour cent des importations d'*Illex* congelé. En 2003, le marché italien du calmar a suivi le marché espagnol, avec une augmentation des importations de produits congelés et un report des achats d'*Illex* au profit du *Loligo*. Au total, l'Italie a importé 85 000 tonnes, soit 8 pour cent de plus qu'en 2002. Le Japon est demeuré

Figure 34

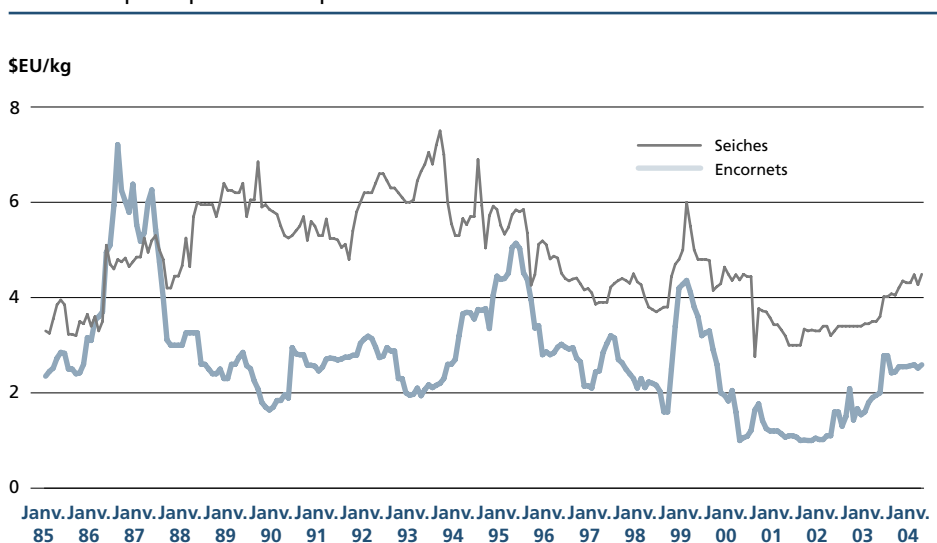
Prix de la crevette au Japon et aux États-Unis



Note: Prix de gros des crevettes congelées, étêtées et non décortiquées, 16-20 pièces.

Figure 35

Prix des céphalopodes au Japon



Note: Les données se rapportent aux prix de gros.
 Seiches: entières, 10 kg/bloc, 0,4-0,6 kg/pièce;
 encornets: entiers, 7,5 kg/bloc, 21-25 kg/pièce.

le principal débouché mondial pour les céphalopodes; cependant, ses importations ont été affectées par la faiblesse des livraisons de poulpe en provenance du Maroc en 2003, année au cours de laquelle il n'a importé que 56 000 tonnes, contre 72 000 tonnes en 2002. Les ressources en poulpe de l'Atlantique Centre-Est sont en crise, et l'on ne prévoit pas d'amélioration de l'offre dans le court terme. Les cours de tous les céphalopodes ont augmenté au cours de l'année 2004. Les prix des céphalopodes au Japon sont présentés à la figure 35.

La farine de poisson

Chaque année, la majeure partie de la production de farine de poisson – près de 60 pour cent – est soumise à exportation. En 2003, dans les cinq principaux pays exportateurs elle a été de 4,5 millions de tonnes, soit un recul de 12 pour cent par rapport à 2002. Les prises de poisson de réduction ont été faibles dans tous les grands pays producteurs de farine de poisson. Cependant, au cours des premiers six mois de 2004, elle a augmenté de 40 pour cent, et il est probable que la production totale retrouvera son niveau normal. Quant aux cours de la farine de poisson, qui ont connu une augmentation marquée en 2003, ils devraient se tasser quelque peu; cependant, la demande vigoureuse émanant notamment de la Chine et d'autres pays d'Asie les maintiendra à un niveau attrayant pour les pays producteurs. Les prix pour l'Allemagne et les Pays-Bas sont présentés à la figure 36, p. 62.

LE RÔLE GRANDISSANT DES ORGANES RÉGIONAUX DES PÊCHES DANS LA PRISE DE DÉCISION

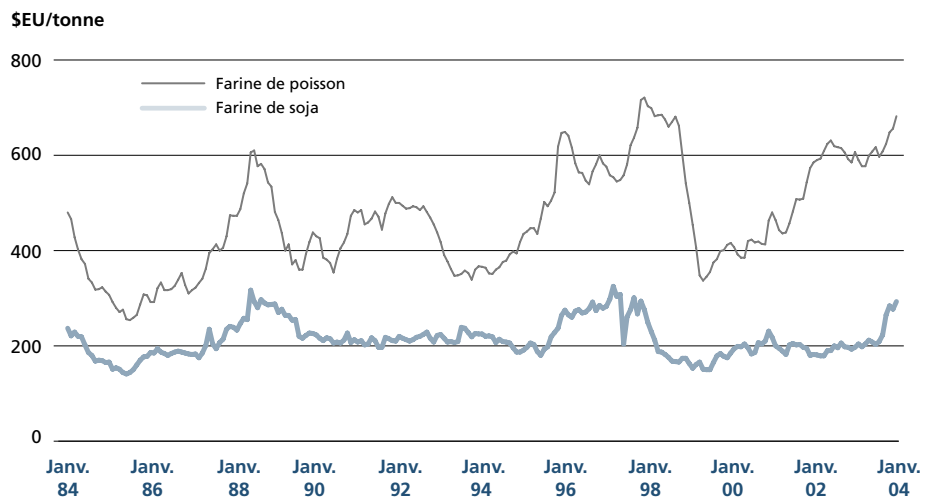
La situation avant la CNUED

Au cours des 50 dernières années, le rôle des organes régionaux des pêches a nettement évolué. Cette tendance s'est accentuée depuis l'adoption d'instruments de portée internationale et d'importance déterminante destinés à régir les pêches, dans le sillage de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED, 1992). Avant le début des années 80, un grand nombre de ces organismes exerçaient un mandat de consultation et de recherche, sans autorité décisionnelle exécutoire. Pour la plupart d'entre eux, le processus décisionnel avait pour but

²⁰ La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été adoptée et ouverte à la signature le 10 décembre 1982. Pour de plus amples informations, voir http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_convention.htm.

Figure 36

Prix de la farine de poisson et de la farine de soja en Allemagne et aux Pays-Bas



Note: Les données se rapportent aux prix c.a.f.
 Farine de poisson: toutes origines, 64-65%, Hambourg (Allemagne)
 Soybean meal: 44 percent, Rotterdam, the Netherlands.

Source: OIL WORLD; FAO GLOBEFISH

de faciliter leur rôle comme instances de concertation plutôt que de gestion. La Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer²⁰ a mis en évidence le rôle naissant des organes régionaux des pêches. Elle envisageait pour eux un élargissement considérable de leur mandat. Tout en conservant leurs fonctions essentielles de plateformes de coopération internationale, de véhicules de recherche, d'analyse, d'archivage et d'échange de données, et tout en confirmant leur rôle consultatif en matière de gestion des pêches, les organes régionaux des pêches s'acquitteraient de nouvelles tâches telles que:

- protéger contre l'épuisement les stocks associés aux stocks exploités;
- conserver les stocks situés en dehors de la zone des 200 milles marins;
- prodiguer des conseils aux États riverains sur la conservation des stocks à l'intérieur de la zone des 200 milles marins;
- poursuivre l'exploration des options en matière de règlement obligatoire des différends;
- fournir aux États riverains toutes les informations pertinentes concernant les activités de pêche dans les régions de haute mer adjacentes à leurs zones économiques exclusives;
- veiller à l'application par les États riverains des normes minimales appropriées;
- fournir une filière permettant aux États riverains d'honorer leur obligation de déclarer effectivement leurs lois et règlements pertinents en matière de conservation et de gestion, et de communiquer des informations sur les limites extérieures de leurs zones économiques exclusives;
- envisager, pour les mammifères marins, l'adoption de réglementations plus strictes que celles applicables aux autres espèces.

En réponse à ces changements, de nombreux organes régionaux des pêches ont réaménagé ou amendé les accords ou conventions les régissant. Cependant, la Convention des Nations Unies de 1982 peut être considérée en soi inadéquate en tant que mécanisme pour la promotion d'une gestion efficace des pêches, et cela pour trois principales raisons interdépendantes:

- la Convention ne confère pas de pouvoir de gestion aux organes régionaux des pêches;
- la Convention a inauguré une ère de droits souverains nouvellement proclamés sur des espaces océaniques étendus, considération qui est primordiale pour de nombreux États riverains;

- la situation générale des ressources halieutiques mondiales ne semblait pas, alors, particulièrement préoccupante. Compte tenu de ces circonstances, de nombreux organes régionaux des pêches sont demeurés pratiquement inactifs dans le domaine de la gestion effective des pêches.

La situation après la CNUED

Au cours des années 90, l'absence d'accord international de large portée sur le pouvoir de gestion revenant aux organes régionaux des pêches a commencé à susciter une attention croissante, accentuée par la prise de conscience de plus en plus aiguë de la pénurie des ressources. La nécessité d'une gouvernance renforcée des pêches par le biais des organes régionaux est devenue de plus en plus impérieuse; on reconnut également que, pour être efficaces, ces instances devaient être munies d'un mandat précis, de manière à pouvoir gérer les ressources halieutiques du secteur régi par leur convention en pleine conformité du droit international. À ce propos, la communauté internationale a adopté, à la suite de la CNUED, un certain nombre d'instruments d'administration des pêches tels que: l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson de 1995, l'Accord de 1993 de la FAO concernant le respect des mesures et le Code de conduite de 1995 pour une pêche responsable de la FAO.

Le renforcement des attributions des organes régionaux des pêches en matière de conservation et de gestion, que laissaient présager les instruments adoptés après la tenue de la CNUED et les revendications de l'opinion publique en matière de responsabilité et de transparence, s'accompagnait de la nécessité d'adopter un processus et des pouvoirs décisionnels efficaces. En 1998, un Groupe de haut niveau d'experts des pêches de la FAO concluait dans son rapport que «... les trente dernières années ont été essentielles pour la collecte d'informations et l'enrichissement de l'expérience sur le fonctionnement des organes régionaux des pêches...», ajoutant que «... les dix prochaines années seront consacrées à la mise en œuvre et à l'exécution de décisions devant permettre une exploitation et une utilisation responsables des ressources halieutiques du monde»²¹. Quelques mois plus tard, en février 1999, les organes régionaux des pêches de la FAO et leurs homologues appartenant à d'autres organisations, réunis pour la première fois, soulignaient dans une déclaration que «... les organes régionaux des pêches doivent mesurer leur succès sur la base des résultats obtenus sous la forme de tendance ou de situation favorable pour les stocks et pour l'espèce humaine»²².

De manière générale, on a pu observer que les organes régionaux des pêches prennent des mesures novatrices et basées sur la coopération afin d'appliquer les instruments internationaux adoptés après la CNUED, dont un grand nombre visent à reconstituer les stocks épuisés, à empêcher la poursuite de leur déclin et à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. De plus, les organes régionaux des pêches ne cessent de prendre de l'envergure, comme le démontre, entre autres, l'obligation de plus en plus marquée faite aux États de coopérer par leur truchement, le grand nombre de nouveaux organes régionaux des pêches créés au cours des dernières années, et les réformes institutionnelles et constitutionnelles que sont parvenus à réaliser nombre d'entre eux pour répondre aux besoins actuels et futurs. Ainsi, ces instances ont grandement contribué à la gouvernance des pêches, notamment dans les domaines suivants:

- promotion du renforcement des capacités nationales de recherche et de gestion;
- amélioration et renforcement de la collecte, du traitement et de la diffusion des données;
- prise en considération de nouvelles questions telles que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la gestion de la capacité des flottes, les effets des subventions et la réduction des captures accessoires et des rejets;

²¹ FAO. 1998. *Rapport du Groupe de haut niveau d'experts extérieurs des pêches Rome, 26-27 janvier* (disponible à: <http://www.fao.org/docrep/meeting/w9887f.htm>.; adresse valable en septembre 2004).

²² FAO. 1999. *Report of the Meeting of FAO and Non-FAO Regional Fishery Bodies or Arrangements. Rome, 11-12 February*. FAO, Rapport sur les Pêches n° 597. Rome.



- adoption, en matière de mesures de gestion et de résolutions concernant, par exemple, la réduction des activités de pêche, l'utilisation des engins de pêche, la taille minimale des poissons, les restrictions applicables au maillage des filets;
- adoption de règles et de procédures en matière d'abordage, d'inspection et d'application des règles;
- prise de mesures appuyant la mise en œuvre des instruments internationaux d'adoption récente.

Il faut toutefois déplorer que, selon les évaluations effectuées, le renforcement de la gouvernance par les organes régionaux des pêches ne se traduise pas toujours par une gestion plus efficace. L'une des principales contraintes auxquelles ils doivent faire face est la réticence des pays membres à leur déléguer suffisamment de pouvoir décisionnel et de responsabilité, réticence qui se conjugue dans certains cas à une incapacité, voire à un refus implicite d'appliquer les décisions prises par les organes régionaux des pêches.

L'importance accrue de la prise de décision

L'Article 10 de l'Accord sur les stocks de poisson prévoit que les États «conviennent de procédures de prise de décisions qui facilitent l'adoption de mesures de conservation et de gestion en temps opportun et de manière efficace²³». Dans ce contexte, les procédures décisionnelles ne sont pas limitées à une formule de vote, mais pourraient comporter la prise en considération de toute une gamme d'éléments, notamment: s'agissant des instances centrales, l'adoption de procédures claires et opportunes pour un certain nombre d'actions, l'entrée en vigueur en temps utile des recommandations/décisions et l'incorporation de procédures de réclamation conformes aux critères d'opportunité et d'efficacité; enfin, pour les instances subsidiaires, l'adoption de mécanismes permettant de présenter en temps utile des recommandations ou de formuler des avis.

Plusieurs organes régionaux des pêches ont adopté des mesures concrètes se rapportant à un large éventail d'objectifs, de fonctions et de processus relatifs à la prise de décision (la CITT, par exemple, voir encadré 5, p. 66). Parmi les domaines spécifiques se trouvent:

- l'adoption de critères déterminant la nature ou l'étendue des droits de participation accordés aux nouveaux membres, qui facilitent l'adoption de mesures de conservation et de gestion et sont de nature à encourager l'objectivité;
- l'adoption de procédures claires en matière décisionnelle, tant pour l'organisme de référence, généralement inclus dans l'instrument constitutif, que pour les organes subsidiaires, ordinairement énumérés dans les règles de procédure, afin de garantir l'opportunité et l'efficacité des recommandations ou des avis;
- l'instauration d'une procédure de réclamation assortie de délais et prévoyant des modalités spécifiques selon les organes régionaux des pêches concernés;
- une promotion accrue de la transparence par le biais de l'adoption, entre autres, de normes applicables aux observateurs et touchant éventuellement les qualifications, la procédure de candidature et la présence aux réunions;
- l'accent mis sur les domaines se rapportant au règlement des différends, en particulier la prévention.

Il importe toutefois de noter qu'en l'absence d'indicateurs de performance agréés pour les autoévaluations, lesquelles devraient en principe englober l'évaluation des pouvoirs et des processus décisionnels, il est difficile d'établir une corrélation entre le renforcement de la gouvernance observée sous l'angle de la prise de décision et la gestion efficace des pêches. Cette difficulté est accentuée par le fait que la prise de décision n'est que l'un des nombreux éléments interdépendants de la gouvernance exercée par les organes régionaux des pêches²⁴. Les trois principaux éléments de la

²³ *Op. cit.*, note 13, p. 37.

²⁴ Parmi ces autres éléments, on peut citer les mécanismes institutionnels, les mandats et fonctions, la composition des organismes, la communication de données par les membres, les aspects budgétaires et financiers, la capacité, les mécanismes exécutives, les mesures à effet contraire prises par les non-membres, la gestion en coopération, la participation des partenaires/ayants droit, la collaboration avec les autres organes régionaux des pêches, la volonté politique d'appliquer les décisions, l'acceptation des instruments internationaux et les mécanismes de règlement des différends.

prise de décision sont: la volonté politique, les obligations juridiques et les mécanismes institutionnels.

Le fait que des exigences accrues en termes de processus décisionnel soient imposées aux organes régionaux des pêches à mesure que ceux-ci deviennent des instances ayant des fonctions de gestion des pêches est démontré par les critères édictés par les instruments internationaux adoptés après la tenue de la CNUED. Alors que, dans l'ensemble, les organes régionaux des pêches n'ont pas activement révisé ce domaine de gouvernance, la décennie en cours, qui constitue une période de consolidation qui a suivi l'adoption des instruments «post-CNUED», pourrait favoriser une élaboration plus poussée de leurs procédures décisionnelles.

POLITIQUE ET GOUVERNANCE EN AQUACULTURE

Développement durable

Les forces du marché influencent de manière marquée le développement de l'aquaculture, en particulier de l'aquaculture industrielle et commerciale. Dans de nombreux pays développés et en développement, les consommateurs des classes moyennes, de plus en plus influents, se préoccupent davantage de leur alimentation et de ses coûts de production, notamment dans le cas des produits soumis à commerce international. Les principales régions et les principaux pays importateurs ont commencé à appliquer des normes et des règlements sévères visant à garantir la qualité et la sécurité sanitaire, tout en réduisant l'impact social et environnemental de la production. Ces normes portent, entre autres, sur le commerce des espèces menacées d'extinction, l'étiquetage indiquant l'origine, la traçabilité, la chaîne de possession, ou encore la tolérance zéro pour certains résidus de drogues vétérinaires. En 2002, le poisson et produits dérivés représentaient la principale catégorie (plus de 25 pour cent) ayant donné lieu, dans l'UE, à des alertes concernant la sécurité sanitaire et la qualité de aliments. Au sein de cette catégorie, les produits de l'aquaculture ont été particulièrement visés sous l'angle des résidus de drogues vétérinaires, et ont fait l'objet d'interdictions d'importations en provenance de plusieurs pays. Parallèlement, afin d'améliorer l'image du secteur public et de gagner la confiance des consommateurs, différentes stratégies de marché ont été élaborées et adoptées, comme la certification des produits, l'écoétiquetage, le commerce éthique ou équitable, et la production biologique visant à améliorer l'image du secteur public et à gagner la confiance du consommateur.

Des progrès ont également été réalisés à l'égard des problèmes de durabilité grâce à une technologie améliorée, et cette évolution positive devrait se poursuivre. Par exemple, des pratiques de gestion améliorées ont permis de limiter considérablement la contamination des stocks sauvages par les agents pathogènes provenant des stocks d'élevage et de diminuer les quantités de drogues vétérinaires utilisées en aquaculture. Cependant, dans de nombreux pays en développement, il y a encore lieu de réglementer l'accès aux drogues vétérinaires. Certaines améliorations ont également été obtenues dans l'établissement de normes d'effluents, le perfectionnement de l'alimentation animale, ainsi que la réduction des nutriments produits dans les fermes d'élevage. Depuis les années 70, la recherche tente de réduire la dépendance de l'alimentation piscicole à l'égard de la farine de poisson, et les tests actuellement en cours témoignent de succès variables. On envisage également des solutions à long terme telles que l'ingénierie génétique afin de favoriser la propagation de plantes présentant des profils plus adéquats en matière d'acides aminés et d'acides gras.

On voit par ailleurs l'aquaculture se développer dans des zones maritimes extracôtières de plusieurs régions du monde. Certains pays se sont montrés très actifs dans l'élaboration de politiques applicables à l'aquaculture extracôtière et à l'exploitation des océans, y compris pour atténuer les conséquences des rejets d'effluents et de déchets solides pour les sites périphériques, de même que celles des échappées, avant même de se lancer dans un développement sur grande échelle de telles activités. Des projets pilotes ont été amorcés afin de recueillir des informations permettant d'encadrer les politiques et le développement. Dans les pays en développement en particulier, l'avenir de l'aquaculture dépend d'une exploitation responsable des entreprises au plan social et environnemental, et de leur contribution tangible au développement rural et à la réduction de la pauvreté dans les régions



Encadré 5

La Convention d'Antigua de 2003 et le renforcement de la Commission interaméricaine du thon tropical

Le 27 juin 2003, à l'occasion de sa 70^e réunion tenue à Antigua (Guatemala) et au terme de cinq années de négociations, la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT) a adopté la Convention dite «Convention d'Antigua» pour le renforcement de la Commission interaméricaine du thon tropical créée par la Convention de 1949 entre les États-Unis d'Amérique et la République du Costa Rica. Les négociations avaient été ouvertes cinq ans auparavant¹, non seulement aux parties à la Convention² de 1949, mais également à toutes les entités susceptibles d'adhérer à la Convention ou de devenir membres de la Commission aux termes de la convention existante ou d'une convention révisée³. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées étaient également invitées à participer et à contribuer, avec le statut d'observateur.

S'appuyant sur la technique du «texte de la présidence», le processus de négociations visait, dans un premier temps, à amender la Convention de 1949 afin de l'harmoniser avec les principes du droit international tels que reflétés dans la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer et les dispositions des autres instruments internationaux comme l'Action 21 de 1992, l'Accord de la FAO de 1993 sur le respect des mesures, le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson (1995)⁴. Cependant, l'écart était tel entre ces instruments et la lettre de la Convention de 1949 qu'il ne fut pas possible de préserver grand-chose du texte original.

La continuité institutionnelle de la CITT est mise en relief tant dans le titre que dans le corps du texte de la Convention d'Antigua; toutefois, le nouvel instrument n'a pas seulement éliminé un certain nombre de lacunes et d'incertitudes, il a transformé la Commission en un véritable organisme de gestion. Le territoire couvert par la Convention d'Antigua dans le Pacifique oriental est aujourd'hui défini avec précision. Très vaste, il est circonscrit à l'est par un littoral se déroulant du Canada au Chili entre le 50^e parallèle nord et le 50^e parallèle sud, et à l'ouest par le 50^e méridien ouest, englobant ainsi une partie de la Polynésie française et s'étendant jusqu'aux eaux de Kiribati et de Hawaï. Au plan institutionnel, la Commission a été renforcée par la création d'un Comité pour l'examen de l'application des mesures adoptées par la Commission et d'un Comité scientifique consultatif. Les fonctions de la Commission ont été actualisées et élargies de manière à lui permettre de s'acquitter de ses tâches et d'adopter des mesures de conservation et de gestion, «en donnant la priorité au thon et aux espèces analogues». Ces tâches et ces mesures couvrent un grand éventail de régions et de questions: recherche scientifique, collecte des données, détermination des quantités de captures autorisées, capacité ou effort des activités de pêche, entités nouvellement admises, espèces appartenant aux mêmes écosystèmes, déchets et rejets, engins, allocations de contingents, application de l'approche de précaution, et mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et ses plans d'action internationaux. Les décisions de la Commission, qui peuvent être adoptées par consensus, sont contraignantes. Lors de ses prises de décisions et de ses autres activités, la Commission doit s'efforcer de promouvoir la transparence. Des dispositions ont également été incorporées à propos du règlement

(fin)

des différends. Les droits et les obligations des membres de la Commission en matière de mise en œuvre, de respect des mesures et d'application exécutoire ont été précisés, de même que les obligations des membres à titre d'États du pavillon.

Le statut de «Partie» à la Convention d'Antigua, soit par le biais de la signature suivie de ratification soit par le biais de l'accession, est inspiré par le même esprit d'ouverture qui avait caractérisé le processus de négociations; ce statut doit être acquis par les parties à la Convention de 1949, par les États riverains de la région (États dont le littoral borde la zone couverte par la Convention) ainsi que par les États et les organisations régionales d'intégration économique dont les navires exploitent des stocks de poissons visés par la Convention. De plus, et c'est là une disposition particulièrement innovante, la Convention d'Antigua exploite pleinement le concept d'entité de pêche introduit dans l'Accord de 1995 des Nations Unies sur les stocks de poissons, de manière à permettre à Taiwan Province de Chine de participer pleinement aux travaux de la CITT. À cette fin, dans toutes les provisions de la Convention, on distingue deux catégories: d'un côté on a les «membres» de la Commission et, de l'autre, les Parties à la Convention d'Antigua. Les membres de la Commission sont définis comme comprenant les Parties et «toute entité de pêche» qui a exprimé son «engagement déterminé» de respecter les termes de la Convention⁵.

Cela implique que les États et les organismes économiques régionaux (comme l'UE), sont forcément à la fois Parties et membres, alors que l'entité de pêche ne peut être que membre. Les compétences spécifiques de chacune de ces deux catégories sont également énoncées de manière claire et précise (par exemple, tous les membres sont en droit de prendre des décisions conformément à l'Article IX, mais dans le cas des décisions concernant l'adoption des amendements à la Convention, cela rentre dans la compétence exclusive des Parties).

La Convention d'Antigua a été ouverte à la signature à Washington le 14 novembre 2003. À la fin de mai 2004, elle avait été signée par 11 États et l'entité de pêche avait également signé son instrument respectif. La Convention d'Antigua entrera en vigueur une fois que sept des Parties à la Convention de 1949 auront déposé leurs instruments de ratification, d'approbation, d'acceptation ou d'accession.

¹ En juin 1998, la CITT a adopté une résolution créant un groupe de travail chargé de réviser la Convention de 1949. Le groupe de travail s'est réuni à 11 reprises entre octobre 1998 et juin 2003. Le texte intégral de la Convention est disponible à: <http://www.iattc.org/PDFFiles2/Antigua%20Convention%20Jun%202003.pdf>; adresse valable en septembre 2004.

² Toutes les parties ont participé au processus de négociations, au cours duquel leur nombre a augmenté. En juin 2003, il était de 13: Costa Rica, El Salvador, Équateur, États-Unis, France, Guatemala, Japon, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Vanuatu et Venezuela.

³ Canada, Chine, Colombie, République de Corée ainsi que l'entité de pêche désignée qui aura la possibilité de devenir un membre de la Commission (mais pas une Partie à la Convention d'Antigua) sous le nom de «Taipei chinois».

⁴ *Op. cit.*, voir notes 20-23, p. 61-64; pour Action 21, voir <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/index.htm>; adresse valable en septembre 2004.

⁵ Les Parties sont elles-mêmes «soumises» à la Convention; elles ne s'engagent pas à s'en tenir uniquement à ses conditions.



littorales. De nombreux systèmes de production industrielle sur grande échelle évoluent vers une meilleure durabilité, tandis que les micropratiques et les systèmes intégrés s'adaptent de façon constante à l'évolution des perceptions et de la demande.

L'évolution vers des pratiques et des stratégies de développement durable reste à l'ordre du jour pour l'ensemble des intéressés. Elle nécessite le soutien concerté du secteur public, à qui il incombe d'offrir un contexte propice afin d'attirer les investissements orientés vers un développement responsable et d'encourager l'innovation. La lenteur des progrès accomplis dans l'établissement d'un contexte porteur pour une pratique aquacole responsable dans de nombreux pays en développement s'explique peut-être par l'insuffisance des ressources allouées, mais aussi par l'importance très secondaire accordée à l'aquaculture relativement à d'autres secteurs dans les plans nationaux de développement. À cela viennent s'ajouter les conflits entre le développement d'une aquaculture durable et les efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté, parallèlement aux coûts élevés de l'observation des normes pour les petites entreprises.

Politiques et gouvernance

Le secteur de l'aquaculture, qui poursuit son expansion, sa diversification, son intensification et ses progrès technologiques, continue de jouir d'un taux de croissance supérieur à tous les autres secteurs de production animale. La profonde évolution des perceptions et des objectifs est probablement l'un des principaux moteurs de cette croissance. L'aquaculture est aujourd'hui perçue non seulement comme une activité visant à répondre aux besoins alimentaires des producteurs, mais également comme un facteur de croissance économique et de progrès vers des objectifs divers en matière de société et d'environnement. À mesure qu'avance la réflexion et que le développement de l'aquaculture a cédé la place à l'aquaculture pour le développement, le cadre législatif et politique a évolué en conséquence.

Dans le passé les politiques de développement étaient principalement axées sur la production; par contre, les récentes mesures de gouvernance et d'encadrement politique de l'aquaculture adoptées au niveau mondial tendent à cibler davantage les notions d'offre et de demande, avec comme résultat escompté un développement durable aux plans économique, social, environnemental, juridique et institutionnel. Côté offre, il est aujourd'hui admis que le développement d'une aquaculture durable doit être adéquatement réglementé et protégé par la mise en place de cadres juridiques et administratifs intégrés et efficaces, et que la priorité doit aller à l'adoption de politiques et d'une législation accordant notamment aux investisseurs des droits sur les terres où sont installées les exploitations aquacoles ainsi que la garantie d'une eau de bonne qualité.

Les nouvelles réglementations en matière d'aquaculture ont en commun de soumettre la création d'entreprises aquacoles à l'obtention préalable de permis ou de licences. Les éleveurs obtiennent ainsi le droit de mettre sur pied et d'exploiter leur entreprise, tout en permettant aux autorités gouvernementales de surveiller la qualité du développement de l'aquaculture sous l'angle de l'environnement et de la durabilité, et d'imposer des conditions contraignant les exploitations à opérer en fonction de tels critères. De nombreux pays, notamment les pays développés, s'efforcent de simplifier les procédures d'obtention de ces permis, notamment lorsqu'elles font entrer en jeu plusieurs organismes. Alors que l'octroi préalable d'un permis constitue souvent la règle dans les pays développés, cette pratique est encore récente dans les pays en développement, correspondant sans doute à l'avènement de l'élevage industriel.

Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, bien que d'application volontaire, a une influence déterminante sur la gouvernance et sur les politiques d'encadrement de l'aquaculture. Plusieurs instruments internationaux d'application obligatoire ont également une incidence sur l'aquaculture à l'échelon national, notamment pour ce qui est des produits de l'aquaculture soumis à échanges commerciaux et aux mouvements d'organismes vivants et de matériel génétique. À titre d'exemple, la Convention internationale sur la diversité biologique (CIBD) pourrait restreindre les échanges de matériel génétique ainsi que les mouvements

d'organismes génétiquement modifiés²⁵. Par ailleurs, une partie du programme de travail de la CIDB vise à évaluer les conséquences de la mariculture pour la diversité marine côtière et s'efforce de promouvoir des techniques qui en atténuent les effets négatifs. L'OMC a conclu un certain nombre d'accords contraignants qui ont notamment pour objet de fixer des normes minimales de qualité et de sécurité sanitaire pour les organismes aquatiques soumis à échanges commerciaux, et d'établir une liste des maladies à déclaration obligatoire (Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires)²⁶. Dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits intellectuels qui touchent au commerce, certaines dispositions visant l'aquaculture fixent des critères pour l'autorisation de transferts de technologies respectueuses de l'environnement et pour le brevetage d'organismes vivants. Enfin, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) exige la présentation préalable de certificats d'origine émis par les autorités nationales compétentes pour les transactions sur les espèces cultivées figurant sur la liste des espèces menacées d'extinction²⁷.

Au niveau national, des politiques concernant l'aquaculture sont mises en place pour stimuler le développement. De nombreux gouvernements sont intervenus au niveau macro en désignant l'aquaculture comme un domaine prioritaire d'activité économique auquel ils ont attribué des objectifs assortis de stratégies d'encadrement et de réalisation. Ces mêmes gouvernements ont également facilité l'accès raisonnable au crédit, en offrant des incitations fiscales et en éliminant certaines barrières institutionnelles (notamment par la création de cadres administratifs efficaces pour l'aquaculture) (voir encadré 6, p. 70). À noter toutefois que l'aquaculture relève fréquemment de plusieurs administrations, ce qui entrave parfois les opérations. Au niveau micro ou de l'exploitation, les gouvernements sont intervenus au moyen de politiques de démarrage telles que le financement de la recherche, la fourniture de matériel de reproduction, l'offre services de vulgarisation et de consultation et, dans certains cas, l'octroi de prêts. On invoque fréquemment, pour justifier l'intervention gouvernementale au niveau de l'exploitation, le manque de fonds propres des entrepreneurs potentiels ou leur incapacité à obtenir un financement privé de démarrage, de même que l'absence d'avantages absolus ou concurrentiels. Une fois que l'aquaculture a décollé, les exploitants ont souvent eu du mal à étendre leur entreprise, ce qui oblige les gouvernements à intervenir par le biais de politiques d'expansion et de promotion des exportations, lesquelles visent souvent à remédier à la non-disponibilité et/ou au coût élevé d'intrants essentiels tels que les aliments pour animaux, les semences et les capitaux.

Afin d'encourager l'aquaculture, les gouvernements ont également mis en œuvre des politiques de promotion du marché, de mise au point de nouveaux produits à valeur ajoutée et de réglementation de la sécurité sanitaire de la production aquacole. Outre les règlements régissant les drogues et l'alimentation animale utilisées en aquaculture, des dispositions particulières ont été édictées concernant la transformation et l'emballage des produits d'aquaculture, afin de prévenir les dangers pour la santé et de protéger les consommateurs.



²⁵ Pour de plus amples informations voir <http://www.biodiv.org/convention/articles.asp>; adresse valable en septembre 2004.

²⁶ Les résumés ainsi que les textes juridiques des Accords de l'OMC sont disponibles à: http://www.wto.org/english/docs_e/legal_e/legal_e.htm#agreements; adresse valable en septembre 2004.

²⁷ Pour de plus amples informations, voir <http://www.cites.org>; adresse valable en septembre 2004.

Encadré 6

Le microfinancement des pêches et de l'aquaculture

Le microfinancement se définit comme la fourniture d'un large éventail de services comprenant les prêts, l'épargne et l'assurance à des segments de la population qui n'ont pas forcément accès aux services financiers traditionnels. La majorité des programmes de microfinancement visent à promouvoir et à protéger les revenus tout en mettant des moyens à la disposition de segments spécifiques de la population. De façon plus précise, l'objectif de développement du microfinancement orienté vers les communautés pauvres de pêcheurs consiste à permettre aux ménages de pêcheurs d'améliorer leurs revenus, de régulariser la consommation, de développer des microentreprises, de mieux gérer les risques et de renforcer les capacités de gain, réduisant ainsi leur vulnérabilité économique et sociale. Du fait que les femmes sont fortement représentées dans les ménages de pêcheurs pauvres, le microfinancement peut aussi être un outil efficace pour venir en aide aux femmes des communautés de pêcheurs et améliorer leur autonomie.

La demande de services financiers dans le secteur des pêches prend des formes diverses et nécessite, de ce fait, une offre différenciée de produits et de services. Le microfinancement n'est que l'un des maillons de la chaîne des services financiers visant à répondre à tous les aspects de cette demande. Le microfinancement, qui se caractérise par des prêts d'envergure modeste, présente des limites intrinsèques lorsqu'il s'agit de financer les immobilisations en capital requises par l'industrie de la pêche. C'est pourquoi le microfinancement ne doit pas remplacer les produits traditionnels proposés par les institutions financières classiques, produits qui demeurent nécessaires pour alimenter les investissements de portée moyenne ou sur grande échelle et répondre aux priorités des pêches en matière de croissance et de développement.

Les programmes de microfinancement peuvent aussi constituer un moyen puissant d'atténuation de la pauvreté. S'agissant des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs, la réduction de la pauvreté constitue un préalable important à leur participation aux efforts visant à restaurer et à conserver le milieu aquatique et les ressources des pêches.

Au plan pratique, les opérations de microfinancement se déroulent pour l'essentiel sur trois niveaux :

1. la clientèle d'emprunteurs qui souhaitent investir dans leur microentreprise;
2. le système d'allocation et de recouvrement des prêts;
3. l'institution ou l'organisation qui gère le système d'allocation.

Le bon fonctionnement de ces trois niveaux opérationnels suppose le respect de deux principes: celui de la discipline de la clientèle, en vertu duquel les emprunteurs assument la responsabilité de leurs décisions et des accords passés avec l'institut bailleur de fonds; et la discipline institutionnelle, en vertu de laquelle l'établissement de prêt propose et fournit des produits et des services de bonne qualité, efficaces et bien suivis.

L'application réussie de programmes de microfinancement a démontré un principe cardinal, à savoir que les catégories pauvres sont capables de rembourser des prêts, d'en supporter le coût réel et de réaliser des économies.